

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2008

QUESTIONS ORALES

P.3

1 - ZAC Seguin Rives de Seine – Orientations nouvelles – Communication

P.11

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

2 - Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.

P.24

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

3 - Personnel communal – Transformation de postes – Fixation des ratios d'avancement de grade - Mesures diverses

P.25

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES.

4 - Patrimoine privé – Vente de parkings – 10-12, rue de Paris – Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents.

P.26

5 - Vente du patrimoine privé – Terrain situé 6, passage Deschandeliers – Examen des propositions d'achat – Communication.

P.27

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES.

6 - Vente du patrimoine privé – Immeuble 6, avenue de Lattre de Tassigny – Studio - Affaire Monsieur D'A. – Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents.

P.28

7 - Commission Consultative des Services Publics locaux – Rapport des travaux rendus par la commission pour l'année 2007 – Communication.

P.28

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Simplification des conditions de règlement des prestations municipales attachées à la Carte B plus B.

P.29

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

9 - Recensement de la population – Autorisation donnée au Maire pour organiser et fixer les modalités du recensement pour 2009 et 2010.

P.31

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES.

10 - Opérations de Bâtiment - Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Marché attribué par voie d'appel d'offres ouvert – Autorisation

P.32

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES.

11 - Bâtiments municipaux - Maintenance et entretien des installations de génie climatique – Marché attribué par voie d'appel d'offres ouvert – Autorisation.

P.33

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

12 - Logement social – Substitution entre filiales du groupe Logement Français – Transfert de la garantie de la Ville - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents.

P.34

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

13 - ZAC Seguin Rives de Seine – Projet de Crèche située dans l'îlot A2b – Demandes de subventions – Autorisation.

P.35

14 - Carte scolaire – Comité Départemental de l'Education Nationale du 26 juin 2008 - Ouvertures et fermetures de classes à la rentrée 2008/2009 - Communication.

P.36

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

15 - Dispositif PASS 92 – Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes avec le Département des Hauts-de-Seine

P.38

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

16 - Centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation L'Olivier – 20 rue de Meudon – Subvention – Convention de financement – Autorisation

P.49

17 - Développement Durable et modes de déplacements doux - Participation à la semaine européenne de la mobilité – Communication.

P.40

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

18 - Sécurité aux abords du Parc des Princes – Caméras de surveillance – Plan de financement – Approbation
P.42

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES.

19 -Marché Escudier - Tarifs de stationnement sur la voie publique - Instauration à titre expérimental de 45 minutes gratuites les dimanches et jours fériés avec contrôle par disque de stationnement.
P.44

20 - Eclairage Public – Conclusion d'un contrat de partenariat par la Communauté d'Agglomération – Communication.
P.46

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

21 -Marchés d'approvisionnement de plein vent, route de la Reine et avenue Pierre Grenier – Délégation de service public - Choix du délégataire pour l'exploitation - Approbation.
P.48

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

22 - Promotion de l'artisanat local - Charte de Qualité – Convention de partenariat entre la Ville et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine - Autorisation.
P.48

23 -Parking du Parchamp – Accès secondaire à la station Boulogne-Jaurès – Mises en service – Communication.
P.52

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

24 - ZAC Seguin-Rives de Seine – Programme local de l'habitat – Attribution d'une subvention à l'AFTAM pour l'acquisition d'une résidence sociale comprenant 96 logements sur l'îlot A3Aa de la ZAC – Autorisation.
P.54

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

25 - Réseau Français des Villes-Santé (RFVS) de l'Organisation Mondiale de la Santé (l'O.M.S.) – Désignation du représentant de la Ville.
P.54

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

JEUDI 25 SEPTEMBRE, 20 NOVEMBRE, 11 DÉCEMBRE À 19 HEURES.

L'an deux mille huit, à dix neuf heures dix, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante huit sous la présidence de Monsieur Thierry SOLERE, Premier Maire-Adjoint, pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 3 juillet 2008.

Le Premier Maire-Adjoint ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRÉSENTS : 48

M. Thierry SOLERE, Premier Maire-Adjoint, Mme BELLARD, M. RICARD, Mme DUBOST, M. BAROLI, Mmes MISSOFFE, BRUNEAU, MM. LOUAP, MOUGIN, GARDILLOU, Mmes BOUEE, GODIN, MM. COQUEBERT de NEUVILLE, AMAR, SEBBAG, Mmes FATHALLAH, MONTIES, M. FOURNIER, Mme DE ROSE, Maires-Adjoints, M. GALLANT, Mmes de BEAUVAL, ROUGNON, M. MORAND, Mmes LORBER, KAMATARI, M. BACCHETTA, Mme DE VILLEPIN, M. GRAFFIN, Melle LAVARDE, M. BENHAROUN, Mme VETILLART, M. BARBOT, Melle SICARD, M. DENIZIOT, Mme BA, M. LABRUNYE, M. FOURCADE, Melle CARDETAS, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, MM. ASKINAZI, TELLINI, Mmes LAUREAU, VOUETTE, SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN.

EXCUSES REPRESENTES : 6

Mme BILLARD qui a donné procuration à M. BAROLI
M. PAPILLON qui a donné procuration à M. LOUAP
Mme BONDOUX qui a donné procuration à Mme de BEAUVAL

M. COHEN qui a donné procuration à M. FOURCADE
Mme KLEIN qui a donné procuration à Melle CARDETAS

M. FUSINA qui a donné procuration à Mme VOUETTE

Arrivée de M. Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire, à dix neuf heures quinze (après l'appel nominal) ;
Arrivée de M. PAPILLON à dix neuf heures trente 30 (avant l'examen du point n° 1).

A vingt trois heures trente, Mme VETILLART a donné procuration à M. BENHAROUN (avant l'examen du point n°20).

Monsieur Pierre DENIZIOT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. Solère :

Je vous informe que notre Conseil municipal est filmé et retransmis en direct sur Internet actuellement sur le site de la ville de Boulogne-Billancourt. Il sera également consultable en différé, conformément à ce que le Maire avait annoncé lors de la dernière séance du Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Mme Vouette :

A propos de la décision 154, page 2, concernant une procédure de défense devant le tribunal administratif de Versailles, il s'agit d'un permis de recours contre un permis de construire de la société 3 F Quel est le problème ? Page 3, on nous parle d'une procédure de recours gracieux et contentieux concernant l'île Seguin. On aimerait avoir des précisions.

M. Solère :

Je n'ai pas de précision à vous donner pour l'instant, mais nous vous en apporterons tout à l'heure. D'autres remarques ?

Mme Shan :

Je voulais avoir connaissance de l'acte administratif qui liait la ville de Boulogne-Billancourt avec l'Agence d'architecture Shigeru Ban Architects Europe. Je remarque avec amusement, page 14, que le maire cité est M. Duhamel. C'est peut-être pour une raison technique Je ne savais pas que nous étions obligés de montrer notre nostalgie avec tant d'ardeur !

Arrivée de M. Baguet à 19 heures 15.

M. Baguet :

Je vous prie de bien vouloir excuser mon retard, j'étais pris par un reportage de télévision.

Sur la signature de M. Duhamel, c'est une décision signée de sa part, le 19 mars 2008, et que la commune associée a mis un peu de temps à retourner signée. L'envoi s'est fait au contrôle de légalité le 27 juin, c'est pour cela que l'on retrouve la signature de M. Duhamel. Ce n'est pas une erreur, c'est un problème de délai.

Les décisions prises sont validées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JUIN 2008.

M. Tellini :

Je reviens un peu en arrière : vous avez zappé sur la communication sur les opérations financières. Un point de satisfaction : je me félicite de constater que, contrairement à certaines allégations récentes, nous avons des opérations qui, in fine, sont à des montant inférieurs à ceux prévus à l'origine. Merci.

Mme Dubost :

M. Tellini, pouvez-vous expliquer ce que vous dites ? Honnêtement, je ne vois pas du tout ce que cela signifie. Je vous prie de m'excuser. Ce sont des lignes de trésorerie importantes, qui n'ont absolument pas diminué par rapport à l'année dernière. En revanche, les taux ont augmenté, car le marché financier est nettement moins bon.

M. Tellini :

Nous ne parlons pas de la même chose. Relisez le dernier paragraphe, où il est inscrit : "par ailleurs, la convention de prêt sans intérêt conclue le 17 mai 2002 avec la Caisse d'Allocations... En effet, en raison du coût définitif de l'opération, inférieur au coût prévisionnel, l'aide accordée...."

Je me félicite de constater que, de temps en temps, contrairement à ce que certains ont soutenu dans cette assemblée, nous avons des opérations à des montants inférieurs.

Mme Dubost :

Il y en a de 8 000 € inférieurs, mais d'autres de 10 M€ supérieurs... Là, vous avez raison.

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2008 est adopté.

M. Baguet :

Avant d'attaquer la série des questions orales, je propose à notre assemblée de vous soumettre un vœu au sujet de l'annonce de la fermeture de la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt, annonce que nous avons pu lire dans différentes gazettes.

Je donne la parole à M. Solère.

M. Solère :

Merci. Comme nos collègues de Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meulon, Saint-Cloud, Sèvres, Vaucresson, Ville d'Avray, qui dépendent également de la Sous-préfecture de Boulogne -Billancourt, nous avons été informés des questions posées au Ministère de l'Intérieur concernant le devenir de la Sous-Préfecture de cette administration.

Le bâtiment qui abrite la Sous-préfecture, implanté quai Le Gallo, et accessible par le 82 rue de Sèvres, présente semble-t-il un budget d'entretien et de fonctionnement élevé. A la suite de problèmes d'étanchéité, sa remise en état est jugée coûteuse, et, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, les services de l'État sont amenés à examiner les solutions variantes au maintien sur place de cette administration.

D'ores et déjà, le contrôle de légalité devrait être assuré à NANTERRE à compter du 1^{er} septembre. Je déplore évidemment les risques d'éloignement et d'anonymat qui pourront en résulter dans la relation de notre administration avec les services de l'État, mais ce point apparaît mineur au regard de l'enjeu que représentent les services rendus directement à la population.

Je rappelle que la population desservie par la Sous-préfecture de Boulogne-Billancourt représente près de 310 000 personnes, dont les 110 000 habitants de Boulogne-Billancourt, et que, compte tenu du dynamisme des politiques menées dans notre zone des Coteaux et du Val de Seine, elle est appelée à continuer à croître de façon significative.

Je rappelle également que les entreprises présentes sur le territoire de notre Communauté d'Agglomération Val de Seine totalisent 90 000 emplois privés, ce qui aboutit, compte tenu des emplois publics, à 100 000 emplois au total à Boulogne-Billancourt et à Sèvres, et que les emplois situés sur le territoire du Syndicat Mixte des Coteaux et du Val de Seine pèsent autant que ceux de la Défense.

Les services assurés par la Sous-préfecture concernent notamment la délivrance des Cartes Grises et des Permis de conduire, la Commission médicale, la réglementation relative aux personnes étrangères (documents pour mineurs, remises de titres, réfugiés : titres de voyage, naturalisations), la police administrative (agents immobiliers, commerçants ambulants, pompes funèbres, permis de chasser, vente au déballage, liquidation de stock), et l'application de la réglementation relative aux associations.

Il n'est que de voir les longues files d'attente souvent constatées aux guichets, pour imaginer les conséquences d'une délocalisation de certains de ces services à Nanterre.

Je ne peux croire que Boulogne-Billancourt, première ville des Hauts de Seine, trente-quatrième grande ville de France par la population, bien mieux classée par les emplois, seconde ville d'Ile de France, se trouve du jour au lendemain complètement dépourvue de la présence des services administratifs de l'État.

Pour autant, nous ne pouvons être fermés à toute évolution de l'organisation administrative, dès lors qu'elle est correctement conçue, et qu'elle tire, en particulier, tout le parti possible des possibilités nouvelles en matière d'administration électronique en ligne.

Au demeurant, des améliorations pourraient en effet être apportées aux services rendus à nos concitoyens si, à la suite des évolutions envisagées, il apparaissait possible de regrouper, à proximité immédiate de notre Hôtel de Ville, du Bureau de Poste central, et du Commissariat de Police rénové, un certain nombre de services de l'Etat aujourd'hui dispersés : ce qui serait le cas échéant perdu en étendue de

services proprement dits, pourrait être gagné en visibilité, en regroupement, et en commodité des démarches.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'émettre le vœu suivant :

Le Conseil Municipal de Boulogne-Billancourt, informé des réflexions en cours concernant le devenir de la Sous-préfecture de Boulogne-Billancourt, émet le vœu :

- que Boulogne-Billancourt, seconde ville d'Ile-de-France, par ailleurs engagée comme d'autres communes proches dans un processus de développement dynamique, conserve sa Sous-préfecture et son Sous-Préfet compte tenu des services de proximité importants qui sont ainsi rendus à la population et aux entreprises de Boulogne-Billancourt et des communes-avoisinentes.

- qu'à défaut, soit étudiée la réalisation d'une Maison de l'Etat à Boulogne-Billancourt, à proximité immédiate de l'Hôtel de Ville, du Bureau de Poste central, et du Commissariat de Police rénové, permettant de concentrer en un seul lieu, avec en particulier les administrations économiques et fiscales, l'ensemble des démarches et des services nécessaires à la vie quotidienne de la population.

M. Baguet :

Merci, M. Solère. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme Vouette :

M. le Maire, il ne vous aura pas échappé que votre vœu rejoint le thème de ma question orale. Je vous propose d'intervenir au sujet de ma question orale maintenant et de ne pas la reposer ultérieurement. Tout à l'heure, elle n'aura plus lieu d'être.

M. Baguet :

Débattons donc de ce problème maintenant.

Mme Vouette :

Je vais donc vous faire lecture de ma question orale, qui rejoint votre vœu.

Nous venons d'apprendre que la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt serait appelée à disparaître pour être remplacée par une maison de l'Etat située à la Défense, dont les missions et les moyens humains et financiers de fonctionnement n'ont pas été précisés.

Cette décision rentre clairement dans une politique gouvernementale de retrait de l'Etat et de disparition progressive des services publics. J'imagine que les communes auront à se substituer aux services de l'Etat, sans compensation financière suffisante, comme cela est déjà le cas pour certaines fonctions administratives.

Monsieur le Maire, cette éventualité ne peut nous satisfaire. Boulogne-Billancourt est la première ville d'Ile de France après Paris, et il n'est pas convenable que, faute d'avoir la préfecture, nous n'ayons même plus de sous-préfecture. Les 110 000 Boulonnais, bientôt plus de 130 000 au train où vont les choses, ainsi que les citoyens de l'arrondissement actuel de Boulogne-Billancourt, doivent pouvoir bénéficier de services de proximité. La Défense n'est pas un endroit facile d'accès pour les personnes qui travaillent ailleurs et pour les personnes âgées ou avec enfants en bas âge.

Que comptez-vous faire, en tant que maire et en tant que député, avec l'aide de vos maires-adjoints conseillers généraux, et même avec l'aide du président UMP au Conseil général, pour dissuader le gouvernement d'aller dans le sens d'une moindre présence des services publics ?

Il ne s'agit pas seulement de faire un vœu, comme les enfants peuvent en faire au moment de Noël, mais d'influer réellement, et si vous acceptez une Maison de l'Etat, il faudrait au moins vous assurer que le financement ne nous en incombera pas et que c'est bien l'Etat qui assurera le fonctionnement de cette maison, ainsi que le personnel.

Sur votre vœu, autant le premier point ne paraît pas poser de problème, bien au contraire, autant le deuxième point devrait être complété. Vous pourriez mettre : "financé intégralement par l'Etat." En général, comme discuté en commission des finances, nous avons des soucis de compensation financière, comme pour le recensement qui avait été relégué aux communes moyennant compensation financière et nous en sommes de notre poche. Je voudrais que soit ajouté : "financé par l'Etat."

Merci.

M. Fourcade :

Je crois que toutes les communes de l'arrondissement de Boulogne-Billancourt vont établir ce vœu. Je suis un peu inquiet sur la notion de Maison de l'Etat. Il y avait une occasion extraordinaire, le grand bâtiment en face du commissariat de police, dans lequel nous aurions pu faire une maison de l'Etat. On a essayé et cela n'a pas fonctionné pour des raisons uniquement financières.

J'ai peur que ce soit un vœu pieux, car trouver un emplacement important en cœur de ville pour faire cette maison de l'Etat sera très difficile, mais je crois tout de même qu'il faut que nous réagissions. Après tout, beaucoup de départements vont supprimer des sous-préfectures. Ici, c'est important, compte tenu à la fois de la population d'origine étrangère et des entreprises et notre groupe votera ce vœu.

M. Baguet :

Mme Vouette, je crois que vous avez regroupé deux propositions de l'Etat. La première était de créer une maison de l'Etat à la Défense destinée aux habitants salariés de la Défense, et la deuxième est d'en créer une à Boulogne-Billancourt, en remplacement de la sous-préfecture. Ce n'est pas le déplacement de la maison de l'Etat à la Défense. Il n'en est pas question.

Concernant le financement, je suis d'accord, il faut que cela soit financé par l'Etat. Depuis la loi de décentralisation de 1982, les collectivités territoriales ne financent plus les activités de l'Etat. Lorsque j'ai eu Madame la ministre de l'Intérieur au téléphone, je lui ai signifié que cela devrait se faire sur les fonds du ministère de l'Intérieur. Je lui ai même demandé d'accélérer la rénovation du commissariat pour constituer ce pôle administratif, et d'intervenir auprès du ministère des Finances pour repenser la localisation de la trésorerie principale et des services fiscaux.

Les Hauts-de-Seine font partie des 8 départements-pilote dans le cadre de la réorganisation nationale et je souhaiterais que l'on se penche sur ce sujet, l'idéal étant d'avoir, autour de l'hôtel de ville et du commissariat, les services fiscaux, la Maison de l'Etat et la trésorerie principale, ne serait-ce que pour donner un peu d'air à la trésorerie municipale, très à l'étroit chez nous.

Je suis d'accord pour que l'on ajoute : "la réalisation d'une Maison de l'Etat financée par lui-même." Cela va de soi, mais on peut le préciser, et je crois, comme le dit M. Fourcade, que l'ensemble des maires de l'arrondissement sont sensibles à cette démarche. Il faut que nous réfléchissions tous ensemble à cette étude de l'Etat, car le Préfet des Hauts-de-Seine m'a dit que ce n'était qu'une étude. Ils ont recensé toutes les sous-préfectures à moins de 10 kilomètres d'une préfecture et toutes celles à plus de cent kilomètres et ils ont à peu près un nombre équivalent. Nous sommes dans la première catégorie.

Il y aura une réforme globale dans le cadre de la RGPP, mais j'ai rappelé à la ministre de l'Intérieur, qu'historiquement Boulogne-Billancourt devait être la ville préfecture. Nous avons déjà été privés de préfecture, et maintenant on veut nous priver de sous-préfecture. Il faut donc réagir et c'est pour cela que nous proposons ce vœu, avec M. Solère.

Mettons le aux voix.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE M. PIERRE DENIZIOT

Nos concitoyens sont de plus en plus sensibles à l'intérêt qu'accordent les décideurs publics à leurs remarques,

leurs questions et leurs observations.

En qualité d'élu municipal, nous sommes rarement confrontés à la situation où il y a une bonne décision qui fait plaisir à tout le monde et une mauvaise que tout le monde rejette. La municipalité doit incessamment arbitrer entre des intérêts divergents pour faire émerger le sens de l'intérêt général.

Même si parfois certaines de nos décisions ne correspondent pas totalement aux souhaits des uns et des autres, la qualité de la relation que nous entretenons avec nos concitoyens permet de surmonter ces difficultés en démontrant, au travers de l'écoute et de l'attention que nous leur accordons, qu'ils sont reconnus et estimés dans leur ville.

Je me félicite qu'en quatre mois nous ayons déjà pris des initiatives remarquables qui vont dans ce sens.

Aussi, je souhaiterais savoir si la démocratie de proximité continuera à se développer, et comment ?

REPONSE DE M. VITTORIO BACCHETTA, A LA QUESTION ORALE DE M. PIERRE DENIZIOT

L'idée centrale de notre action est qu'au-delà de la saine gestion des ressources publiques et de l'amélioration de la performance des services rendus à la population, nos concitoyens doivent être, en amont, largement associés à l'élaboration des décisions qui sont prises par notre Conseil Municipal et en aval parfaitement informés de l'action de la municipalité.

Au titre de la préparation de nos décisions en augmentant le nombre des élus et des membres des Conseils des quartiers nous sommes assurés d'une disponibilité et une accessibilité plus importantes. Ainsi, les très nombreuses observations qui sont déposées dans les permanences auprès des élus ou des fonctionnaires nous permettent déjà de mieux orienter nos propositions ou de modifier nos pratiques.

Conformément à nos engagements, leur rôle sera renforcé car se sont eux qui prépareront l'ordre du jour des réunions de quartier que nous organiserons à compter du mois d'octobre. Là encore, la prise de parole des citoyens sera privilégiée car elle est pour nous une condition importante du bien vivre ensemble.

En lançant l'appel à candidatures pour la mise en place du premier Conseil économique et social de Boulogne-Billancourt, nous savions que notre ville était un réservoir de bonnes volontés et d'intelligences qui souhaitaient agir pour le bien commun, mais je dois reconnaître que le nombre de candidatures reçues (plus de deux cents à ce jour) témoigne mieux encore que prévu de cela. Cette instance sera une autre façon de bénéficier d'un travail de

réflexion collective sur des dossiers thématiques mais, plus encore, cela deviendra un espace où il sera possible d'associer nos concitoyens pour favoriser le partage des analyses et des propositions.

Enfin, la Conférence locale de la famille que nous organiserons sera un autre temps fort de la concertation telle que nous voulons la faire vivre. Elle permettra d'adapter les services rendus par la collectivité aux véritables besoins et attentes des familles boulonnaises.

Pour ce qui concerne la bonne information de nos concitoyens nous avons la volonté de mieux faire circuler l'information utile tout en limitant la consommation d'imprimés dont il est difficile de juger de l'impact réel.

Ainsi, les séances du Conseil municipal sont désormais intégralement mises en ligne sur internet mais, pour ceux qui souhaitent disposer de la reproduction écrite d'une décision ou d'un débat, les permanences des quartiers disposeront dans les six jours du relevé des délibérations et du compte rendu intégral des débats après son approbation par le Conseil municipal.

Enfin, la présence sur les marchés de la ville répond à la nécessité de faciliter les contacts entre nos concitoyens et les services de proximité, d'aller expliquer et rendre compte de l'action municipale.

Cette première expérience s'est avérée concluante. Notre intention est d'en améliorer l'efficacité grâce aux propositions de chacune et chacun. A cet effet notamment je resterai, chers collègues, à votre écoute attentive et par votre question je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la qualité et à l'intensité du dialogue que nous engageons. »

QUESTION ORALE DE MLE FATIMA CARDETAS

Notre groupe se félicite qu'enfin le Conseil Général et son Président aient débloqué la réhabilitation de la Cité du Pont de Sèvres qui n'attend plus que sa signature depuis janvier 2007. La volonté de l'ancienne équipe municipale de ne pas écarter ce quartier de la ville des grands travaux réalisés sur le trapèze « Renault » trouve ici son aboutissement.

Le contrat initial prévoyait un financement de 118.800 d'euros qui, dans le dernier document communiqué, sont ramenés à 93, et le Conseil Général annonce que le financement sera de 100 millions d'euros TTC.

Vous est-il possible, Monsieur le Maire, de nous éclairer sur cette distorsion de chiffres ?

Par ailleurs, voulez-vous nous dire ce qu'il advient de la réhabilitation programmée des tours dites « General Electric » et de l'entrée de ville dans ce quartier ?

REPONSE DE MME SYLVIE ROUGNON A LA QUESTION ORALE DE MELLE FATIMA CARDETAS

Vous m'interrogez sur le bilan financier exact du projet de convention ANRU du Pont de Sèvres.

En fait, les opérations programmées dans le quartier lui-même représentent au total un investissement de près de 119 M€, sur lequel une part de 93M€ est conventionnée avec l'ANRU. Cette différence s'explique de la façon suivante :

	Opération	Dont convention ANRU
Interventions intérieure et extérieure sur logements sociaux	51 M€	51 M€
Aménagements publics	35 M€	35 M€
Équipements et locaux associatifs	4,8 M€	4,8 M€
Passage commercial et parking public	22,7 M€	
Ingénierie et conduite de projet	5,5 M€	2 M€
Total	119 M€	92,8 M€

L'ANRU, en effet, a considéré que les projets de passage commercial et de parking public concourraient à la réussite de l'opération, mais n'étaient pas pour autant susceptibles de bénéficier d'une subvention de sa part (il est vrai que nous attendons que ces projets soient financés par des recettes privées, venant d'une part de la vente des nouveaux volumes commerciaux et d'autre part de la mise en concession du parking public.)

L'ANRU a également demandé à restreindre très fortement les coûts d'ingénierie et conduite de projet, bien au-delà des dépenses réelles de l'opération.

Enfin, il faut préciser que les 92,8 M€ constituent l'assiette de subvention de l'ANRU, mais ce montant couvre à la fois des montants TTC (pour les opérations relevant de l'OPAC de Paris, ce dernier ne récupérant pas la TVA) et des montants HT (pour les opérations relevant de la Ville et de la SAEM, le montage de la ZAC Seguin - Rives de Seine nous permettant de récupérer la TVA). Si nous prenons en compte l'ensemble des montants en TTC, nous arrivons finalement à un peu plus de 100 M€.

En complément des opérations prévues dans le cadre de la convention ANRU, General Electric Real Estate, propriétaire principal des 3 tours de bureaux du quartier, prévoit de mener un ambitieux projet de restructuration lourde de son patrimoine.

Je me réjouis particulièrement de la dynamique complémentaire que cette opération apportera à la rénovation du quartier. Des discussions sont actuellement en cours avec General Electric afin que son projet contribue activement à l'ouverture du quartier et à son animation.

Comme vous le savez, nous allons, avec l'ensemble des partenaires concernés, signer la convention ANRU demain 11 juillet. Je suis sûr que l'ensemble du conseil se félicite

avec moi que nous puissions désormais engager effectivement cette grande opération, que tous les habitants et usagers du quartier attendent avec impatience.

M. Baguet :

Vous voilà rassurée, Mlle Cardetas, tous les chiffres correspondent, entre les chiffres hors taxe, TTC. Je rappelle la signature, demain à 14 heures 30, de la convention ANRU avec le représentant de l'Etat, le Préfet, le Président du Conseil général, nos partenaires de l'OPAC, de la Caisse des Dépôts et Consignations et le directeur général par intérim de l'ANRU.

QUESTION ORALE DE MME MARTINE EVEN

Lors de la campagne électorale, aux questions « quelles mesures prendrez-vous pour favoriser la transparence des attributions de logements et pour que les associations de défense des locataires soient représentées dans ces mêmes commissions ? » posées par une association, vous avez répondu « la commission d'attribution doit être transparente et les associations de locataires doivent y compter des représentants ».

A partir de quel moment et comment comptez-vous, Monsieur le Maire, mettre en œuvre vos écrits ?

REPONSE DE M. CLAUDE GALLANT A LA QUESTION ORALE DE MME MARTINE EVEN

L'attribution des logements sociaux dépendant du contingent de la Ville et, depuis septembre 2006, du contingent délégué par l'Etat, est le fruit du travail de la Commission d'attribution. Celle-ci est composée de Conseillers Municipaux et se réunit une fois par mois pour examiner les dossiers des candidats qui seront proposés aux bailleurs sociaux propriétaires des logements dont ils ont signalé la vacance.

Pour information, en 2007, 89 logements ont été présentés à la Commission d'attribution des logements sociaux de la Ville, 37 faisaient partie du contingent municipal, 52 du contingent préfectoral.

Le 17 avril dernier nous avons élu les représentants du Conseil Municipal qui constituent notre commission d'attribution. Celle-ci s'est réunie aux mois de mai et juin.

Ainsi que je l'avais précisé le 17 avril, et conformément à la volonté de notre Député-Maire, cette commission pourra se faire assister dans ses travaux par des experts ou des représentants d'associations de locataires bénéficiant d'une voix consultative et non délibérative.

Je vais donc proposer à l'automne prochain aux associations intervenant dans le domaine du logement qui travaillent à Boulogne-Billancourt de siéger avec les membres

de la commission d'attribution selon des conditions qui seront précisées ultérieurement après concertation avec lesdites associations.»

QUESTION ORALE DE MME AGNES BAUCHE

Dans le cadre de la requalification de l'îlot de Lattre, il a été prévu la construction de logements sociaux et de logements pour personnes âgées non dépendantes, ainsi qu'un lycée attaché à l'école Maimonide, qui aurait la vertu d'alléger les effectifs de cette école et apporterait de meilleures conditions de travail aux élèves comme aux enseignants. Le bénéfice secondaire lié à ce projet serait la fluidification du trafic de la rue des Abondances, précieuse aux riverains, notamment aux heures scolaires.

Pouvez-vous nous dire où en est ce projet dans sa globalité, s'il vous plaît ?

REPONSE DE MME BEATRICE BELLIARD A LA QUESTION ORALE DE MME AGNES BAUCHE

Vous avez bien voulu m'interroger sur les besoins d'espace supplémentaire requis pour améliorer le fonctionnement de l'établissement d'enseignement privé RAMBAM, géré par l'Association MAIMONIDE - ECOLE RAMBAM.

En juillet 1976, l'Association Maimonide a déposé un PC en vue de construire un ensemble à usage d'école, (24 classes) et d'internat, (58 chambres et 4 logements de fonction). La construction prévoyait aussi 15 places de stationnement en sous-sol. Ce permis délivré le 8 février 1977 a été partiellement mis en œuvre, l'internat et les logements de fonction n'ayant pas été réalisés.

Par la suite cet établissement a fait l'objet d'un permis en vue d'agrandir le groupe scolaire pour le porter à 38 classes et 27 places de stationnement et pour aménager en sous-sol un restaurant-cantine et une cuisine. Une partie de sous-sol dévolu au stationnement a été aménagée en gymnase.

Diverses rencontres ont eu lieu entre la Ville et les représentants de l'établissement pour trouver une solution satisfaisante à cette situation et restituer au sous-sol sa destination originelle, en ce qui concerne la partie affectée au gymnase. Il est alors apparu qu'il n'était plus possible de trouver des solutions uniquement sur place, et l'établissement a cherché à s'étendre. Toutefois, l'association aujourd'hui titulaire d'un bail, précise qu'elle ne peut libérer le terrain de la rue des Abondances et que la fondation propriétaire, l'Ecole Normale Israélite Orientale, ne pourrait le vendre.

Les études menées dans un premier temps sur la pointe de l'îlot de Lattre ont montré qu'il serait possible d'y accueillir 1900 m² SHON pour y installer le Lycée, et libé-

rer ainsi un complément de capacité sur le site principal. Par délibération du 13 décembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé la vente par la Ville à l'association MAIMONIDE - ECOLE RAMBAM, d'un terrain situé 24-26, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny en vue de la construction par l'association d'un établissement d'enseignement secondaire privé.

Le prix de la vente a été fixé à 1 506 000,00 €, compte-tenu de l'avis des domaines en date du 25 mars 2005, qui évaluait les droits à construire à ce montant, en tenant compte de la destination envisagée. Cependant, une actualisation demandée à France Domaine et obtenue le 31 janvier 2008, laisse désormais apparaître une valeur de 3 400 000 € pour le terrain. L'écart est donc très significatif avec la valeur de vente envisagée, ce dont le Maire a informé l'association.

A ce problème financier s'ajoute une difficulté liée à l'aménagement de l'avenue de Lattre de Tassigny, dans le cadre du projet de contrat de pôle de Saint-Cloud financé en partie par le STIF. L'afflux de nombreux élèves à cet endroit supposerait de revoir significativement la position des passages pour piétons protégés par des feux de trafic. Enfin, parmi les projets liés à la Vallée de la Culture conduits par le Conseil Général figure le réaménagement des jardins Albert Kahn, desservis par la rue du Port, à laquelle il est souhaité de trouver un débouché en direction des quais.

Le Député-Maire a rencontré hier le Président du Conseil d'Administration de l'association MAIMONIDE RAMBAM pour lui exposer l'ensemble de ces éléments.

Dans ces conditions, il apparaît qu'il n'est pas possible de donner en l'état une suite favorable au projet initial, et il a proposé à l'association de réexaminer plus globalement l'évolution de l'établissement, et notamment d'étudier s'il nous serait possible d'accueillir, à terme, sur un autre site, l'ensemble collège et lycée, par exemple dans le périmètre de la ZAC Seguin Rives de Seine.

Dans cette attente, la Ville souhaite que les services soient en mesure de délivrer rapidement le permis de construire qui permettrait de mettre en conformité les installations actuelles de l'école.

M. Baguet :

J'ai participé au conseil d'administration de l'école en compagnie de 3 de nos collègues du Conseil municipal et nous avons échangé de manière fructueuse sur ce dossier.

QUESTION ORALE DE MME JUDITH SHAN

Je souhaite évoquer un sujet important touchant directement à la vie scolaire de notre commune, mais aussi indirectement à la cohésion de tout un quartier.

Il s'agit du groupe scolaire Ferdinand Buisson, composé de deux écoles formant un ensemble immobilier imbriqué, anciennement école de filles et école de garçons. Il est aujourd'hui scindé en deux élémentaires se partageant un secteur global. Là où la mixité urbaine existait de fait, il a bien fallu créer deux secteurs distincts pour accueillir filles et garçons dans les deux bâtiments mitoyens.

Je ne reviendrai pas sur toute l'histoire du groupe scolaire Ferdinand Buisson, qui a été longuement exposée lors du Conseil Municipal du 8 mars 2007.

Dans les grandes lignes, on peut dire que la division du secteur global en deux sous-secteurs avait conduit à l'origine à répartir de manière arbitraire les élèves de telle façon que 8% des élèves de l'une des écoles provenaient des squares de l'Avre et des Moulineaux alors que, dans l'autre école, 80% des élèves venaient des copropriétés récentes construites dans un projet de reconquête d'emprises industrielles sur l'emplacement des anciennes usines Salmson.

Et c'est une situation tendant vers un déséquilibre de plus en plus accentué que notre bonne ville a dû connaître : déséquilibre en termes d'effectifs, déséquilibre en terme social et pour lequel il ne nous est pas possible d'agir, le bailleur étant l'ODHLM 92.

C'est parce qu'il était nécessaire qu'un tournant soit pris dans l'histoire de ce quartier, pris en étau entre le 16ème arrondissement de Paris et le quartier d'affaires émergent, qu'après avis de l'Inspecteur d'Académie, Monsieur Michelet, de l'Inspectrice de circonscription et des associations de parents d'élèves, des équipes enseignantes et du conseil de quartier 4, les secteurs scolaires de référence ont été modifiés par la décision du 8 mars 2007. Cette décision fut votée à la quasi unanimité du conseil municipal où siégeaient 16 conseillers municipaux qui sont toujours parmi nous et qui, je l'espère, ne renieront pas leur conviction. Les 3 abstentions du groupe @lternance gauche.verts s'expliquant par une nette préférence pour l'alternative présentée d'école en cycle.

L'élaboration de la carte des nouveaux secteurs avait donné lieu à une expertise démographique et à une projection sur plusieurs années afin de s'assurer que le but recherché (revenir à des proportions de 50% d'élèves demeurant dans chacun des secteurs concernés afin que la sociologie des deux écoles soit comparable) soit atteint après un cycle de 5 années, ce projet ne s'appliquant qu'aux élèves entrant en CP et non pas autoritairement auprès de l'ensemble des élèves déjà scolarisés.

Le projet de rééquilibrage sociologique a en outre été largement soutenu par M. le Ministre Xavier Darcos, qui est venu le mardi 9 octobre 2007 visiter l'école Ferdinand Buisson A afin de procéder à la mise en place de classes

d'exception : les classes à horaires aménagés de danse.

En réalité, pour la rentrée scolaire à venir, et pour ne s'attacher qu'aux effectifs, si les deux maternelles alimentant les élémentaires en question avaient au départ à peu près le même nombre d'élèves (53 pour l'une, 52 pour l'autre), la répartition sectorielle avait déjà créé un différentiel de 11 auquel se sont ajoutées les dérogations.

En termes de rééquilibrage social, seulement 15 enfants du secteur plus « favorisé » viendront à l'école Ferdinand Buisson A sur l'ensemble des 46 attendus, ce qui permet un rééquilibrage à 32,6% au lieu des 50% que le dispositif souhaitait établir. A ce rythme, ce ne sont pas 5 années qu'il faudra pour que le rééquilibrage se fasse, mais au moins le double. De quoi regretter de ne pas avoir opté pour l'alternative d'écoles en cycles !

Voici ma question :

Devons-nous incriminer une erreur de répartition géographique en raison d'une mauvaise qualité de la projection démographique qui a été effectuée ? Ou bien le fait que le nombre de fratries (on entend par « fratrie » des enfants vivant sous le même toit et amenés à fréquenter la même école pendant au moins une année) donnant lieu à dérogation ait été largement sous-estimé ?

Quoi qu'il en soit, je tiens à vous alerter, chers collègues, sur notre responsabilité collective concernant les moyens à mettre en œuvre afin que la mixité urbaine de ce quartier soit assurée. Il en va d'une ville plus dynamique et mieux gérée : un rééquilibrage des effectifs permettra de maîtriser les dépenses inhérentes aux fermetures et ouvertures de classes, voire aux fermetures d'écoles et mise en place de « busing » ; d'une ville plus belle et harmonieuse dans laquelle chacun respecte l'autre et d'une ville plus humaine, attentive à tous ses habitants et sans ghetto ; enfin, d'une ville plus à l'écoute des siens où les conseils de quartier sont suivis, où la rencontre des autorités et des administrations concernées permet de prendre les bonnes décisions au bon moment.

M. Baguet :

Merci. M. Baroli va vous répondre. Je note que, si vos questions restent courtes, Conseil municipal après Conseil municipal, l'exposé des motifs est de plus en plus long et de plus en plus technique.

REPONSE DE M. GUY-RENE BAROLI A LA QUESTION ORALE DE MME JUDITH SHAN

Vous avez souhaité évoquer la situation du groupe scolaire Ferdinand Buisson, à l'évolution de laquelle j'attache également beaucoup d'importance.

Le conseil municipal du 8 mars 2007, dans sa délibé-

ration n°5, a voté à la quasi unanimité de ses membres (52 sur 55) une modification de la carte scolaire tendant à instaurer une plus grande mixité sociale dans les deux écoles élémentaires concernées.

Des projections démographiques avaient été présentées lors des différentes réunions de travail qui ont précédé le vote de cette délibération. Ces projections faisaient apparaître un effectif de nouveaux venus issus de la nouvelle sectorisation pour Ferdinand Buisson A, de 21 enfants, pour la première année scolaire 2007/2008, de 11 enfants pour l'année 2008/2009 et de 21 enfants pour l'année 2009/2010.

Ces projections s'appuyant sur les effectifs connus des enfants scolarisés en maternelle à la date de la réflexion ne portaient que sur trois ans. La moyenne de cette projection sur trois ans était de 18 nouveaux venus par an soit, sur cinq ans, 90 enfants, ce qui représentait 46 % de l'effectif 2007 de l'école Ferdinand Buisson A, qui comptait à cette période 194 élèves.

Il n'y a donc pas eu mauvaise qualité de la projection démographique qui avait bien anticipé l'année 2008/2009 comme une année plus faible en nouveaux venus issus de la nouvelle sectorisation.

La règle de la dérogation pour fratrie est une règle appliquée à tous les établissements scolaires de la ville pour faciliter l'organisation familiale et il n'a pas été envisagé de faire une exception à cette règle pour le groupe Ferdinand Buisson.

La commission de dérogation 2007 avait accepté sept demandes sur neuf pour quitter Pierre Grenier pour Point du Jour (cinq fratries et deux situations médicales). En sens inverse, six dérogations sur huit avaient été acceptées pour quitter Point du Jour pour Pierre Grenier (cinq fratries et une situation médicale).

La commission de dérogation 2008 a émis un avis favorable vis-à-vis de quatre demandes de dérogation pour fratries formulées pour des enfants qui relèvent de Point du Jour et qui ont souhaité être scolarisés à Pierre Grenier. Sur ces quatre dérogations pour fratries, trois relèvent de la nouvelle sectorisation. La commission n'a pas eu connaissance de demande de dérogation pour fratrie pour rejoindre Point du Jour au détriment de Pierre Grenier.

Par rapport à la première année de mise en œuvre de la nouvelle sectorisation, le nombre de dérogations pour fratrie a donc nettement diminué (dix l'année dernière et quatre cette année).

Quant aux effectifs issus de la nouvelle sectorisation, à ce jour, ils sont au nombre de huit enfants pour les CP de Pierre Grenier (sur les onze prévus par la projection démographique) et de treize pour les CP de Point du Jour (sur

les vingt prévus par la projection démographique).

Le processus de mixité se poursuit dans un ordre de grandeur équivalent à la première année de mise en œuvre. A la rentrée de 2007, onze enfants de l'ancien secteur Point du Jour avaient été accueillis en CP à Pierre Grenier tandis que dix enfants de l'ancien secteur Pierre Grenier avaient été intégrés au sein de l'école Point du Jour.

Il faut enfin noter que, cette année, s'ajoute à la mise en œuvre de la nouvelle sectorisation l'impact de la création des Classes à Horaires Aménagés Danse, qui comptent aujourd'hui 35 élèves répartis sur deux classes : un CE2/CM1 et un CM1/CM2. Près de 35 % des élèves de ces CHAD viennent d'autres écoles de la ville.

Les deux processus doivent s'épauler mutuellement : le processus de rééquilibrage sociologique opéré à travers la nouvelle sectorisation facilitera et confortera l'implantation des CHAD, de même la mise en œuvre des Classes à Horaires Aménagés Danse donnera une forte lisibilité au projet d'ouverture artistique de cette école et la rendra plus attractive.

Soyez assurée, Chère Collègue, que je soutiendrai cette démarche à laquelle la communauté éducative de Ferdinand Buisson et le quartier dont fait partie cette école sont très attachés. »

QUESTION ORALE DE M. JEAN-MICHEL TISSEYRE

Lors du week-end des 28 et 29 juin derniers, deux stands réservés à la rencontre des élus et des conseillers de quartiers concernés ont été érigés aux cœurs des marchés Billancourt et Escudier. Le chaland boulonnais eut alors, pendant ces deux matinées, tout loisir et l'opportunité de discuter et d'interpeller les élus sur tel ou tel sujet ou problème de façon spontanée et libre. Cet échange ainsi provoqué entre élu et citoyen n'aurait peut-être jamais eu lieu dans un contexte plus formel.

Si nous apprécions cette démarche de terrain qui présente l'intérêt d'un exercice de démocratie de proximité, nous regrettons, en tant que groupe d'opposition, de n'avoir été officiellement, ni informé, ni associé à cette initiative.

A l'avenir, si un tel évènement se reproduit, ce que nous souhaitons, l'opposition sera-t-elle alors formellement informée et conviée à prendre sa part à une telle opération ?

REPONSE DE M. VITTORIO BACCHETTA A LA QUESTION ORALE DE M. JEAN-MICHEL TISSEYRE

Nous avons souhaité mettre en place avant l'été une opération de proximité sur nos deux marchés d'approvi-

sionnement Billancourt et Escudier le samedi 28 et le dimanche 29 juin 2008.

L'objectif de cette manifestation était de permettre à nos concitoyens de rencontrer les élus, notamment territoriaux, en charge de la proximité ainsi que les nouveaux conseillers de quartier. Cette initiative s'accompagnait d'une animation spécifique dédiée au tri sélectif et d'une action de recrutement auprès des boulonnais âgés entre 16 et 25 ans pour travailler une semaine fin juillet avec les équipes de la propreté intervenant sur l'espace public.

Je suis personnellement satisfait de l'investissement des élus et des conseillers de quartier sur cette opération, dont le succès auprès des boulonnais montre une nouvelle fois la nécessité d'ouvrir des espaces d'échanges et d'information sur les problèmes du cadre de vie à proximité de leur domicile.

A titre d'information, cette première rencontre a permis de faire remonter plus de 90 observations avec comme principales thématiques la propreté et la collecte (27), la voirie (19), la sécurité (12) et le logement social (10).

Chacune de ces observations sera traitée par la permanence du quartier concerné.

Aussi, j'ai demandé que, dès le mois de septembre des opérations similaires soient programmées avec des thèmes différents tels que le handicap dans la ville, la sécurité routière, sur une périodicité qui sera bimestrielle.

Vous souhaitez être informé des dates de présence sur les marchés ce qui est bien normal et cela sera fait. Pour autant, l'action municipale relève de la responsabilité de la municipalité et je souhaite que l'ensemble des élus qui porte cette action nourrisse un dialogue direct avec nos concitoyens sans que cela se transforme en forum partisan. C'est un dialogue pour l'action.

Néanmoins, je confirme que votre présence informelle n'a pas été empêchée et qu'elle n'a nullement gêné le travail des Maires adjoints, des Conseillers municipaux délégués et des Conseillers de quartier.

Aussi, dans un premier temps, je souhaite que nous maintenions ce dispositif tout en informant l'ensemble du Conseil municipal des dates qui seront arrêtées pour les prochaines opérations.

1 - ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - ORIENTATIONS NOUVELLES - COMMUNICATION.

Rapporteur : M. Baguet

Comme je m'y étais engagé au Conseil municipal du 17 avril, je vous propose de faire un point après trois mois d'intense activité.

La ZAC Rives de Seine porte sur 70 hectares, dont 52 qui sont propriété de Renault, à savoir les 32 hectares du Trapèze, les 8,5 des terrains épars, et 11,5 hectares de l'île Seguin, depuis rachetés par la SAEM pour partie, puisqu'il reste un petit terrain dont Renault est propriétaire.

La difficulté du dossier réside dans cette situation administrative et financière, puisque notre SAEM a la responsabilité de l'aménagement direct de l'île Seguin, sur 95% de son territoire. Mais sur le reste, à chaque fois que nous négocions un projet, nous devons négocier avec le propriétaire des terrains Renault et avec DBS, qui a acheté l'ensemble des droits à construire.

La ligne directrice qui a guidé notre travail sur les trois derniers mois est : pragmatisme, avenir et rêve, avec la Vallée de la Culture.

Le pragmatisme, c'est pour tenir compte des financements et des situations de trésorerie, liés l'un et l'autre au calendrier bien sûr des travaux aux règles d'urbanisme aujourd'hui applicables sur l'ensemble du site.

L'avenir, c'est l'amélioration de la qualité de vie des futurs Boulonnais qui habiteront dans ce quartier, c'est-à-dire dédensification du site, exemplarité environnementale, nouveaux équipements publics et notamment sportifs de plein air, crèches et écoles. C'est également un projet de proximité pour que les Boulonnais s'approprient ce nouveau territoire de la ville.

Je rappelais ce matin que l'île Seguin avait été propriété de Renault depuis près de 1910. Cela fait près de cent ans que les Boulonnais n'ont pas pu y accéder. C'est un territoire aujourd'hui municipal et il faut qu'ils puissent redécouvrir ce site magique.

La ligne directrice était également de faire de l'île Seguin un lieu plus vivant, plus ouvert, plus convivial, plus animé, et enfin de lui donner une dimension culturelle importante.

Le rêve, était d'inscrire l'île Seguin dans ce grand projet international de la Vallée de la Culture lancé par le Président du Conseil Général.

Ce projet consiste à prolonger la Vallée de la Culture qui aujourd'hui s'arrête au Palais de Tokyo pour la déplacer vers l'Ouest de Paris, avec l'île Seguin, le Musée de la Céramique à Sèvres, le parc de Saint-Cloud celui-ci est dans un triste état aujourd'hui. Le Conseil général souhaiterait soit le racheter, soit le gérer, pour traiter ne serait-ce que les dégâts de la tempête de 1999 toujours pas réparés à ce jour, et refaire le statuaire, qui est dans un état assez dégradé.

C'est également l'île de Monsieur, rachetée par le Conseil général dans le cadre d'un syndicat mixte dont

nous faisons partie, réaménagée à hauteur de 43 M? et qui est aujourd'hui une base nautique de grande qualité, avec des bâtiments HQE pour accueillir des clubs d'aviron, de canoë-kayak et également d'autres associations du syndicat mixte.

Lorsque l'on continue cette vallée de la Seine, sur la rive droite on trouve les jardins Albert Kahn, que le Conseil général souhaite réhabiliter, puisqu'il envisage d'inscrire 6,5 millions de travaux, de restaurer la maison Albert Kahn, de rouvrir les centres de dégustation de thé, de faire un petit jardin de bonzaïs, de faire un nouveau bâtiment d'accueil, une nouvelle entrée qui serait du côté Rhin et Danube, qui permettrait d'exposer les autochromes que le monde entier nous envie et qui ne sont pas toujours exposés, faute de place, avec une entrée sur la Seine évoquée tout à l'heure par Mme Belliard.

Lorsqu'on continue à descendre la vallée de la Seine, on se retrouve au droit du parc Rothschild avec ce très beau site et ces jardins qui donnent sur le château Rothschild, lui-même ne se trouvant pas dans un état merveilleux, mais pour lequel nous avons des projets de réhabilitation, et juste à côté, le château Buchillot qui va accueillir les œuvres de Paul Belmondo. Le chantier a démarré la semaine dernière et il sera terminé à l'automne 2009.

Vous imaginez cette Vallée de la Culture absolument extraordinaire qui s'ouvre devant nous, et où nous voulons de l'île Seguin le joyau au milieu de cet écrin de verdure, cette courbe de la Seine et cette plaine de Boulogne-Billancourt.

Voilà le travail effectué depuis trois mois.

Je voudrais simplement dire aujourd'hui ma très grande satisfaction, car ce projet ambitieux et fédérateur a permis de réunir tous les partenaires associés à cette opération depuis le départ, et dans un climat de très grande sérénité. Contrairement à ce que certains avaient prédit, il n'y a pas de contentieux judiciaires successifs, interminables, de dédommagements chiffrés, on a même cité 200 millions d'indemnités que nous aurions à verser à tel ou tel partenaire avec lequel nous étions engagés, des permis de construire ayant été signés entre le mois de janvier et les élections municipales du mois de mars. Il n'en est rien.

Aujourd'hui, trois mois après, nous n'avons aucun contentieux juridique ni versé un centime d'indemnité à quelque partenaire que ce soit. Au contraire, nous nous sommes ouverts de superbes marges de manœuvre pour justement pouvoir réaliser notre projet de dimension internationale et d'envergure.

Revenons sur le détail des différents sites.

Le Pont de Sèvres a été évoqué tout à l'heure. C'est un

projet de 119 M€ TTC qui sera signé demain matin. C'est un projet important, puisqu'outre la réhabilitation de 720 logements sociaux du Pont de Sèvres, qui se fera après une enquête sociale réalisée par le propriétaire, l'OPAC de Paris, maintenant OPH de Paris, il touche une population d'à peu près 5 000 personnes, et 2 200 logements. L'OPAC s'est engagé à réhabiliter les appartements, notamment les huisseries, les ascenseurs, les halls. Indépendamment de ces opérations liées à chaque appartement, il y aura bien évidemment une réhabilitation des espaces publics avec des propositions d'aménagement de jardins, après que la ville ait libéré certains espaces publics occupés aujourd'hui, notamment par les crèches et d'autres activités.

Ce projet est absolument nécessaire. Tous les collègues du Conseil municipal qui m'ont accompagné samedi matin sur le site ont pu voir la différence entre le nouveau quartier qui sort de terre, notamment l'immeuble qui va accueillir le journal l'Equipe, et le Pont de Sèvres. Celui-ci a pris un coup de vieux important. C'est normal, mais il faut lui donner les moyens de se rénover pour retrouver une harmonie et permettre au quartier du Pont de Sèvres de se fondre et de prendre toute sa place dans ce nouveau quartier.

C'est pour cela que l'on va favoriser les passerelles et la perméabilité entre le Trapèze l'Île Seguin et le Pont de Sèvres. Ce sera déjà une première réalisation avec, d'un côté, la réalisation de la pente qui se trouve au pied des tours General Electric et qui va vers la station de métro et la gare d'autobus du Pont de Sèvres. De l'autre côté, nous engageons très rapidement les travaux de la première passerelle, qui permettra de communiquer avec les terrains Renault, puisqu'il y aura deux autres axes de communication réalisés entre le Pont de Sèvres et le Trapèze.

Sur les tours de GE, il y a un projet de réhabilitation. Les tours sont aux deux-tiers ou trois-quarts vides. Il reste assez peu d'entreprises, ce qui porte préjudice à la vie du quartier, car tous ces emplois sont aujourd'hui transférés. Monoprix est parti à Clichy, d'autres entreprises dans des villes voisines ou rapatriées dans d'autres bureaux sur Boulogne-Billancourt. Le projet de GE était de refaire l'ensemble de ces tours avec un projet que je trouve personnellement trop massif. Je pense qu'il n'est pas raisonnable d'engager 119 M€ dans la réhabilitation du Pont de Sèvres pour conserver ce quartier un peu cloisonné et fermé.

J'ai donc demandé à GE d'avoir un projet plus aéré et ouvert. Il n'y a pas de raison que les habitants du Pont de Sèvres n'aient pas une vue sur la Seine. De l'autre côté, lorsqu'on arrive de Vélizy, on voit ces trois tours, qui donnent un effet un peu massif, pas très agréable et pas une belle image de la ville. On est en train de réfléchir à ce sujet. Je vous tiendrai au courant de nos négociations avec le propriétaire de GE.

Sur le Trapèze ouest, les choses suivent leur cours. Samedi matin, vous avez pu voir les immeubles qui sortent de terre. Le Trapèze partant de l'ouest, pont de Sèvres, et allant vers l'est, pont de Billancourt, cette première partie va se construire autour du cours de l'Île Seguin et déboucher sur le nouveau pont Renault. Le trapèze accueille en ce moment les premières entreprises avec le laboratoire Ipsen, qui s'installe à l'angle du quai et du nouveau pont. Ils sont en cours de déménagement et leur activité sera totale en septembre prochain.

L'autre immeuble qui sera livré très rapidement est celui de l'Equipe, qui est en train de le réaménager. Je suis toujours surpris lorsqu'un promoteur livre un immeuble neuf, il y a au moins 5 ou 6 mois d'aménagements intérieurs. C'est le délai. Il faut s'adapter en fonction des entreprises. L'Equipe arrivera à la fin de l'année ou au début janvier 2009.

Près de 1 600 salariés vont arriver sur cette partie du Trapèze.

A ces 1 600 salariés qui arriveront entre septembre 2008 et janvier 2009, s'ajouteront à peu près les 1 000 premiers habitants dans le premier semestre 2009.

Je rappelle que sur la globalité de l'opération du Trapèze ouest, 960 logements sont en cours de construction, 850 ont déjà été vendus à ce jour, soit un taux de vente très important. On dit que les promoteurs avaient eux-mêmes gardé quelques appartements. On peut considérer que le taux de vente est même supérieur à ces 90%.

Nous faisons tout pour que les équipements de confort et de vie pour ces nouveaux habitants soient livrés dans les délais. Je pense notamment à la première crèche, à la première école. Il se trouve que les écoles voisines ont des capacités d'absorption des enfants des nouvelles familles du Trapèze, mais nous aurons la première école livrée sur le Trapèze ouest à la rentrée de septembre 2010.

Enfin, sur le Trapèze ouest, nous attendons avec impatience la construction de la tour de Jean Nouvel, la non tour maintenant appelée "tour horizon", qui sera une préfiguration de la tour Signal de la Défense, 90 mètres de haut, 19 étages, qui accueillera en son rez-de-chaussée une crèche publique municipale.

Voilà pour le Trapèze ouest.

Le pont Renault est pratiquement terminé. Seul le parking au pied du pont Renault n'est pas terminé. Je rappelle qu'il n'y aura pas ou peu de voitures sur l'Île Seguin. Les parkings des ponts Renault et Daydé auront chacun 600 places. Le parking a rencontré quelques difficultés, mais c'est un chantier complexe et les riverains le savent bien : il faut descendre à 40 mètres en sous-sol pour couler les parois moulés, ce qui fait que le parking est un peu

retardé. Il sera livré à partir du mois de juin 2009. Le pont sera accessible, et j'ai demandé que l'on réfléchisse à l'utilisation de ce pont pour que les Boulonnais puissent prendre possession de leur Ile Seguin le plus rapidement possible. On aménagera, au débouché de ce pont, un espace vert de 1,5 hectare, qui pourra être agrémenté de buvettes, restaurants ou activités culturelles provisoires et, pourquoi pas, du centre d'information du Trapèze. Ce sera une possibilité pour les Boulonnaises et Boulonnais de prendre la mesure du projet de l'Ile Seguin, de découvrir et de s'approprier ce lieu.

Sur le Trapèze Est, rien n'a été définitivement engagé avec les promoteurs. Pour le lot B4, le plus avancé, les promoteurs ont remis des propositions. Le jury doit se réunir au mois de septembre pour décider. Nous avons hier réuni le jury pour le lot Y pour sélectionner les promoteurs. C'est un îlot un peu compliqué, car il se fera en deux phases. C'est l'îlot qui accueille aujourd'hui en son sein les ateliers de Renault entre les rues Yves Kermen et Meudon. Nous essaierons de sortir de terre à peu près en même temps les lots B4, B5 et Y.

Sur ce Trapèze Est, j'ai demandé à Renault et aux promoteurs d'envisager la dédensification, c'est-à-dire de diminuer le nombre de logements sur cette partie. Je l'ai dit et écrit, je m'inquiète d'une arrivée massive de population sur ce Trapèze.

Nous sommes 110 300 habitants depuis le 1^{er} janvier 2008 et sur ce Trapèze, nous attendons entre 17 000 et 18 000 habitants, c'est-à-dire l'équivalent de la ville de Chaville que l'on implantera sur le Trapèze Renault de 32 hectares, puisqu'il n'y aura d'habitations nouvelles ni au Pont de Sèvres ni sur l'Ile Seguin. Cette arrivée massive m'inquiète.

Nous sommes déjà la septième ville d'Ile-de-France et je ne souhaiterais pas augmenter trop la population de Boulogne-Billancourt ; car cela voudrait dire des services supplémentaires donc des frais supplémentaires avec des recettes de taxe professionnelle qui diminuent. C'est pour cela que j'ai demandé que leur rééquilibrage entre l'arrivée massive de population sur le trapèze et la construction de bureaux qui apporteraient de la taxe professionnelle et de l'animation.

Sur cette partie Est du Trapèze, j'ai souhaité que l'on prenne en compte les demandes municipales, à savoir une zone artisanale. Nous avons une grande zone artisanale sur Couchot, réalisée en son temps par M. Ricard et Mme Pineau. Cette zone artisanale est maintenant trop à l'étroit sur la rue Couchot. Il faut en construire une deuxième sur le Trapèze. Le pôle actuellement prévu est de 1 000 m². C'est trop petit. Il faut agrandir le projet.

Il faut également créer une pépinière d'entreprises. Comme à Suresnes, à Saint-Cloud, à Issy-les-Moulineaux.

J'ai également demandé que l'on réfléchisse aux équipements sportifs de plein air. Vous savez que l'on est dans une situation extrêmement tendue, puisqu'à Le Gallo, nous avons mille jeunes qui jouent au football et les terrains sont trop peu nombreux, le tennis explose. La cohabitation entre le tennis, la pétanque, le football et l'athlétisme est difficile à Le Gallo compte tenu du nombre de mètres carrés disponibles. J'ai proposé que l'on construise sur la pointe Est du jardin, au pied du nouveau siège social de Renault, un nouveau club de tennis, pour le TCBB. Cela permettra de libérer les terrains de Le Gallo et de consacrer un peu plus de surface au football en réaménageant l'ensemble.

On devrait pouvoir apporter satisfaction aux différentes disciplines concernées : pétanque, athlétisme, football et tennis.

J'ai également formulé une demande auprès des promoteurs, et ce projet avance bien avec la Caisse des Dépôts et Consignations : c'est la création d'un immeuble à loyer intermédiaire. A Boulogne-Billancourt aujourd'hui, le prix du loyer dans le privé parfois atteint 28 € du mètre carré. Lorsque dans un couple, les deux personnes travaillent et gagnent 1 400 € chacun, ils ne peuvent pas se loger à Boulogne-Billancourt dans le privé. Avec 2 800 €, ils sont au-delà des plafonds pour obtenir un logement social. J'ai donc demandé que l'on tente une expérience d'immeuble à loyer intermédiaire, autour de 19 € du mètre carré. La Caisse des Dépôts et Consignations s'est proposée. Nous sommes en train de négocier avec les promoteurs et Renault le calcul d'une charge foncière qui permettrait de sortir des immeubles et des appartements à 19 € le m².

Je suis persuadé qu'il y a une très forte demande sur la ville pour ces appartements. Si c'est le cas, on renouvellera l'expérience. Sur les terrains Renault, toutes les initiatives doivent passer sous les fourches caudines du propriétaire et des promoteurs, et c'est un vrai problème, car ils sont très exigeants. Il faut négocier avec eux, ce qui est difficile pour la construction de logements sociaux. Voilà pour le Trapèze est.

Dernier point, l'Ile Seguin. C'est, vous le savez, un feuillet à rebondissements. Depuis le départ de la Fondation Pinault en 2005, on s'est un peu précipité dans le remplissage de l'Ile Seguin. On a fait appel à des institutions publiques qui ne paient pas de taxe professionnelle et qui ne sont que des bureaux, lesquels sont fermés à 19 heures, comme toutes les administrations françaises, parfois un peu plus tard. Ils sont fermés le week-end. L'INCA, le CNRS et l'INSERM, ne sont pas de nature à créer de l'animation sur l'île, ni à rapporter quelque taxe professionnelle que ce soit. On a renégocié avec chacun des partenaires.

Ni l'INSERM ni le CNRS, n'avaient sérieusement envisagé de s'installer sur l'île. Il en va de même pour l'INCA,

qui a fait un communiqué de presse aujourd'hui pour dire toute leur satisfaction de l'accord trouvé avec la nouvelle municipalité pour rester à Boulogne-Billancourt, avenue Morizet.

Nous sommes simplement en négociation avec l'INCa, mais j'ai bon espoir d'aboutir rapidement, sur les problèmes financiers, car je rappelle que ce sont les contribuables boulonnais qui paient le loyer de l'INCa, à hauteur de 1 100 000 €, (même montant pour le Conseil général), l'INCa ne payant que 600 000 € de droits et de charges.

On est en train de trouver un accord. Ils ont accepté surtout, le principe que je veux imposer à toutes les entreprises et les partenaires avec lesquels nous travaillons, à savoir l'ouverture sur la ville. Je veux que toutes les entreprises et institutions à Boulogne-Billancourt participent à la vie de la cité, s'impliquent dans cette ville, mettent leurs compétences au service des Boulonnais. L'INCa m'a assuré qu'ils monteraient un colloque avec l'hôpital Ambroise Paré sur le thème de ses compétences, à savoir le cancer.

Les autres projets ont été réglés ou réévalués. Concernant l'hôtel de la Cogedim, j'ai rencontré les différents responsables, qui sont tout à fait favorables à revoir leur projet afin qu'il s'inscrive davantage dans le projet culturel et environnemental de l'île Seguin. Je leur ai expliqué que je n'étais pas très favorable à ce cube un peu anonyme d'hôtel 4 étoiles que l'on trouve partout. Ils sont prêts à travailler sur un hôtel un peu plus tourné vers l'artistique. On parle d'un "arti hôtel", ce projet est assez avancé et pourra démarrer assez rapidement. Nous sommes en train de mener de bonnes négociations. Nous évoluons très bien sur ce dossier avec la Cogedim et les autres partenaires, l'exploitant de l'hôtel et l'investisseur en amont du projet.

L'autre projet, qui était également très engagé, était l'Université Américaine de Paris. J'ai rencontré à de très nombreuses reprises les dirigeants depuis plusieurs mois, pas seulement depuis que je suis maire, je leur ai dit ma volonté d'ouverture sur la ville et sur l'île. Je leur ai expliqué que je ne pouvais pas concevoir qu'une grande partie de l'île soit confisquée au détriment des Boulonnais. Et même si ce projet était intéressant, compte tenu du prix de la scolarité des élèves, plus de 23 000 €, je voulais que cet équipement soit ouvert sur l'extérieur. Ils m'ont adressé une lettre la semaine dernière pour nous dire qu'ils étaient prêts à s'investir dans la dimension culturelle de l'île, prêts à s'investir dans la dimension internationale, prêts à construire une pinacothèque, à travailler avec les établissements scolaires de la ville, prêts à travailler avec le Forum de l'Ouest Parisien. Je les ai trouvés en de très bonnes dispositions, et nous sommes en train de trouver un accord.

Reste un point financier à régler avec l'AUP : ils ont bénéficié de conditions d'installation extrêmement favora-

bles par rapport au prix du mètre carré réel de l'île Seguin. Je leur ai expliqué que s'ils restaient sur l'île, dans ce nouveau projet culturel merveilleux, ils le seraient dans des conditions très privilégiées ce qui nécessitait un petit effort financier. J'ai rencontré différents responsables. Ils en conviennent parfaitement. Nous allons nous mettre d'accord sur une petite augmentation de la participation de l'AUP.

L'autre projet, projet purement municipal, est la salle de musiques actuelles, projet qui n'avait pas de subvention de l'Etat, du Département ou de la Région. C'est un projet qui coûte 24 M€. Nous allons reprendre des éléments de ce projet que nous allons inclure dans le dispositif et les nouveaux équipements que nous créerons sur l'île Seguin.

Ensuite, il y a la résidence de chercheurs. Je me suis toujours interrogé sur son installation sur l'île Seguin, puisqu'il n'y avait pas de laboratoire prévu. C'était donc surprenant. Nous sommes en train de travailler avec la Caisse des Dépôts et Consignations et ING, son partenaire financier, et nous avons trouvé une solution. Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts et Consignations va réaliser l'immeuble à loyer intermédiaire à 19 € sur le Trapèze Est. Elle reste pour l'instant propriétaire de son terrain qu'elle a acheté à la SAEM pour des raisons financières, mais est prête à y accueillir les nouveaux équipements culturels que nous envisageons.

Enfin, le lieu de mémoire qui était programmé sur l'île, de 1 000 m² dans le précédent projet, conserve toute sa place sur l'île Seguin et figure dans le petit document que nous vous avons remis tout à l'heure. Nous travaillerons avec les associations Atris et Amétis et les autres associations pour rendre ce lieu très vivant.

Concernant la mémoire de notre ville j'ai rencontré les responsables de Renault je leur ai demandé de réfléchir à la transformation du bâtiment X, qui accueille aujourd'hui encore une petite partie de responsables de l'entreprise Renault, pour le transformer en musée des temps modernes, du cinéma, de la blanchisserie, de l'automobile ou de l'aviation, toutes les industries chères à notre ville de Boulogne-Billancourt dans les années 30. Cela permettrait d'avoir un lien entre notre musée des années 30, le bâtiment X et l'île Seguin.

Quant aux autres projets et contrairement à ce qui a été dit, il n'est pas question de faire de l'île Seguin un terrain vague. Le projet précédent était fixé à 175 000 m². Nous allons dédensifier à hauteur de 25 à 30% et nous aurons trois pôles sur l'île Seguin : un pôle culturel public avec, soit sur la pointe amont, soit sur la pointe aval, - je vous parlais tout à l'heure de pragmatisme, cela dépendra de l'état d'avancement des dossiers et également des possibilités légales d'urbanisme aujourd'hui en vigueur sur l'île Seguin, - deux grands équipements majeurs :

- Le premier sera une conque, une salle pour les arts

vivants, pour accueillir des spectacles de danse, de musique contemporaine, de musique classique. Ce projet de conque qui pourrait s'ouvrir pour permettre d'avoir des activités musicales ou de danse en plein air, sera financé par le Conseil général, puisque son président était déjà à la recherche, avec un certain nombre d'autres élus du département, de l'installation d'un zénith dans le nord du département. Il semble ne pas pouvoir se faire et l'idée est donc de réaliser cette conque sur la pointe amont ou aval de l'île.

- Sur l'autre pointe sera installé un équipement des arts visuels, une sorte de grande halle comme la Tate Gallery à Londres, pour accueillir des œuvres monumentales, comme l'exposition actuellement en cours au Grand Palais. Ce deuxième grand équipement public sera porté financièrement par l'Etat, qui a confirmé son intérêt d'être présent sur l'île Seguin et dans la Vallée de la Culture.

C'est le premier pôle public avec ces deux équipements majeurs.

Ensuite, nous aurons un deuxième pôle, privé, d'activités de bureau à vocation culturelle. Ce sera soit des chaînes de télévision, soit des stations de radio, soit des sociétés de jeux vidéo, soit des studios de cinéma, etc., l'idée étant que, les utilisateurs de ces bureaux participent à l'animation de l'île, aient des locaux accessibles aux personnes qui se rendront sur l'île. L'avantage de ce pôle privé est de financer l'opération et d'en assurer des ressources supérieures à celles qui pouvaient être attendues par les institutions publiques, qui ne payaient pas de taxe professionnelle. Le prix du foncier sera bien évidemment vendu à un prix supérieur à ces groupes privés plutôt qu'aux institutions publiques lesquelles, tout le monde le sait, n'ont pas beaucoup d'argent.

Le troisième pôle qui sera à peu près de dimension équivalente, autour de 40 000 m², accueillerait des activités culturelles, de loisirs, avec notamment un espace hyper-contemporain tourné autour de la culture et du numérique. Vous savez que c'est un secteur très en vogue, en plein développement en Corée, au Canada. M. Solère connaît bien ce sujet, il est allé visiter ce matin le Cube à Issy-les-Moulineaux où l'on peut créer beaucoup d'activités autour de la culture du numérique et utiliser les structures, les murs, créer beaucoup d'animations avec le numérique.

Il y aura également un bâtiment qui serait une halle pour accueillir des événements, type défilés de mode. Nous aurions également un pôle cinéma. Nous avons des contacts avec plusieurs grands du cinéma qui souhaiteraient faire sur l'île un pôle de cinéma ambitieux. Nous ferions également des galeries d'artistes, bien sûr, des librairies culturelles, et nous aurions également un accès à la Seine pour pouvoir permettre le cabotage d'une île à l'autre et d'un point de la Seine à un autre.

Nous avons rencontré Mme Bacot, la directrice du Port Autonome de Paris et de Voie Navigable de France, qui est très heureuse que l'on remette la navigation fluviale au cœur de cette boucle de la Seine.

Voilà en quelques mots ce que je voulais vous dire. Pardonnez-moi pour la longueur de l'exposé, mais je crois qu'il était bien que nous fassions un point ensemble.

Sur le plan financier, toutes les conditions sont requises. Nos experts, partenaires financiers de la SAEM, qui sont de grands banquiers, ont étudié tout cela dans le détail et sont extrêmement sereins. Nous restons exactement dans l'enveloppe précédemment définie et il n'y aura pas le déficit annoncé de-ci de-là à grands renforts de trompettes. Je m'y étais engagé. Nous respectons nos engagements. Après à peine trois mois de travail, on peut tous être très fiers, que ce soient les services municipaux, et je remercie M. Guillet de son active contribution, les services de la SAEM, et je remercie André Moine le directeur général délégué de la SAEM, nous avons tous très bien travaillé et aujourd'hui nous pouvons nous engager sereinement dans un nouveau projet extrêmement ambitieux.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. Solère :

Merci, M. le Maire et mes chers collègues, pour cette communication précise sur les orientations nouvelles suite aux élections municipales que vous et nous apportons à l'opération de la ZAC Seguin-Rives de Seine.

Vous le savez, cette communication était attendue et n'a pas tardé, à peine 3 mois après les élections municipales. Elle était attendue par les Boulonnais, qui en ont un peu assez du feuilleton à répétition de l'île Seguin. Elle était attendue par tous ceux qui s'intéressent et travaillent au dynamisme de l'ouest parisien et celui des Hauts-de-Seine, qui est un peu le poumon économique de la France, plus de 800 000 emplois privés. Au-delà du plan de revitalisation de la Défense, l'opération de la ZAC Seguin-Rives de Seine est l'une des grosses opérations sur le Département.

Elle était également attendue par tous ceux qui s'intéressent en Ile-de-France, à Boulogne-Billancourt et bien au-delà, à la dimension culturelle de l'île Seguin, de ce Val de Seine que le président du Conseil général veut réaliser en partenariat avec les maires du département.

M. le Maire, le travail que vous avez effectué depuis trois mois a été rendu possible par une méthode annoncée aux Boulonnais à l'occasion des élections : renouer un partenariat avec l'Etat essentiellement et le Département des Hauts-de-Seine. La ville de Boulogne-Billancourt ne peut

pas seule aménager ces terrains. Le partenariat était en panne avec l'Etat et avec le Département, et vous avez œuvré depuis trois mois à renouer ce partenariat. Je peux témoigner de la qualité des rapports avec le Département et de l'esprit de coopération qui y règne. Votre implication personnelle est totale dans ce dossier, ainsi que l'approche pragmatique qui est la vôtre. Le travail de l'ensemble des collaborateurs de la mairie et de la SAEM permet aujourd'hui la présentation d'un programme ambitieux.

Je souhaite, au nom de l'ensemble des élus de la majorité, vous présenter nos félicitations.

(Applaudissements.)

M. Baguet :

Merci.

M. Fourcade :

M. le Maire, je vous remercie de cette communication, que nous attendions. Je vous remercie de ne pas avoir développé votre volonté de rupture jusqu'à ce qui était engagé.

Sur le Trapèze ouest, les opérations, vous l'avez dit, se déroulent normalement. Nous avons mis plusieurs années pour concevoir et organiser ce développement. Je vois que tout ceci se passe bien et la tour de Jean Nouvel sera l'élément important de ce quartier.

Sur le Trapèze Est, nous avons déjà engagé quelques opérations et vous nous proposez des modifications. Nous les examinerons avec l'esprit d'ouverture qui nous caractérise. Effectivement, on peut parfaitement dédensifier et modifier, sauf à regarder quelles sont les conséquences financières.

Sur l'île Seguin, en revanche, je suis beaucoup plus en difficulté par rapport à ce que vous avez dit. Voilà un projet que nous avons étudié pendant plusieurs années avec de grands urbanistes, des architectes, cités dans la brochure que vous avez rendue publique ce matin, qui a fait l'objet d'une large concertation avec la population dans le cadre des réunions de quartier et une quinzaine d'associations, et qui est brutalement remis en question.

Bien entendu, vous reprenez un certain nombre de points qui avaient été engagés. Sur l'université américaine, cela va dans le bon sens, et ce sera un élément important de stimulation de notre propre système universitaire. Sur l'hôtel, vous allez le modifier, parfait. Sur la salle de musiques actuelles, je pense que c'était un élément d'attractivité très important et vous le reprenez dans un ensemble plus grand. Très bien.

Sur la résidence pour les chercheurs et les artistes, je crois qu'il faut absolument la faire, car, à l'heure actuelle,

il y a très peu de possibilités d'hébergement de chercheurs étrangers, venant d'Afrique ou d'Asie, et vous savez comme moi que la recherche se mondialise de plus en plus et que notre incapacité à accueillir des chercheurs nous pénalise.

Sur l'île Seguin, trois observations de fond, étant entendu que, sur le bilan financier et le calendrier des réalisations, nous attendrons. Il y aura la discussion du compte rendu des activités de la SAEM et nous verrons où en seront la trésorerie et le financement.

Nous verrons également le calendrier des réalisations, puisque beaucoup de projets sont des réflexions et des esquisses et, pour l'instant, nous attendons la réalisation de ces projets.

Trois observations de fond au stade actuel du débat.

- La première : je déplore très vivement que la partie scientifique du projet initial soit délibérément sacrifiée. Je sais que le Conseil général, vous-même et un certain nombre d'autres personnes n'étaient pas partisans de cette plate-forme scientifique. C'est tout à fait regrettable dans l'état actuel de la recherche en France et de la perte de compétitivité que nous constatons dans tous les domaines. Notre pays manque de chercheurs, n'attire que très peu d'étudiants étrangers qualifiés, manque de thésards qui vont plutôt aux Etats-Unis, en Inde, en Chine ou ailleurs, et le fait d'avoir 50 000 m² consacrés à la recherche scientifique, qui figuraient à l'intérieur du pôle de compétitivité Medicen, pôle à vocation mondiale, était un élément très important. Je crois que sur le plan de la nation, pas simplement sur le plan de la ville, c'est une erreur grave que d'avoir sacrifié la totalité de l'aspect scientifique.

Au niveau du CNRS, il était question d'installer sur l'île Seguin la totalité des sciences de l'homme et des sciences intéressantes l'ensemble des relations entre les pays.

Sur le plan de l'INSERM, la cohabitation de l'INCa et de l'INSERM permettait d'avoir un pôle mondial de développement de ces opérations. Vous allez garder l'INCa à Boulogne-Billancourt, tant mieux, mais ne dites pas qu'en matière de recherche scientifique et de rayonnement international tout est lié à la taxe professionnelle. C'est dépassé depuis longtemps. Nous sommes faibles en matière de recherche fondamentale, sauf en mathématiques où, avec la Pologne, nous sommes les deux pays européens en matière de recherche. Il était possible d'installer dans ces 50 000 m² prévus sur l'île Seguin, le premier centre de création thématique en matière de mathématiques, qui avait une importance internationale. Tout cela est abandonné, je le déplore.

- Ma deuxième observation concerne la galerie animée, conçue à la fois pour respecter la mémoire du site et pour lui conserver son unité. En effet, quand on se promène dans les urbanisations de banlieue, on s'aperçoit que l'on est beaucoup plus proche du patchwork que d'une vraie

urbanisation. Le concours que nous avons fait avec Mme Pineau et mon directeur général, M. Subileau, que vous avez renvoyé à votre arrivée, nous dotait de cette galerie animée, qui avait intéressé beaucoup d'architectes, notamment Jean Nouvel, dont vous parlez maintenant avec beaucoup d'intérêt, car il permettait de conserver une unité de l'île.

Compte tenu de la halle et de la conque envisagées, des bâtiments de hauteurs différentes, la galerie animée à 11 mètres du sol permettaient d'avoir une circulation des personnes et une animation tout à fait importantes. En privant l'île Seguin de cet élément d'unité, j'ai peur que vous fassiez demain de l'île Seguin un clone de l'île Saint-Germain, considérée par tous les urbanistes comme exactement ce qu'il ne faut pas faire.

- La troisième observation concerne la question essentielle des transports en commun. Il est évident que, compte tenu de notre population actuelle et de celle qui viendra vivre ou travailler sur le Trapèze et sur l'île Seguin, le problème des transports en commun est essentiel, et je m'étonne que vous n'ayez pas profité, comme l'a dit M. Solère, de cette reprise des rapports entre le Conseil général, l'Etat et la ville, pour accélérer notre opération de désenclavement prévue par un système de tramway ou un système de transport moderne avec des mécanismes écologiques nouveaux.

Je crois que, dans le cadre du texte que le Parlement va voter ou est en train de voter sur le Grenelle de l'Environnement, le fait de mettre en place entre Meudon, l'île Seguin, le Trapèze et le reste de Boulogne-Billancourt, des transports écologiques à forte valeur ajoutée et très peu d'émissions de CO₂, notamment avec une traction électrique, nous aurait sans doute donné une image de marque plus moderne et plus active à l'île Seguin.

Sur les problèmes financiers, j'accepte avec beaucoup d'intérêt le fait que vous respectez l'enveloppe budgétaire que nous avons programmée. Je vous en fais le crédit. Je ne vois pas pourquoi aujourd'hui, compte tenu d'esquisses ou de projets vagues, on pourrait dire qu'il y aura tel ou tel élément. Mais, si vous voulez en croire mon expérience, il y a toujours loin de l'idée d'un bâtiment ou d'une structure à de la réalisation concrète que celle-ci.

Nous verrons, année après année, quelle est l'évolution comparée du budget de l'opération, et nous avons bien l'intention, dans le groupe que je préside, d'examiner chaque année, au moment de l'examen du CRAC, les projets nouveaux, leur financement et leur calendrier, mais je voudrais vous dire que, si je suis séduit sans doute par l'ensemble des idées que vous avez évoquées, subsiste néanmoins une inquiétude sur le sort d'un grand projet urbain, qui a fait l'objet de beaucoup de concertations, qui a été présenté un peu partout dans le monde comme une grande réalisation urbaine intégrant les normes HQE,

notamment au niveau des réseaux de chaleur ou de froid et des problèmes de circulation et de transport. J'ai peur que le fait de détricoter un grand projet urbain en faisant croire que l'on va pouvoir faire, grâce aux finances du Département, également limitées, qui ne sont pas extensibles à l'infini, nous mette, dans quelques années, devant quelques remords et quelques regrets.

Aujourd'hui, vous avez ouvert beaucoup de perspectives. Vous nous retrouverez, année après année, pour confronter vos désirs à la réalité.

Mme Vouette :

M le Maire, 19 ans après l'annonce de la fermeture de l'usine de l'île Seguin par Renault, le bilan est peu flatteur : un terrain vague, un patrimoine social et industriel effacé, et la perspective de perte de maîtrise de la ville sur son avenir. Aucun des objectifs de départ n'a été atteint. Les besoins des Boulognais ont-ils été pris en compte ? Non.

Pas d'équipements sportifs prévus aujourd'hui pour une ville qui en manque cruellement.

La symbolique du site est-elle respectée ? Non. L'île est presque entièrement rasée, les éléments significatifs de Billancourt ont été presque tous effacés, la façade de l'artillerie est presque entièrement détruite, le lieu de mémoire reste désespérément virtuel,

L'aspect culturel est-il remarqué et remarquable ? Non. Les projets abandonnés parlent d'eux-mêmes : projet Fortier, projet Pinault, projet de Villepin. La culture n'a jamais pu dépasser le stade du projet

Le volontarisme politique pour un développement durable est-il de mise ? Non. Pas d'équipements à énergie positive, une collecte pneumatique des déchets abandonnée faute d'avoir su synchroniser les travaux, et une vision environnementale minimaliste.

La desserte des futurs logements, bureaux, lieux éventuels d'attraction en transports en commun est-elle au point ? Non, alors que les conditions de circulation sont déjà difficiles dans notre ville

L'intégration de la ville dans une vision innovante est-elle en route ? Non, Tout ce qui touche de près ou de loin à la recherche et à l'innovation est rejeté.

Les finances de la ville sont-elles en état de suivre un projet coûteux ? Non. La dette de la ville atteindra fin 2008 le montant de 224 millions d'euros. La ville a dépensé sans compter pour des études sans suite et payé un pont qui aurait dû être financé pour moitié par E. Pinault ou d'autres promoteurs.

C'est le fiasco des terrains Renault. Comment en sommes-nous arrivés là ?

Au départ, la décision de Michel Rocard de réaliser une opération d'intérêt national. Puis malheureusement, une majorité municipale se pensant assez puissante pour affronter convoitises financières et intérêts contradictoires. Au lieu de devenir un projet emblématique, au lieu de capitaliser sur un patrimoine social et industriel nationale-ment et même internationalement reconnu, le projet Billancourt est municipalisé pour devenir au fil des ans l'Arlésienne de l'ouest parisien.

Projet national, puis municipal, et en réalité une succession de projets abandonnés, bien qu'annoncés à grand renfort de communication laudative. On nous a répété sans cesse : « ne vous inquiétez pas, nous maîtrisons tout. »

Mais la réalité aujourd'hui est toute autre ! Elle prend la forme d'un transfert du projet au département et à l'État, soit 15 longues années pour arriver au constat que les responsables de la ville ont eu les yeux plus gros que le ventre.

M. Baguet, vous étiez le premier adjoint de M Fourcade lors de son premier mandat, M. Solère était tout récemment encore maire adjoint de M. Fourcade. Il s'agit bien là d'un échec, non d'untel ou d'untel, mais de la majorité municipale boulonnaise dans son ensemble qui, quelque part, a pêché par son orgueil.

M le Maire, certains vous reprochent de démolir le travail de votre prédécesseur, mais si les Boulonnais n'ont pas suivi M Fourcade aux dernières municipales, c'est sans doute que les projets proposés ne leur paraissaient pas si indiscutables.

A trop décider dans des structures éloignées des citoyens, comme cette agence pour la vallée de la culture, dont la caractéristique principale est d'écarter les Boulonnais des réflexions, on prend le risque de ne pas disposer des soutiens nécessaires au moment décisif. Et c'est ce qui s'est passé.

M le Maire, sur votre projet actuel, nous regrettons votre rejet des organismes liés à la recherche et à l'innovation, car l'histoire de notre ville est liée à la recherche et l'innovation industrielle. En plus, de façon contradictoire, vous acceptez pépinière d'entreprises et université privée, mais dans le même temps, vous refusez l'hébergement des professeurs et chercheurs internationalement reconnus qui passeraient à Boulogne -Billancourt. Drôle de façon de les attirer ! Sur ce sujet, nous rejoignons totalement les propos de M. Fourcade.

Nous regrettons ces attermoissements sur la SMAC, les jeunes de la ville attendent depuis longtemps cet équipement, qui a changé plusieurs fois d'emplacement, pour finalement disparaître à moitié.

Nous regrettons aussi que des équipements sportifs, indispensables, ne soient pas prévus sur l'île et que vous remettiez en cause l'aménagement du trapèze Est en confisquant une partie du parc de proximité.

Vous nous avez parlé aussi de guinguettes, marché de Noël, et défilés de mode et cinémas excentrés, dont on se doute bien que les Boulonnais vont s'y précipiter pendant la mauvaise saison, car pour revenir, cela sera facile au-delà de 23 heures...

Tout cela a un petit côté passéiste, mais pourquoi pas, si c'était en accompagnement d'un projet ambitieux, qui ne soit pas une privatisation de l'île, qui ne soit pas le projet personnel de tel ou tel haut personnage départemental ou national. Ce n'est vraiment pas le cas aujourd'hui.

Nous attendons la concrétisation effective de votre programme. Car les retards ont déjà coûté cher en manque de recettes pour la ville. Tous ces projets abandonnés ont coûté cher en études et autres concours d'architectes, payés, mais non exploités. Et vous, vous êtes resté très flou ce matin sur les engagements financiers du département et de l'Etat, et très flou sur le contour exact des projets.

Vous avez surtout et longuement parlé de l'existant, de qui était déjà décidé, voire construit, sur la tour Nouvel, dont on apprend qu'elle va s'appeler Horizon, nom très original !

M le maire, je terminerai sur la méthode de travail autour de cet aménagement. Car quitte à retarder les projets, autant changer une méthode qui a échoué. Et nous faisons le constat aujourd'hui que vous n'en prenez pas le chemin.

« Je veux rendre l'île aux Boulonnais, je veux que les Boulonnais s'approprient l'île Seguin... » C'était bien votre slogan de campagne, M le maire ? Alors comment expliquez-vous que vous élaboriez votre projet dans des cercles fermés, loin des Boulonnais ? Comment expliquez-vous que vous convoquez la presse pour lui faire part de décisions, avant même que les élus de la ville aient été consultés ?

M le maire, notre groupe vous demande trois choses :

- La première : consulter les Boulonnais sur les options qui restent aujourd'hui possibles de manière à ce que le projet des terrains Renault soit enfin celui de tous les boulonnais.

- La seconde : associer réellement le conseil municipal aux réflexions en cours. En particulier, je reviendrai sur ce que vous avez dit tout à l'heure sur les jurys d'urbanistes et d'architectes. Vos prédécesseurs, M. Fourcade et M. Duhamel, associaient l'opposition municipale. J'apprends que des jurys ont eu lieu, nous n'étions pas au courant de la date, du sujet et nous n'étions ni conviés, ni présents.

- La troisième : non seulement sauvegarder ce qui peut l'être encore de notre patrimoine industriel et social, mais

aussi vous engager clairement sur un lieu de mémoire de l'histoire du site sur l'esplanade de l'Île Seguin et surtout sur la conservation de ce qui reste du mur de l'artillerie.

M. le Maire, je vous remercie.

M. Askinazi :

J'ai plusieurs questions sur le futur aménagement de l'Île Seguin.

Sur la halle de musique ou d'exposition, je voulais vous demander si vous avez mesuré les nuisances sonores pour les riverains de Boulogne-Billancourt et les communes voisines.

Sur les résidences de chercheurs, le président du Conseil général des Hauts-de-Seine a évoqué, durant la dernière séance de l'assemblée départementale, à laquelle siègent 3 de vos adjoints, qu'il fallait multiplier la création de résidences de chercheurs sur le département, et qu'il en va de l'intérêt des collectivités et du pays. Vous évoquez le déplacement de la résidence initialement prévue sur l'île, avec une solution alternative sur le Trapèze. Vous venez d'évoquer le partenariat avec la Caisse des Dépôts et avec l'ING pour cette résidence. Pouvez-vous nous en dire davantage, notamment sur l'emplacement, le type de chercheurs qui pourraient en bénéficier, etc.?

Sur le projet culturel, quelle concertation avez-vous menée sur ces projets, tant avec les Boulognais qu'avec les habitants des communes avoisinantes d'une part, et avec les associations d'autre part ? Mme Vouette a parlé il y a quelques instants des élus et de la concertation avec les élus, qui pourrait être également intéressante.

Quelle solution avez-vous enfin pour le financement d'un tel projet culturel ? Vous venez également d'évoquer la participation du Conseil général pour la conque musicale. J'aurais voulu savoir sur cette halle musicale ou d'exposition, quel est le montant ou le pourcentage que nous donnerait le Conseil général ou l'Etat dans la participation financière ?

Concernant le reste du projet culturel, quel financement avez-vous prévu ?

Je vous en remercie.

M. Vincent :

M. le Maire, merci. Vous nous annoncez avec satisfaction avoir modifié une grande partie de l'aménagement de l'Île Seguin en réduisant notamment les densités de 25 à 30%, mais sans dégradation sur l'équilibre financier du projet. Ce petit miracle est semble-t-il possible grâce à des financements venant de l'Etat et du Conseil général, dont vous nous avez parlé sans nous donner d'indications pré-

cises sur les montants en cause et sur l'engagement de l'Etat et du Conseil général que vous auriez obtenu à ce stade.

Ce qui m'intéresse aussi, c'est que vous expliquez qu'il y aura des rentrées de taxe professionnelle grâce à l'implantation d'entreprises du secteur médiatique et culturel. Je voudrais savoir précisément où vous en êtes, et notamment si vous avez eu, à ce stade, des contacts avec les présidents de la chaîne TF1 et M6, qui pourraient avoir potentiellement un intérêt à s'installer sur l'île ?

M. Tisseyre : Vous évoquez dans votre exposé plus 17 000 habitants, plus un nombre assez important de cadres et d'employés venant travailler tous les jours sur le Trapèze. Je suis très préoccupé par l'impact de cette nouvelle donne sur les flux de circulation, sachant que notre ville est assez saturée. On parle par ailleurs de l'implantation de télévisions sur l'Île Seguin. Tout cela va aussi générer du trafic, notamment par rapport à l'accès de l'Île Seguin en voiture. Lors de la visite samedi matin, j'ai pu voir qu'il y avait un seul accès sur l'île.

Ceci étant, les transports en commun sont complètement saturés, le métro et les lignes de bus. Tout ceci va s'ajouter à ce flux existant. Par rapport à tout cela, qu'est-il prévu en matière de transports en commun ? Nous avons effectivement un projet qui tournait en boucle, le tramway, qu'en est-il maintenant ?

Mme Shan :

Une remarque un peu plus terre à terre et dont l'objet est partiel. Vous avez dit vouloir rendre l'Île Seguin aux promeneurs, qui ne l'ont pas fréquentée depuis plus de cent ans. Je doute que le promeneur boulognais ait eu une réelle habitude de fréquentation, puisque le socle existant est dû à l'entreprise Renault.

Par ailleurs, dans le document que j'ai trouvé sur la table, page 22, la promenade figurée ne doit pas faire oublier que l'île est entourée de voies rapides, la RD1 et la RD 7, et soumise à un trafic fluvial important qui affecte ses berges, avec un fleuve assez sale. Nous aurions plaisir à prendre un peu de hauteur par rapport au niveau de la Seine pour nous égayer sur cette île.

Mme Bauche :

Je voulais juste nous mettre tous en garde contre ces engagements futurs de l'Etat, contre la vanité des continuités républicaines.

Nous avons eu un très joli projet qui semblait s'inscrire réellement, d'une manière européenne, dans la création et la résidence d'artistes et chercheurs. Ce projet était initié sur une idée de M de Villepin et Renaud Donnedieu de Vabre nous avait confirmé que l'Etat en prendrait pour sa

part 50 millions. Mais tous les 5 ans, on élit un président de la République, cela s'est défait tout d'un coup, de la même manière que ce qu'un maire peut engager, un autre peut le dégager. Je voulais juste que l'on s'assure bien un jour que ces financements qui viendront d'ailleurs seront définitifs. Compter dessus serait vraiment intéressant.

M. Baguet :

Merci. Je vais essayer de répondre brièvement et de regrouper vos interrogations.

Tout d'abord, je comprends le vif désarroi, notamment le vôtre, M. Fourcade, ou votre désappointement, sur la situation actuelle. Vous aviez annoncé que nous allions dans le mur. Aujourd'hui, trois mois seulement à peine après notre élection, nous avons réussi à régler tous les problèmes et toutes les embûches que vous nous aviez laissés, juste avant votre départ de la mairie.

Je trouve votre comportement, très sympathique et très républicain, Mme Bauche et M. Vincent ! Aujourd'hui, cela se présente bien. Nous avons surmonté les obstacles. Nous avons un nouveau projet.

Je note aussi que vous vous plaignez, les uns et les autres, que nous trouvions des financements extérieurs. Il vaut mieux avoir des financements extérieurs que de faire financer les projets par les contribuables boulonnais. Je trouve qu'effectivement, faire payer le loyer de l'INCa par les Boulonnais n'est pas exceptionnel. Il est facile de gérer une commune dans ces conditions-là. Il est plus difficile de demander aux intéressés de rester sur la ville et de payer leur propre loyer.

Globalement, Mme Vouette explique que l'on n'a pas fait de concertation. Je crois, Mme Vouette, que l'on a assez parlé de l'île Seguin pendant la campagne des municipales. J'ai expliqué pendant toute la campagne municipale que l'île Seguin, ne représentait que 11,5 hectares. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'a parlé que de cela. Vous n'avez jamais parlé de la ville, du développement, de la vie quotidienne des Boulonnais.

Je relisais les documents hier soir, et les déclarations de vos colistiers ou de vous-même : "M. Baguet vous trompe, l'île Seguin va vous coûter 200 M€," c'est vous qui l'avez écrit et signé, M. Fourcade. Nous ne sommes pas dans cette situation, je comprends donc votre désappointement.

M. Fourcade :

Attendons.

M. Baguet :

Vous nous aviez promis qu'on allait se "casser la figure"

dans les trois mois qui allaient suivre. Les trois mois sont passés et vous reportez l'échéance. C'est très bien. Le programme est prévu fin 2018, c'est vous-même qui l'avez fixé. Nous nous retrouverons donc en 2018. Je n'ai pas d'inquiétude là-dessus. Nous attendrons les échéances, comme tout le monde.

Je pense que la campagne électorale sur Boulogne-Billancourt a été suffisamment marquée par les projets de l'île Seguin pour considérer que l'expression des Boulonnais vaut presque référendum. C'était en gros : "si vous votez M. Baguet, vous avez un projet trompeur qui va vous coûter des millions." Les gens ont voté "Baguet majorité rassemblée".

Nous avançons dans le programme qui a été écrit, dans nos professions de foi, dans nos documents et notre journal de campagne. Ce que nous appliquons aujourd'hui était exactement écrit et chiffré et nous respectons scrupuleusement ce document.

Pour revenir dans le détail de vos questions, vous criez à la disparition du pôle scientifique. Mais il n'y a jamais eu de pôle scientifique ! Le CNRS n'a jamais envisagé de venir sur l'île Seguin, vous le savez parfaitement. Il envisageait de regrouper ses laboratoires à Aubervilliers ou dans le treizième arrondissement de Paris.

L'INSERM n'avait pas les moyens de venir et l'Etat a un projet de rapprochement avec l'INCa, qui ne voulait pas venir non plus. Ils me l'ont dit. Ils ont subi un petit traumatisme à l'intérieur de l'entreprise. Ils veulent pouvoir reprendre leur souffle. Ils sont en train de redémarrer. On a trouvé un accord tout à fait serein avec l'INCa pour qu'ils restent sur Boulogne. Effectivement, le pôle scientifique n'a jamais existé. Il n'a jamais été prévu le moindre laboratoire sur l'île. Vous criez à la disparition de quelque chose qui n'a jamais été prévu ou envisagé. Je crois qu'il faut rappeler les choses telles qu'elles étaient.

Ensuite, vous parlez de la galerie animée, qui est la mémoire du site, l'unité du site. Je veux bien, mais cette galerie animée – 18 mètres de haut et 2 kilomètres de long – était un élément dissuasif pour les Boulonnais de se rendre sur l'île. Nous allons reprendre des parties de la galerie animée, car je ne suis pas contre l'idée d'avoir quelques points hauts qui permettraient aux Boulonnais d'avoir un belvédère sur l'île, sur le Trapèze et l'île, mais nous ne ferons jamais un mur de 2 kilomètres de long, il n'en est pas question. En plus il coûtait de l'argent, puisque la SAEM devait y participer à hauteur de 7 M€ sur les 24 prévus.

Vous évoquez les transports en commun.

M. Fourcade, Le STIF n'a pas voulu donner suite à vos propositions, parce qu'il ne veut pas financer le tramway, car il considère que cela n'a pas d'intérêt. La condition

était qu'il relie Meudon Bellevue à Saint-Cloud Montretout. Le tramway devait passer à Marcel Sembat, Jean Jaurès, en sacrifiant la circulation et la vie des commerçants. J'ai écrit, pendant la campagne électorale, que l'on ne ferait pas ce tramway. Il se trouve que le STIF a abandonné ce projet.

En revanche, je me suis mis d'accord avec mes voisins. Nous ferons des têtes de ligne et favoriserons une liaison entre Saint-Cloud Montretout et la ligne 10 du métro, et, avec la ville de Meudon qui a prévu un transport en déclivité qui va converger au T2, nous poursuivrons un lien avec la ligne 9, que ce soit au Pont de Sèvres, au métro Billancourt, ou à Marcel Sembat, avec un bus en site propre, plus souple, qui permettrait d'assurer cette liaison et de desservir la partie Est du Trapèze.

Concernant les normes HQE, le froid et le chaud, nous avons voté le projet de la centrale de froid, dans le cadre de la tour de Jean Nouvel, et pris en compte les différentes problématiques environnementales.

Tout à l'heure, après nos échanges en commission des finances de lundi, je vais vous proposer de transformer la délibération concernant le renouvellement du contrat de génie climatique dans la ville, pour apporter une dimension environnementale supplémentaire, car le pourcentage proposé ne me paraît pas suffisant. Je ne comprends pas les critiques sur ce sujet.

Mme Vouette, je partage une grande partie de votre constat. Je vous rappelle simplement plusieurs choses, pour mémoire : le mur de la façade de l'artillerie, a été sauvé par M. Labrunye et moi-même, à la fin du mois de juillet 2005. Je travaillais à ma permanence, j'ai reçu un coup de fil d'une personne qui m'a dit : "ils sont en train de détruire le mur de l'artillerie." Je suis parti aussitôt avec M. Labrunye, j'ai sorti ma carte tricolore de député et j'ai fait interrompre la démolition. J'ai été voir le grutier, il avait reçu des consignes très strictes de le démolir à cette période pour que cela ne se voit pas. Nous allons réutiliser ce mur, maintenant propriété de la SAEM, et garder les symboles ouvriers.

Vous m'associez à la responsabilité de l'organisation des terrains Renault. Je vous rappelle qu'à la fin du mandat 1995/2001, alors que j'étais premier adjoint de M. Fourcade, nous avons eu des échanges sur le processus et le calendrier. Je souhaitais que l'on fixe d'abord un projet de ville, que l'on arrête le nombre d'habitants que nous voulions en 2050, que l'on chiffre le nombre d'équipements publics nécessaires, et que l'on aille ensuite négocier avec Renault la modification du PLU. M. Fourcade voulait d'abord que l'on vote le PLU, qu'on valorise les terrains et qu'on négocie avec Renault. Aujourd'hui, nous sommes coincés, car on a choisi le calendrier de M. Fourcade et pas le mien.

Aujourd'hui, nous le payons tous les jours, car, ce sont les promoteurs qui vendent les droits à construire, avec Renault. Je préférerais aujourd'hui être libéré de cette pesanteur, mais malheureusement la ville et la SAEM ont pris des engagements. Quand je parlais de pragmatisme, cela signifie que je fais avec la situation que j'ai trouvée et avec les engagements pris. Je le regrette, comme vous, mais nous avons fait de mauvais choix à l'époque et nous le payons aujourd'hui.

Vous me reprochez d'avoir abandonné la collecte pneumatique. Mais ce n'est pas moi qui gérais la ville à l'époque. Lorsqu' a démarré le projet d'aménagement du Trapèze ouest, il était possible de l'inclure. Aujourd'hui, retenir cette collecte représente un coût très élevé, 3 M€ par an, alors que la collecte traditionnelle coûte 1 M€ par an. Ce n'est pas pareil. Deuxièmement, la collecte pneumatique ne pourrait pas s'appliquer au Trapèze Ouest, qui est déjà à moitié construit.

Vous parlez de l'endettement de la ville. Nous l'avons dit, Mme Dubost l'a dit, nous le regrettons et nous essayer de le diminuer.

Ensuite, vous parlez du transfert du projet au Département et à l'Etat. Non, nous avons trouvé des partenariats et, comme l'a dit M. Solère, nous avons maintenant de nouveaux partenaires sur lesquels nous pouvons compter et nous pouvons nous en féliciter. Si nous signons demain la convention ANRU, pour 119 M€ TTC, c'est parce que le Conseil général a apporté 9 M€. Dans cette opération, le Conseil général apporte déjà 9 M€ dans l'opération Pont de Sèvres, il va apporter 16 M€ dans l'aménagement de la RD1. Tous les jours pratiquement, je suis obligé de demander au Conseil général - heureusement que nos 3 conseillers généraux sont là ! - des participations au titre de la surcharge foncière. Nous avons déjà demandé 10 M€ au Conseil général pour les projets de l'OPAC sur le Trapèze. Encore hier, j'ai demandé 2 M€ pour sortir l'immeuble de l'Office départemental de HLM, qui sera sur le lot B 2, mitoyen avec un équipement scolaire.

Heureusement que le Conseil général est là, car nous en sommes déjà à 37 M€?. Et il va également être sollicité sur les autres équipements et en plus financer la totalité de la conque. Les financements sont engagés. Nous avons un soutien très fort du Conseil général, et heureusement, car s'il fallait tout faire supporter aux contribuables de Boulogne-Billancourt, il ne serait pas possible de s'en sortir.

Vous avez tous parlé des organismes de recherche. J'y suis favorable, le président du Conseil général a raison de dire qu'il faut créer des résidences pour chercheurs. Simplement, cela ne me paraît pas justifié sur l'Île Seguin, puisqu'il n'y a pas de laboratoire. Que l'on en construise à Boulogne-Billancourt, avec des financements publics, me paraît intéressant.

M. Fourcade a dit que la référence à la taxe professionnelle était dépassée. Je pense que ses propos ont dépassé sa pensée. On en a au contraire besoin. Je préfère accueillir Ipsen, un grand laboratoire, qui va organiser de grands colloques, plutôt que d'accueillir des institutions qui ne vont pas particulièrement faire vivre le site.

Enfin, et pour terminer, je trouve extraordinaire, Mme Vouette, que vous me reprochiez d'utiliser les espaces verts pour faire des équipements sportifs, alors que vous me reprochiez le contraire un peu plus haut. Où voulez-vous que je construise ces équipements ? Sur l'île ? Sur le Trapèze ? Il faudra payer chaque fois des surcharges foncières, alors que, sur l'espace vert, vendu pour un euro symbolique par Renault, nous pourrions faire un équipement sportif qui ne coûtera pas cher. Sur les autres endroits, compte tenu des accords passés, il faut payer le prix du mètre carré et c'est important. Je fais avec ce que j'ai, au mieux, pour répondre aux besoins des Boulonnais et maintenir en l'état la fiscalité de la ville.

M. Askinazi m'a posé des questions sur les nuisances provoquées par l'équipement des arts vivants. Oui, nous les prendrons en compte, mais il faut savoir ce que l'on veut : faire une île vivante et dynamique, ou rester avec une île fermée et morte le soir ? Il y pourra y avoir des nuisances, mais nous ferons en sorte qu'il y en ait le moins possible. A partir du moment où nous voulons apporter de la vie à un site, - je reçois des lettres disant qu'il y a trop de bruit en centre-ville, - il faut s'attendre à avoir un peu de bruit et de la vie. Nous gérons cela et préviendrons toutes les personnes qui pourraient être victimes de nuisances.

Ensuite, vous avez parlé du projet culturel.

Sur les financements, je vous ai expliqué qu'à partir du moment où nous vendions des droits à construire privés, nous allions en récupérer d'avantage en volume que dans le projet précédent, où nous vendions des droits à construire à des institutions publiques.

Sur les rentrées de taxe professionnelle, oui, il y en aura, car nous retiendrons des entreprises qui la paient, pas des groupes de presse écrite, comme l'Equipe, qui n'en paient pas, mais qui apportent autre chose, puisque l'Equipe, qui est un quotidien, apporte de l'activité dans le secteur.

Concernant les chaînes de télévision, il n'y a pas que TF1 et M6. Oui, je vous confirme que j'ai rencontré les dirigeants de TF1 et que j'ai même demandé au nouveau directeur général de TF1 de construire une crèche d'entreprise, compte tenu du nombre de salariés de TF1 qui habitent Boulogne. Il en a accepté le principe et m'a annoncé qu'il rapatriait mille salariés d'Issy-les-Moulineaux à Boulogne-Billancourt. C'est intéressant, car c'est le deuxième plus gros contribuable de la ville après Renault.

M6 a également des souhaits d'expansion. Et il y a encore d'autres chaînes de télévision et d'autres stations de radio intéressées par notre projet.

M. Tisseyre, vous avez parlé des 17 000 nouveaux habitants. Oui, en l'état actuel des choses, c'est ce qui est prévu. Il faudrait diminuer un peu ce nombre d'habitants, sinon nous aurons une qualité de vie probablement un peu altérée.

A ce propos, je voudrais parler du commerce. J'ai pris une initiative, car j'ai découvert qu'il n'y avait pas de politique de la gestion du commerce sur le Trapèze. J'ai rencontré tous les promoteurs, car ils construisent des immeubles avec des bureaux ou des logements avec des commerces en bas. Une fois que le promoteur a construit, il revend le tout à un investisseur, qui cherche à louer ces surfaces, bureaux ou logements et commerces. Souvent, les investisseurs ne sont pas aptes à la gestion ou formés ou organisés pour gérer les commerces de pied d'immeuble et ils revendent. Si je n'étais pas intervenu, on risquait d'avoir trois changements d'enseigne dans la même année.

Ne voulant pas être éloigné de ces décisions, ni mis devant le fait accompli et me retrouver seulement avec des banques, comme place Jules Guesde, j'ai demandé aux promoteurs de se mettre d'accord pour trouver un ou deux interlocuteurs qui géreront le 35 000 m² de commerces prévus. C'est un service extrêmement important que l'on va rendre aux Boulonnais.

Il faut répartir de manière juste et équitable les commerces de proximité, de loisirs, culturels, d'habillement, sur l'ensemble du Trapèze, pas uniquement des commerces du même type.

Enfin, c'est vrai qu'il n'y a jamais eu de promeneur sur l'île, car nous n'étions pas nés en 1910 et que l'île était interdite aux personnes qui n'étaient salariées de Renault. On va rendre l'île aux promeneurs boulonnais, dans les meilleures conditions possibles, en prenant en compte la configuration du terrain. Chacun sait que l'île était au départ un îlot qui servait de guet pour traverser la Seine et se rendre dans la vallée de la Bièvre, dans le Marivel et un peu plus loin à Versailles. Cet îlot s'est transformé en atoll. L'entreprise Renault a comblé les trous et, en fonction des évolutions des services, ils ont plus ou moins bétonné le sol de l'île. Au droit des presses extrêmement lourdes, ils ont mis beaucoup de béton, à d'autres endroits, beaucoup moins. On va faire un aménagement urbain de l'île qui prendra en compte ces problèmes techniques lourds, mais là-aussi on fait avec ce que l'on a et on le fait le mieux possible. Voilà ce que je voulais vous dire.

Mme Bauche, vous parlez du désengagement de l'Etat. Je ne suis pas sûr qu'il faille reparler de ce projet d'un centre européen de création contemporaine. Ce projet a été monté dans l'urgence et la précipitation. Il n'y a jamais eu

un centime d'inscrit au titre du ministère, car c'était un projet purement artificiel qui n'avait pour vocation que de répondre au départ de la Fondation Pinault pour montrer que l'on n'était pas dans le vide absolu.

Les services n'ont jamais eu la consigne à travailler sur ce projet, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, puisque j'ai revu Mme Albanel la semaine dernière, et nous travaillons dans le cadre de l'agence de la vallée de la culture, puisque l'Etat finance à 50%, le Département à 40% et la ville de Boulogne-Billancourt à 10%.

Je pense avoir répondu dans le détail à toutes les questions, et nous avons passé beaucoup de temps sur ce sujet important. Nous refferons le point, si vous le voulez, au printemps 2009 pour voir où nous en sommes, et notamment pour constater que les premières opérations auront démarré sur l'île Seguin.

Puisque c'est une communication, il n'y a pas de vote et on passe au point suivant.

Mme Even :

Vous venez de nous parler d'un accord entre l'INCa et la municipalité. Pouvez-vous nous dire rapidement ce qu'il en est exactement ?

M. Baguet :

L'INCa a annoncé aujourd'hui par un communiqué de presse qu'il restait de manière durable avenue Morizet et nous avons engagé des négociations financières. Il faut laisser à l'institution le temps de s'organiser sur cet aspect des choses. Ce n'est pas à moi de communiquer sur ce sujet, mais je suis très optimiste pour la suite.

Le Conseil donne acte à M. Baguet de sa communication.

2 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur: M. Solère

Comme le prévoit la loi relative à l'administration territoriale de la République, les villes de plus de 3 500 habitants doivent élaborer un règlement intérieur.

A l'occasion du premier Conseil municipal du mois de mars, il a été décidé de constituer un groupe de travail qui regroupe des personnes de l'ensemble des groupes politiques, afin de rappeler, c'est légal, les obligations du fonctionnement d'un Conseil Municipal, mais au-delà de tenter de se mettre d'accord sur différents points, dont le nombre de questions orales.

Je crois que l'on a réussi à trouver un consensus entre les différents groupes, la majorité et le député-maire sou-

haitant que les droits de l'opposition soient particulièrement respectés.

Il vous est donc proposé l'approbation de ce règlement intérieur.

Mme Vouette :

M. le Maire, effectivement, nous avons participé à ce groupe de travail et malgré nos désaccords au départ sur les questions orales, puisque nous aurons souhaité qu'elles ne soient pas limitées en nombre pour les groupes, nous sommes arrivés à un accord sur le nombre de 3.

En revanche, j'ai fait remarquer à M. Solère que, pour une question orale limitée à 2 minutes pour la question et 3 minutes pour la réponse, soit 5 minutes, les 30 minutes prévues ne correspondent pas de fait à 3 questions par groupe politique. Il faudrait 45 minutes. J'ai demandé s'il était possible de changer les 30 minutes en 45 minutes.

Si vous refusez cet amendement, qui me paraît tout à fait acceptable, je voudrais que vous preniez l'engagement de ne pas faire passer les questions orales de l'opposition en fin de conseil.

M. Tisseyre :

M. le Maire, j'émet des réserves sur le règlement qui va gérer notre mode de fonctionnement pendant les 6 années à venir. La principale réserve porte évidemment sur la limitation du nombre de questions orales par groupe et par séance de Conseil. Je ne m'explique pas les raisons d'une telle disposition, dans la mesure où le règlement intérieur encore en vigueur a donné satisfaction à tout le monde et a permis un fonctionnement démocratique de l'instance.

J'ai évoqué en commission le fait d'introduire une notion de limite en moyenne sur une période glissante afin d'absorber les pics d'actualité, générateurs de questions orales. Cette idée a été jugée complexe par un membre de votre majorité.

Je trouve regrettable de limiter les questions tout à fait légitimes qu'ont à vous formuler les membres de l'opposition, questions souvent relayées par des concitoyens que nous rencontrons sur le terrain, tout ceci pour des soucis de gestion de temps.

Puisque j'aborde les contraintes de timing, je me permets de vous suggérer plus de rigueur dans la ponctualité. En effet, depuis le début de votre mandature, cette assemblée n'a jamais été opérationnelle à 19 heures, heure à laquelle nous sommes convoqués. Il me souvient d'un temps pas si éloigné où les séances, présidées par votre prédécesseur, commençaient au plus tard à 19 h 05, ce qui nous permettait d'optimiser la gestion du temps concer-

nant les questions orales et les débats.

Mme Pineau :

Une phrase, puisque je faisais également partie de ce groupe de travail. Je suis très satisfaite du fait que vous ayez accepté notre proposition de retenir trois questions orales. Je trouve cela tout à fait raisonnable.

M. Solère :

Merci, Mme Pineau, de cette remarque. Je crois, M. Tisseyre, que l'on a essayé, on l'a prouvé, de travailler dans une logique de consensus et pas de majorité. 3 questions par groupe politique, cela fait potentiellement 9 questions, 30 minutes pour les étudier, cela paraît bien, sinon on retarde terriblement le démarrage des points à l'ordre du jour et on voit que les premiers points à l'ordre du jour peuvent avoir eux-mêmes une importance particulière.

Je ne suis pas favorable à remodeler le fonctionnement, mais je vous donne des garanties. On ne reportera pas les questions de votre groupe plus qu'un autre, si on dépasse la demi-heure.

Je souligne, tradition constante dans le Conseil municipal, que globalement l'expression est aisée et, à l'occasion de chaque délibération, les uns et les autres peuvent intervenir. Trois questions par groupe plus la capacité d'intervenir sur chaque délibération, je crois que les droits des oppositions sont tout à fait respectés et je rapporte favorablement sur ce projet de règlement intérieur.

M. Baguet :

Merci.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

3 - PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATION DE POSTES - FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE - MESURES DIVERSES.

Rapporteur : Mme Belliard.

Cette délibération comporte 4 points.

1/ Transformation de postes au tableau des effectifs.

Il vous est proposé 7 transformations de postes.

2/ Fixation des ratios d'avancement de grade.

La loi du 19 février 2007 a introduit une modification très importante, une innovation en fait, en matière d'avancement de grade. En effet, jusqu'à cette loi, les quotas d'avancement étaient déterminés au niveau national par des statuts particuliers. Le changement de cette loi permet en fait à notre assemblée de fixer le taux de promotion des fonctionnaires après avis du CTP.

Au terme du dialogue que nous avons eu avec les organisations syndicales, le CTP s'est tenu le 12 juin dernier et a approuvé les trois principes suivants :

- assurer une égalité de traitement dans le déroulement

de la carrière des agents de la collectivité dans toutes les filières,

- favoriser le parcours professionnel des agents recrutés directement au premier grade des cadres d'emplois de catégorie C,

- faire reposer les avancements de grade sur la valeur professionnelle des agents, ainsi que sur les acquis de leur expérience et sur la valorisation de leur travail par la hiérarchie.

L'application de ces trois principes nous a permis de dégager que nous souhaitons ne pas fixer de limite a priori et donc de retenir un taux de 100% de personnes promouvables dans chaque grade d'avancement. Cette décision a été prise jusqu'en 2010 et un point intermédiaire sera fait au bout de 3 ans.

3/ Nécessité de signer un avenant au marché de procédure adaptée avec un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).

Nous utilisons les services d'un tel établissement dans le cadre du MAPA pour le désherbage manuel des cimetières de la ville. Compte tenu de la poussée des végétaux non maîtrisée cette année, à cause du temps, il est nécessaire, pour assurer le désherbage du cimetière, et cela nous a valu un certain nombre de courriers auxquels M. Ricard a dû répondre, de prendre 6 personnes supplémentaires pour assurer ce désherbage, pour un coût légèrement inférieur à 10 000 ? TTC.

Parallèlement, il a été convenu de compléter ce désherbage d'un traitement phytosanitaire pour un coût supplémentaire de 13 684,63 €, soit un avenant de 23 384 €.

A titre d'information, lorsque la ville recourt à ce type d'établissement, cela lui permet de diminuer la part qu'elle doit verser au Fonds d'Insertion des Travailleurs de la Fonction Publique qui était de 142 600 € pour 2007, prévue pour 2008 à 199 000 €. Compte tenu de l'avenant, cela devrait baisser un peu à 193 000 €.

Ceci dit, nous avons une réelle concertation et un réel travail dans cette recherche d'objectif de 6% avec M. Deniziot pour les années à venir.

4/ Modification de concession d'un logement de fonction.

Le propriétaire du logement ayant donné résiliation du bail, il a été convenu de trouver un nouveau logement de fonction. C'est cette substitution qui vous est proposée, les conditions étant identiques à ce qui avait été convenu précédemment.

Je vous remercie.

Avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales : Avis favorable de la commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

Avis de la Commission des Finances : pas de question ou commentaire, avis favorable de la commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Tellini :

En fait, je m'interroge juste sur un point de cette délibération. En effet, lors des deux derniers Conseils, Mme Belliard, vous nous avez parlé de "dérapage de la masse salariale", de "dérives en tous genres" et d'une "gestion des hommes et des femmes aléatoire". Vous nous proposez de ne pas fixer aujourd'hui de limite aux taux de promotion et de retenir un taux de 100% du nombre des promouvables. Pourquoi pas ? J'y suis favorable. Mais dites-moi comment vous justifiez cette délibération, qui s'appuie sur des mécanismes similaires que ceux mis en place sous la précédente municipalité et que vous avez qualifiés de mauvaise gestion ?

M. Ricard :

Un petit mot : je crois que les CAT qui font le déshébergement, c'est une très bonne mesure et je voudrais saluer l'ancienne municipalité. Ils font du bon travail. Ils y mettent leur cœur et font du mieux possible. Il faut continuer. Cela leur permet d'avoir un emploi et cela les encourage.

Mme Belliard :

Je voudrais répondre à l'objectif des 100%. Cet objectif permet de se dégager de discussions, à mon sens peu intéressantes, car on discute dans le vide, et cela permet de se donner toute mesure pour discuter et voir la réelle valeur des uns et des autres. L'idée étant que ces avancements de grade permettent de reconnaître à ceux qui en bénéficient la qualité de leur travail, permet de les encourager à continuer, et c'est une démarche faite en relation complète avec la hiérarchie. C'est donc une implication complète de la municipalité et des agents, à quelque niveau qu'ils soient. Se bloquer et fixer un plafond, c'est se fermer des portes et peut-être passer à côté de quelque chose. Là, franchement, la discussion restera ouverte et la valorisation de chacun pourra être réalisée.

M. Tellini :

Mme Belliard, je suis parfaitement d'accord, mais vous n'avez pas répondu à ma question. Les 100%, je suis pour, je suis favorable, il faut reconnaître la valeur des équipes et des excellents fonctionnaires. Simplement, vous avez parlé de dérapage et d'absence de contrôle budgétaire, mais comment allez-vous faire, alors que vous proposez de mettre en place les mêmes mécanismes que ceux que nous avons ou des mécanismes similaires ? Vous n'avez pas répondu sur le plan financier.

M. Baguet :

Mme Belliard vous a indiqué que cette mesure appliquée de 100% de ratio laisse une marge de manœuvre importante de négociation, qui prend mieux en considération la dimension humaine des choses. Nous discutons avec la hiérarchie et les responsables syndicaux et, au lieu d'avoir quelque chose d'automatique ou de décidé à l'avance, cela nous permet vraiment de mettre en valeur ce qu'est une DRH, c'est-à-dire la valorisation des ressources humaines.

C'est l'objectif que nous nous sommes fixés avec la DRH, la valorisation du potentiel humain des employés municipaux. C'est ce que nous recherchons aujourd'hui et il faut reconnaître que ce n'était pas tout à fait le cas précédemment. Il y avait eu des recrutements, des mutations d'un service à l'autre, qui ne prenaient pas toujours en compte la valeur humaine, les compétences professionnelles ou les nécessités de service. C'est pour cela que Mme Belliard a parlé d'une gestion aléatoire. C'est un sentiment aujourd'hui très largement partagé par l'ensemble des organisations syndicales de la ville, que j'ai reçues avec Mme Belliard. Lors de nos échanges, elles ont admis l'utilisation de certains paramètres comme des variables d'ajustement de salaire, des forfaits d'heures supplémentaires par exemple et qu'il fallait faire un effort en la matière. Mme Belliard a donc engagé avec la DRH un grand chantier pour que, par exemple, ces heures supplémentaires ne soient pas utilisées comme un paramètre d'ajustement salarial, mais correspondent vraiment à un travail effectué ou représentent réellement des surcharges d'activité des services.

C'est un grand chantier, que nous n'allons pas régler du jour au lendemain, mais il y a une volonté unanime des syndicats pour s'attaquer à ce dossier. C'est un exemple, mais il y en a d'autres.

Je suis prêt à vous répondre sur le dérapage de la masse salariale. Il y a eu des engagements pris, notamment au dernier trimestre 2007, qui ont des répercussions aujourd'hui et qui étaient des engagements, après tout, c'est de bonne guerre, à la veille d'élections municipales, on a tendance un peu à ouvrir les vannes et on en subit aujourd'hui le contrecoup, mais nous n'allons pas rentrer dans le détail. C'est du passé et on se tourne vers l'avenir.

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.

4 - PATRIMOINE PRIVE - VENTE DE PARKINGS - 10-12 RUE DE PARIS -AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur : Mme Belliard

Cette délibération concerne la vente de parkings au 10 - 12 rue de Paris. L'histoire est un peu complexe. C'est l'histoire d'une opération immobilière faite entre la ville et une société dénommée Société Moderne pour les Commerces et les Immeubles, qui avait procédé en 1981 à

un échange de terrain moyennant une servitude de passage sur une parcelle située 12/14 rue de Paris.

Pour avoir une unité foncière cohérente, les actes avaient prévu en 1979 que la société possédant un immeuble de logements libres, la ville donnait son terrain à bail. 10 parkings ont ainsi été construits par la SMCI, mais sont propriété de la ville.

Il est donc proposé de vendre ces parkings en bloc pour une valeur de 155 000 €, telle qu'inscrite au budget 2008. Il s'agit de réaliser cette vente telle que prévue.

Avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

Avis de la Commission des Finances : Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5 - VENTE DU PATRIMOINE PRIVE - TERRAIN SITUÉ 6 PASSAGE DESCHANDELIERS - EXAMEN DES PROPOSITIONS D'ACHAT - COMMUNICATION.

Rapporteur : Mme Belliard

Il s'agit en fait d'une petite parcelle de terrain d'une surface de 154 m² située Passage Deschandelliers. Compte tenu de la localisation de cette petite propriété, du fait qu'il y avait eu un projet de voie qui s'est éteint de lui-même, qu'en fonction de la configuration des lieux, la ville ne peut pas faire grand-chose de cette petite surface, et compte tenu que beaucoup des propriétés alentour ont été rénovées, démolies et reconstruites, et compte tenu que le terrain est occupé à titre précaire par 2 personnes physiques qui y garent leur véhicule, il est proposé de faire examiner ces offres avec les représentants de la ville siégeant à la commission d'appel d'offres, auxquels se joindraient Mme Fathallah, M. Labrunye, Mme Dubost et M. Mougin pour étudier la meilleure offre à retenir, sachant qu'à ce jour, des propositions spontanées ont été faites à la ville et on arrive à un prix de l'ordre de 350 000 €.

M. Baguet :

Merci. C'est une communication. On a transformé cette délibération en communication après les échanges dans les commissions, car il faut assurer la plus large publicité possible et il ne paraissait pas normal de prendre une décision sans que cette communication élargie soit faite.

Mlle Cardetas :

Je vous remercie, Mme Belliard, pour votre communication, mais je souhaite apporter un complément d'information. La réfection du passage Deschandelliers a été réalisée en août 2007. Ce dossier avait été étudié et suivi avec

le conseil de quartier Renault Billancourt de la précédente mandature. Je tiens à honorer la mémoire de M. Lemeilleur, membre de ce conseil de quartier, pour sa participation active et positive pour l'amélioration du cadre de vie de ce quartier et à son entière implication dans la réfection du passage Deschandelliers.

Nous regrettons, Mme Belliard, de ne pas avoir eu une copie de l'estimation des Domaines pour cette parcelle. En l'absence de cette pièce essentielle, pouvez-vous nous expliquer la procédure que vous comptez mettre en œuvre pour cette vente ? Ne serait-il pas judicieux de la proposer aux enchères ?

Mme Belliard :

L'évaluation des Domaines ne figure pas. C'est une erreur. En revanche, la proposition est de faire de la publicité sur la vente de cette parcelle, laquelle n'est pas viabilisée, il faut le rappeler. Il y a des travaux importants à faire pour le futur acquéreur, à prendre en compte. Il faut recontacter les personnes ayant déjà fait des propositions et savoir quelles sont celles qui pourront être retenues pour conclure la vente.

M. Baguet :

Deux points. Effectivement, nous aurions dû joindre, je suis désolé, l'estimation des Domaines dans le dossier. Elle va vous être transmise.

Deuxièmement, Mlle Cardetas, nous appliquons exactement la même procédure que pour la vente du petit ensemble au Passage de l'Ancienne mairie. Il y avait un cabinet médical qui finalement avait acheté cette petite propriété, Mme Pineau avait présidé cette commission avec Mme Missoffe à l'époque, et nous avons obtenu une évaluation des Domaines et recueilli toutes les offres, et la commission avait tranché en fonction de l'aspect financier et du projet proposé. Nous ferons la même chose. C'est inscrit en recettes au budget 2008.

M. Mougin :

La vente aux enchères est incompatible.

M. Baguet :

Effectivement. La vente aux enchères ne permet pas de respecter le calendrier budgétaire, puisque les produits de cette cession sont inscrits au budget 2008 et qu'il faut la réaliser. Ne revenons pas sur le débat du 12 juin dernier. Il est absolument nécessaire de faire une communication la plus large possible pour recueillir un maximum d'offres. Après, nous verrons.

Quant à votre hommage à M. Lemeilleur, j'y souscris. C'était un homme de grande disponibilité, de grande compétence, que je connaissais bien aussi et qui a beau-

coup apporté à la vie du quartier et à la ville en général.

Le Conseil donne acte à Mme Belliard de sa communication.

6 - VENTE DU PATRIMOINE PRIVE - IMMEUBLE 6 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY - STUDIO - AFFAIRE MONSIEUR D'A - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur : Mme Belliard

Il s'agit de vendre un petit studio de 22 m² qui a été muré pour éviter les squats, qui se trouve dans l'îlot de Lattre de Tassigny et pour lequel une évaluation des Domaines a été faite, à 71 000 €. Nous nous sommes mis d'accord, compte tenu des travaux très importants à effectuer dans ce logement, non habité depuis très longtemps, pour un prix de 70 000 €.

Avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à la majorité de la commission, les groupes Unis pour Billancourt et @lternance n'ayant pas participé au vote.

Avis de la Commission des Finances : Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Even :

Dans la mesure où la ville de Boulogne-Billancourt manque cruellement de logements sociaux et qu'elle ne respecte pas la loi SRU, à savoir les 20% de logements sociaux, nous n'accepterons pas ces ventes de patrimoine et nous craignons, au fil des différents Conseils municipaux, en voir de plus en plus. Pour cette raison, le groupe @lternance votera contre cette délibération.

M. Baguet :

Merci. Je vous rappelle tout de même que c'est une opération globale sur l'îlot de Lattre de Tassigny. Nous réhabilitons des immeubles, en démolissons certains pour construire davantage de logements sociaux. Parfois, il est intéressant de sacrifier un studio, si c'est pour gagner en échange quelques logements sociaux supplémentaires.

Mme Even :

Nous n'avons toujours pas de nouvelles données quant au prix des futurs loyers pour les logements sociaux qui seront reconstruits dans l'îlot de Lattre de Tassigny.

M. Baguet :

Nous devons pouvoir les obtenir. Il faudrait demander à la société de HLM Pax-Progres-Pallas.

M. Fourcade :

Le problème de l'îlot de Lattre de Tassigny fait partie des nombreux dossiers restés en panne au Conseil général pour des raisons incompréhensibles. Là, nous faisons une opération tout à fait normale et nous vendons ce petit studio à ce monsieur, qui en a besoin. Quand comptez-vous effectivement lancer l'opération ?

M. Baguet :

Nous en avons déjà parlé. L'opération est bloquée à cause d'une locataire qui occupe un appartement « stratégique », dirons-nous. Elle a été reçue par de nombreuses personnes, puis par mon directeur de cabinet adjoint, e, normalement nous devons aboutir fin juillet.

Il faut en effet trouver un bon équilibre entre le traitement humain de ce dossier et l'obligation de démarrer le plus rapidement possible, car c'est une opération d'envergure et intéressante. Quoi qu'il en soit, cela progresse très vivement, et même M. Gallant, avec l'office municipal d'HLM, a été sollicité et je sais qu'il met toute son énergie au règlement de ce dossier.

Ont voté pour : 50 dont 5 par mandat

Ont voté contre : 5 dont 1 par mandat (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 0

La délibération n°6 est adoptée.

7 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT DES TRAVAUX RENDUS PAR LA COMMISSION POUR L'ANNEE 2007 - COMMUNICATION.

Rapporteur : Mme Belliard

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 17 octobre 2007. Elle a étudié et pris acte, conformément à ses missions, de la qualité du service public rendu par les délégataires suivants.

- La société IDEX ENERGIES, titulaire d'une délégation de service public pour l'exploitation de la concession pour la production, le transport et la distribution de chaleur et climatisation dans la ZAC Seguin Rives de Seine.

- La société PARC AUTO DEPANNAGE, titulaire d'une délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière municipale.

- La société SOMAREP, titulaire d'une délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement Pierre Grenier et Route de la Reine.

- La société VERT MARINE, titulaire d'une délégation de service public pour l'exploitation de la piscine-patinoire.

- La société CINEVOX, titulaire d'une délégation de service public pour l'exploitation du cinéma de l'espace Landowski.

- La société RESTECO, titulaire d'une délégation de service public pour l'exploitation du restaurant administratif.

- La société THEATRE DE L'OUEST PARISIEN, titulaire d'une délégation de service public pour l'exploitation du théâtre municipal situé 1 place Bernard Palissy.

- L'association ABC PUERICULTURE, titulaire d'une délégation de service public pour l'exploitation de la crèche "le manège enchanté" rue Sèvres-Gallieni.

- La société SOGEPARC CGST titulaire d'une délégation de service public pour les parkings souterrains du Point du Jour, du Marché Billancourt et de Belle Feuille à Boulogne-Billancourt et du stationnement de surface.

- Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de France (SIGEIF) pour la distribution du gaz.

- Le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIP-PEREC), pour le service de la distribution électrique.

Par ailleurs, la CCSPL a émis un avis favorable au lancement d'une procédure de délégation de service public pour la création et l'exploitation d'une structure ludo-éducative sur l'îlot IS5 de l'île Seguin.

Le Conseil donne acte à Mme Belliard de sa communication.

8 - SIMPLIFICATION DES CONDITIONS DE REGLEMENT DES PRESTATIONS MUNICIPALES ATTACHEES A LA CARTE B+B.

Rapporteur : Mme Belliard

Les 28 établissements scolaires de la ville de Boulogne-Billancourt sont équipés de bornes connues des parents et des enfants, qui servent au pointage et au passage des enfants pour la cantine, pour l'étude, pour la garde du soir et pour les centres de loisirs sans hébergement, c'est-à-dire le mercredi.

Le fonctionnement de cette carte est appuyé sur le fait que les familles doivent alimenter financièrement un compte, dit compte monétique.

Le principe de ce chargement financier n'est pas satisfaisant, puisque les familles attendent d'avoir le relevé débiteur pour alimenter ce compte et s'en servent comme d'une facture. Il a donc été décidé, compte tenu du fait que beaucoup de familles reçoivent le relevé monétique et les factures correspondant à d'autres services municipaux, de supprimer l'alimentation de ce système de compte monétique et de reporter sur une facture l'ensemble des prestations, qui reprendra l'ensemble des consommations réalisées par les enfants ou les adolescents.

A partir du 2 septembre 2008, les comptes seront clos.

Vous avez le détail en fonction des consommations

intervenues, du fait que les familles peuvent avoir un solde positif ou négatif. Dans tous les cas, le badgeage sera inchangé pour cette année.

Parallèlement, la ville étudie pour des mesures de simplification, d'autres mesures destinées à mieux répondre aux attentes des usagers, tant pour l'information que pour les inscriptions et le paiement des activités.

Par ailleurs, il convient de préciser un complément par rapport à la délibération n°8 du 12 juin dernier. Le paragraphe 2 - 4 a été omis et il est donc annexé aujourd'hui.

Je vous propose donc de bien vouloir approuver cette demande de simplification qui va dans le sens de ce que les Boulonnais souhaitent.

Avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales : La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé que les prestations fournies par la ville soient exclusivement payées avec la carte B+B.

Avis de la Commission des Finances : Le groupe @lternance a souligné son contentement de voir le paiement de la carte B+B simplifié et la possibilité de pouvoir payer par internet. Il a cependant demandé un vote par division du projet de délibération, de manière à pouvoir étudier les diverses propositions tarifaires.

Sur le point n° 1, carte B+B, avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

Sur le point n°2, avis favorable de la commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Vincent :

M. le Maire, bien entendu, nous ne pouvons qu'être favorables à une mesure allant dans le sens d'une simplification pour les familles boulonnaises et d'une extension du service. Je pense que c'est quelque chose qui ne peut qu'être accueilli favorablement.

En revanche, je suis étonné par la distorsion entre les propos que nous venons d'entendre de la part de Mme Belliard et la rédaction de l'exposé des motifs, qui dit en effet, avant-dernier paragraphe de la page 1 : "en supprimant l'obligation faite aux familles boulonnaises de devoir approvisionner leur compte famille monétique."

Mme Belliard a dit que ce prépaiement ne fonctionnait pas, et c'est tout à fait le cas puisqu'il n'y a aucune incitation ou pénalité à ce prépaiement. Tel qu'on lit la délibé-

ration, on a l'impression que vous avez fait un effort financier significatif en supprimant le prépaiement, qui est une trésorerie positive pour la ville, qui, en réalité, n'existe pas. Je pense que cela devrait être rectifié et que les propos de Mme Belliard devraient être retraduits dans cet exposé des motifs, afin que l'on voie bien de quoi il s'agit et que l'on n'ait pas une impression fautive.

Mme Vouette :

M. le Maire, je vous confirme que notre groupe votera le point 1, mais pas le point 2 correspondant à l'ancienne délibération sur les tarifs, où nous avons expliqué que nous étions contre l'augmentation de 3%.

Une question technique : puisque nous allons adopter cette simplification, à quoi sert encore concrètement la carte B+B ? Est-il nécessaire de la garder ou peut-on faire à terme l'économie de la fabrication de ces cartes ?

Mme Bauche : A quoi sert la carte B+B ? A badger, donc à réussir à comptabiliser quand les enfants vont à l'étude ou à la cantine. Je ne pense pas qu'ils puissent le faire avec une carte bleue. En revanche, je trouve l'initiative très intéressante, et cela a été d'ailleurs bien dit par le rapporteur de la commission des affaires sociales, de transformer cette carte en élément de paiement et également de constater la présence pour toutes les activités, y compris la culture, le sport, etc. On pourrait même y mettre une petite puce et la charger pour en faire une carte Monéo.

Mme Vouette :

Je voudrais juste préciser ma question technique : il me semble qu'en fait, systématiquement, l'appel est refait par les personnels, car il y a beaucoup d'enfants qui oublient de badger, les enfants oublient leur badge. Est-ce vraiment un bon système pour les très jeunes enfants et avons-nous encore intérêt à garder ce système de carte, si on sait faire autrement ?

Mme Belliard :

Pour ce qui est des problèmes de badgeage, nous avons constaté qu'il pouvait y avoir jusqu'à 5 ou 6 niveaux de contrôle, ce qui est une absurdité incroyable. Les enfants font peu attention et les familles incitent les enfants à ne pas badger. Si on met un système de paiement à côté, nous n'aurons pas beaucoup d'argent dans les caisses de la ville. Beaucoup ne sont pas respectueux du contrat passé avec cette carte entre la ville et les familles.

Nous avons deux réunions importantes avec les gardiens d'école qui font les pointages, avec les personnes des services de la ville, et il me paraissait prématuré d'annoncer, sans concertation, une suppression complète de la carte. Mais nous avons commencé à réfléchir sur un autre système permettrait d'économiser du temps gaspillé à faire

des choses inintéressantes qui rendrait les enfants peut-être plus responsables.

Pour la carte Monéo, les Boulognais ne sont pas pour l'instant tout à fait prêts.

M. Baguet :

Sur les problèmes de trésorerie, il faut dire qu'il y a un peu de trésorerie. Ce n'est pas des économies démesurées, mais il y a tout de même des familles qui ont téléchargé leur carte avant. C'était la règle en vigueur. Il y en a assez peu, je suis d'accord avec vous, car faute d'incitation ou d'obligation, ce n'est pas le cas. On avait évoqué cela en créant la carte B+B à l'origine. C'est bien de simplifier le processus, d'éviter d'avoir à télécharger. Les gens recevront une facture à la fin du mois et ce sera plus simple.

Quant à l'élargissement de la carte B+B, je me demande franchement si elle n'est pas dépassée elle-même. Aujourd'hui, il y a des techniques modernes, on peut payer son parcimètre avec son téléphone portable. Il faudrait peut-être se projeter dans des technologies plus avancées, plutôt que d'élargir la carte B+B. Avoir des cartes sur soi avec des puces, cela va disparaître dans quelque temps. Dans quelque temps, nous aurons la puce greffée dans nos chemises.

Mme Bauche :

On peut aussi imaginer que les enfants mettent leur empreinte digitale à l'entrée à la cantine.

M. Baguet :

Bien sûr. Il y a plein de systèmes. Ce sera étudié.

Vote sur l'article 1 : Le Groupe Unis pour Boulogne ne prend pas part au vote.

M. Vincent :

Il ne nous a pas été répondu à la question, c'est pour cela que nous ne prenons pas part au vote.

M. Baguet :

Nous sommes en procédure de vote. Le vote ne doit pas être interrompu, c'est un principe.

Article 1 :

Ont voté pour : 45 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10 dont 2 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mme LAUREAU)

L'article 1 est adopté.

Article 2:

Ont voté pour : 40 dont 2 par mandat

Ont voté contre : 5 dont 1 par mandat (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10 dont 2 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mme LAUREAU)

L'article 2 est adopté.

La délibération n°8 est adoptée.

M. Vincent :

Il y a un autre principe, c'est de répondre aux questions posées, sauf quand on ne veut pas y répondre.

M. Baguet :

Nous vous avons expliqué qu'il y avait assez peu de trésorerie, mais qu'il y en avait un petit peu. Nous vous répondons.

M. Vincent :

On ne va pas y passer la nuit. Cette carte n'est pas utilisée, vous l'avez dit à l'instant. Je ne vois pas pourquoi c'est présenté comme la fin d'une obligation, puisque cette obligation n'existe pas. C'est là où je trouve que cette présentation est fallacieuse. J'ai demandé qu'on la retire, ce n'est pas le cas.

M. Baguet :

Non, elle existe petitement, mais elle existe. N'utilisez pas des mots inadaptés. La délibération a été préparée pas les services. Le directeur de service est derrière vous, et il assume. Les informations sont bonnes, ce n'est pas moi qui contrôle la carte B+B. Il dit qu'il y a un peu de trésorerie. Il ne faut pas vous emballer. Ce n'est pas dramatique ni une affaire d'Etat !

9 - RECENSEMENT DE LA POPULATION - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ORGANISER ET FIXER LES MODALITÉS DU RECENSEMENT POUR 2009 ET 2010.

Rapporteur : Mme Belliard

Ce point a pour objet le recensement de la population. Je vous rappelle que pour les villes de plus de 10 000 habitants, nous avons maintenant un recensement annuel par sondage.

La première population légale prendra effet au 1er janvier 2009 par décret d'authentification publié fin 2008, avec comme date de référence l'année 2006. Les populations légales feront ensuite l'objet d'une actualisation annuelle.

L'enquête porte chaque année sur 8 % des logements de la Ville, soit environ 5 000 logements. En 2009 et 2010, les enquêtes de recensement se dérouleront du troisième jeudi du mois de janvier jusqu'au sixième samedi suivant la date de début de collecte, soit pour 2009, du 15 janvier au 21 février.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à organiser et à réaliser les enquêtes de recensement en 2009 et 2010, et à signer l'ensemble des documents afférents à la réalisation de cette opération.

Avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales : La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Avis de la Commission des Finances : Mme Vouette a demandé à connaître la différence entre le coût généré pour la ville et la dotation de l'Etat. La dotation serait de l'ordre de 30 000 €. Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet :

Sur la réponse, Mme Vouette avait demandé à connaître, M. Fourcade également, le montant des aides de l'Etat sur ce dossier. Nous allons vous répondre sur ce point.

Mme Belliard :

La subvention de l'Etat a été en 2006 de 18 675 €, en 2007 : 18 806 €, et pour 2009, de l'ordre de 19 000 €. Elle a un peu augmenté en 2008. C'est un coût pour la ville relativement important. Cette subvention est très loin de couvrir l'ensemble des dépenses occasionnées par la ville.

Les dépenses : en 2008, nous avons fait appel au CSA. Il y avait 13 contrôleurs de la ville plus le CSA. Coût global : 92 000 €, dont 69 000 € pour le CSA.

Cette année, en prenant uniquement du personnel municipal qui remplit son travail avec autant de succès, si ce n'est plus, que le personnel du CSA, car ce sont des Boulonnais, qu'ils connaissent leur ville et ont à cœur de le faire directement, la dépense sera de 25 604 € contre un coût 2008 de 73 632 €. On passe de 74 000 à 26 000 ?.

M. Baguet :

Merci.

Mme Vouette :

Nous allons bien entendu voter cette délibération, mais les réponses m'amènent deux remarques. La première, vous voyez qu'il n'est pas totalement inutile de préciser à chaque fois que l'Etat délègue des fonctions aux collectivités territoriales, de bien faire préciser qu'il y aura une subvention intégrale. On voit bien ce qui s'est passé pour le recensement.

Deuxième remarque : conformément aux discussions que nous avons eues lors de la commission des finances, vous remarquerez que faire appel systématiquement à des prestataires privés extérieurs coûte finalement souvent bien plus cher qu'utiliser le personnel municipal.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10 - OPERATIONS DE BATIMENT - MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - MARCHE ATTRIBUE PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Ricard

Dans l'objectif d'améliorer la qualité des interventions sur les bâtiments communaux, il vous est proposé de passer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, destiné à seconder les services techniques lors des études ou pendant la réalisation des opérations de réhabilitation ou de construction.

Une première procédure a déjà été engagée en avril dernier et a été déclarée infructueuse par la commission d'appel d'offres le 23 mai, une seule entreprise ayant présenté une offre, jugée inacceptable.

Afin d'élargir la concurrence et donc la qualité des offres, la commission d'appel d'offres a souhaité qu'un nouveau cahier des charges soit rédigé, plus simple notamment quant à la détermination du prix des missions.

Les missions confiées à ce prestataire, estimées sur la base du temps passé, pourraient avoir un caractère général au cours des phases de programmation des opérations (étude de faisabilité, estimation des coûts, établissement des plannings) ou pourraient relever de domaines plus spécifiques tels que des calculs de structure ou des bilans de puissance.

Dans ce cadre, quatre domaines d'expertise ont été définis :

- assistance à la mise au point d'un programme,
- assistance à la rédaction des pièces techniques d'un marché,
- assistance à la résolution de problèmes techniques spécifiques,
- assistance à la réalisation des chantiers.

Ce marché, prévu pour une durée de 4 ans ferait l'objet d'un lot unique dont les montants minimum et maxi-

imum susceptibles d'être commandés sur cette période de quatre ans sont respectivement fixés à 150 000 euros H.T. et 800 000 euros H.T., soit respectivement 179 400 euros T.T.C. et 956 800 euros T.T.C.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer ce marché, passé par voie d'appel d'offres ouvert, et le cas échéant par voie de procédure négociée si l'appel d'offres s'avère infructueux.

Avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux : Les débats ont porté sur l'intérêt de faire appel à des prestataires extérieurs et il a été répondu que c'était à propos de compétences spécifiques qui n'étaient pas disponibles nécessairement sein du Conseil municipal. Le groupe @lternance n'a pas participé au vote et la résolution a été approuvée à la majorité de la commission.

Avis de la Commission des Finances : Mme Vouette a estimé que le montant du marché était élevé et a demandé à avoir des précisions.

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Vouette :

Effectivement, nous nous sommes étonnés en commission des finances du fait que pour 4 ans, on pouvait être amené à se payer une personne 800 000 € HT, ce qui fait un salaire extrêmement confortable de 200 000 € HT.

Je reviens sur ce que je disais lors de la délibération précédente : il serait temps que la ville remette les choses à plat et réfléchisse à l'intérêt d'utiliser des prestataires extérieurs sur les différents domaines. Parfois, on a intérêt à avoir les compétences en interne et il est dommage que nous en ayons perdu.

Nous ne voterons pas cette délibération, car cela nous paraît très onéreux et nous souhaitons que la ville remette à plat les prestataires extérieurs.

M. Baguet :

800 000 € HT sur 4 ans, c'est un ensemble car ce n'est pas une seule et même personne qui est capable de donner des avis d'expert dans les domaines de mise au point d'un programme, de rédaction des pièces techniques et de réalisation des chantiers, et il vaut mieux avoir -là une assistance à maîtrise d'ouvrage élargie à compétences multiples.

M. Fourcade :

Nous ne sommes pas partisans d'une augmentation continue du personnel municipal, mais partisans des directives nationales pour essayer de ne pas recruter systé-

matiquement chaque fois qu'une personne part à la retraite. Nous sommes favorables à l'opération, et les 800 000 € sont le maximum. Nous faisons confiance à M. Ricard pour ne demander de l'aide que sur les points très complexes ou très spécialisés. Nous voterons donc pour.

M. Baguet :

Le plus important, c'est le processus de déclenchement de ces fonds.

Ont voté pour : 50 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 5 dont 1 par mandat (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 0

La délibération n°10 est adoptée.

11 - BATIMENTS MUNICIPAUX - MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE - MARCHE ATTRIBUE PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES OUVERT - COMMUNICATION.

Rapporteur: M. Ricard

Jusqu'en 1999, les installations de génie climatique des bâtiments municipaux étaient gérées par trois entreprises différentes, sous la forme d'un marché fractionné à bons de commande comprenant des prestations qui ne permettaient qu'une responsabilisation médiocre des titulaires sur les résultats atteints. C'est la raison pour laquelle ce marché, qui comportait trois lots correspondant chacun à une zone géographique, et qui avait été conclu en 1996, n'a pas été renouvelé sous la même forme.

Le souhait d'intéresser davantage le Titulaire du marché à de meilleures performances énergétiques et de réunir les travaux, a conduit à l'élaboration d'un marché à prix forfaitaires et à lot unique passé sur appel d'offres.

Ce marché qui a été attribué à la société IDEX pour une durée de neuf ans et un montant de 11 445 000 € HT soit 13 688 000 € TTC (valeur 1999) comprenait trois types de prestations :

- la fourniture de l'électricité et des autres combustibles (gaz, fuel) pour le chauffage, l'eau chaude et la climatisation ferme appelé P1,

- la maintenance et le petit entretien des installations désignés par le terme P2,

- le gros entretien et le renouvellement des équipements comprenant la garantie totale des installations, appelés P3.

La forme de ce marché, précurseur pour l'époque, après quelques débuts difficiles, s'est avérée efficace pour responsabiliser son titulaire sur les résultats atteints et en particulier :

- optimiser les coûts des prestations,
- moderniser les installations,

- améliorer le service rendu aux usagers.

A titre d'exemple: en 2000/2001 la consommation de gaz de la crèche NIOX CHATEAU était de 453 MWh, après le remplacement de la chaufferie réalisé dans le cadre du marché la consommation est passée à 281 MWh, pour une rigueur hivernale équivalente.

Le marché vient à échéance au 30 septembre 2008, et une circulaire du 28 septembre 2005 du Premier Ministre est venue mettre l'accent sur la nécessité, pour les collectivités territoriales, de gérer leurs consommations énergétiques de façon encore plus attentive.

Pour préparer un nouveau dossier de consultation, les services ont, avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé, réalisé l'audit des chaufferies pour définir l'image de nos installations et dégager une réflexion sur l'amélioration des performances énergétiques de nos équipements.

Afin d'assurer la continuité des prestations, il a été prévu de lancer une nouvelle consultation sous une forme modifiée, qui comprendra deux lots techniques:

Un premier lot technique à prix forfaitaires comprenant:

- le P1 : fourniture de combustible avec une clause d'intéressement,
- la refacturation d'énergie autre que destinée au chauffage,
- le P2 : conduite de l'installation et petit entretien,
- le P3 : gros entretien et renouvellement de matériel.

Un second lot technique à prix unitaires comprenant les travaux potentiels:

- d'extension et modernisation des installations, y compris l'amélioration de leurs performances,
- de déplacement des équipements,
- de pose et repose de matériels suite aux différents travaux d'aménagements sur les équipements de la Ville.

Ce marché comprendra une clause d'intéressement ayant pour objectif d'inciter le titulaire à proposer et mettre en œuvre des solutions techniques permettant à la Ville de réaliser des économies d'énergies.

Il permettra aussi au travers du plan prévisionnel de renouvellement du matériel :

- de maintenir la valeur patrimoniale des équipements,
- d'améliorer leurs performances énergétiques,
- de réduire les émissions de CO2 dans l'atmosphère,
- de développer de façon rationnelle des énergies renouvelables.

Les enjeux financiers en cause étant particulièrement importants puisqu'ils correspondent à une dépense annuelle moyenne de l'ordre de 2 millions d'euros H.T., le Député-Maire a souhaité, à l'issue de la commission des finances du 7 juillet et en accord avec les Présidents des différents groupes, que la municipalité se donne le temps

de la réflexion pour approfondir et réexaminer certains aspects du dossier, notamment en matière de durée du marché de développement durable et d'intégration d'énergies nouvelles.

Dès lors, la saison de chauffe 2008-2009 devra être assurée dans le cadre du marché actuel, par la voie d'un avenant de prolongation d'un an qui vous sera soumis à la rentrée, après avis de la Commission d'Appel d'Offres du 18 juillet prochain.

Je vous remercie.

M. Baguet :

Merci. Effectivement, nous avons eu de longs échanges à la commission des finances sur ce sujet, et nous sommes tombés d'accord sur le fait que c'était peut-être un peu précipité, que la durée du marché semblait longue et que les énergies de développement durable n'étaient pas suffisamment prises en compte.

Je vous propose donc de transformer cette délibération en communication, de réunir la commission d'appel d'offres le 18 juillet prochain et, comme le marché se termine le 30 septembre, d'avancer le Conseil municipal prévu le 2 octobre au 25 septembre, pour valider la décision de la commission d'appel d'offres pour pouvoir préserver le chauffage dans nos établissements publics pour la saison 2008/2009. C'est bien que nous nous donnions un peu de temps sur un dossier aussi conséquent. C'est tout de même un marché global d'une trentaine de millions sur 12 ans. Le marché précédent était un marché sur 9 ans.

Mme Vouette, M. Fourcade, cela vous convient-il ?

Approbation.

Mme Vouette :

M. le Maire, nous sommes très satisfaits que ce soit transformé en communication et que l'on prenne un peu le temps de réfléchir sur la question. Vous n'avez pas interrogé les rapporteurs des commissions, comme ce n'est pas une délibération. Je voudrais revenir sur notre demande de lundi dernier. Autant nous ne sommes pas pour multiplier les études dans tous les sens qui coûtent très cher à la ville, autant nous sommes favorables à ce que la ville lance une étude poussée et précise sur l'étude environnementale, les économies, etc.

Nous avons pas mal de bâtiments publics et nous pouvons certainement utiliser une partie de leur surface -ci pour intégrer des nouveaux modes de production d'énergie. Cela commence à se faire dans certaines villes françaises et cela se fait davantage en Allemagne. Nous souhaitons que l'on approfondisse sur ce le sujet.

M. Baguet :

Je souscris à vos propos. Nous avons des compétences au sein du Conseil municipal et au sein des services et il faut se donner un peu de temps pour réfléchir à ce sujet, éminemment d'actualité.

M. Fourcade :

Comme Mme Vouette et vous l'avez proposé, je crois que c'est une affaire suffisamment importante pour que l'on réfléchisse un peu plus, d'autant plus que je retire du voyage accompli il y a quelques semaines en Russie que le gaz, qui alimente l'ensemble de nos consommations, va augmenter assez fortement au cours des prochaines années. Par conséquent, s'engager pour 12 ans me paraît dangereux. Je crois qu'il faut réfléchir à la fois sur la modification des possibilités de combustible. On pourrait peut-être étendre avec la CPCU et arriver à avoir de la vapeur dans nos systèmes et, d'autre part, avoir des clauses de sortie qui nous permettraient de nous adapter.

M. Baguet :

La CPCU est en train de se développer sur Boulogne-Billancourt. Nous allons l'utiliser pour le Trapèze et la ZAC Seguin-Rives de Seine. Ils ont même envisagé de restaurer la petite usine relais qui se trouve derrière Thomson pour pouvoir mieux irriguer cette partie de Boulogne-Billancourt. C'est une possibilité. La vapeur est une énergie moins chère aujourd'hui que le gaz, en tout cas dans un proche avenir, ce sera certainement évident.

M. Ricard :

Un petit mot pour remercier tous les services qui ont beaucoup travaillé, ceux du bâtiment. Ils ont donné tout leur cœur et la communication que je vous transmets ce soir aidera beaucoup pour le futur projet de l'année prochaine. Merci pour les services.

Mme Bruneau :

Effectivement, nous avons eu l'occasion de rencontrer les responsables de la CPCU et il est clair que nous avons des possibilités de raccordement et qu'il faut réfléchir très fondamentalement sur les systèmes d'énergie et d'approvisionnement de la ville.

Il est pris acte de la communication de M. RICARD.

12 - LOGEMENT SOCIAL - SUBSTITUTION ENTRE FILIALES DU GROUPE LOGEMENT FRANÇAIS - TRANSFERT DE LA GARANTIE DE LA VILLE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur : Mme DUBOST

Dans le cadre de la réorganisation territoriale des socié-

tés franciliennes du groupe LOGEMENT FRANÇAIS, la SA d'HLM COOPERATION ET FAMILLE, filiale du groupe, a entrepris de céder son patrimoine implanté sur la commune de Boulogne-Billancourt à la SA d'HLM LOGEMENT FRANCILIEN, également filiale du groupe.

La SA d'HLM COOPÉRATION ET FAMILLE bénéficie actuellement de la garantie communale pour les 7 emprunts dont les caractéristiques suivent, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

25 637.91€

La Caisse des Dépôts et Consignations conditionne notamment le transfert des prêts correspondants au renouvellement par la Ville, à LOGEMENT FRANCILIEN, de la garantie dont bénéficie actuellement COOPÉRATION ET FAMILLE.

N° du contrat de prêt	Capital restant dû au 31/12/2007	Date de dernière échéance du prêt	Indexation	Quotité garantie par la Ville
0034397	10 825.62 €	31/03/2008	Taux fixe à 1 %	100 %
0034404	1 681.34 €	31/03/2009	Taux fixe à 1 %	100
0034405	370.05 €	31/03/2009	Taux fixe à 1 %	100
0034412	8 346.49 €	31/03/2010	Taux fixe à 1 %	100
0034417	2 226.48 €	31/03/2013	Taux fixe à 1 %	100
0034418	2133.10 €	31/03/2013	Taux fixe à 1 %	100
0202914	54.83 €	25/10/2011	Taux fixe à 1 %	100

Par conséquent, il vous est proposé de renouveler, en faveur de LOGEMENT FRANCILIEN, la garantie communale initialement accordée à COOPÉRATION ET FAMILLE.

Avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales : La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Avis de la Commission des Finances : Le projet n'a pas donné lieu à des questions ou commentaires. Avis favorable à l'unanimité.

La délibération n°12 est adoptée à l'unanimité.

13 - ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - PROJET DE CRECHE SITUÉE DANS L'ÎLOT A2B - DEMANDES DE SUBVENTIONS - AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Dubost

La ville de Boulogne Billancourt a confié la réalisation de l'aménagement de la ZAC Seguin Rives de Seine à la SAEM Val de Seine Aménagement. Cette mission comporte notamment la construction des équipements publics de proximité.

Aujourd'hui les chantiers de réalisation de logements sont très largement engagés par les promoteurs. A la rentrée 2010, dix immeubles de logements libres et aidés auront été livrés et deux autres seront sur le point de l'être.

Afin de répondre au besoin de leurs habitants, la réalisation des premiers équipements publics a été engagée par la SAEM en parallèle avec la construction de ces logements.

Ainsi, un premier équipement scolaire de 6 classes maternelles et 1 classe modulaire et de 10 classes élémentaires et 1 classe modulaire, est en voie d'être lancé sur l'îlot B2 du Trapèze, à l'angle de la rue Marcel Bontemps et de l'Allée Robert Doisneau. Cet équipement, qui doit ouvrir ses portes à la rentrée scolaire 2010, pourra accueillir un total de 540 élèves et 190 enfants dans le cadre d'un centre de loisir. Cet équipement scolaire sera complété d'une cantine d'une capacité de 472 rationnaires et d'un gymnase. Par délibération du 7 février 2008, le Conseil Municipal a autorisé le maire à solliciter des subventions, aux taux les plus élevés possibles. Une demande a été adressée en ce sens au Conseil Général des Hauts-de-Seine. Le dossier est actuellement en cours d'instruction.

La première phase d'aménagement du Trapèze ouest comporte également une crèche et une structure multi accueil situées sur l'îlot A2b le long du cours de l'Île Seguin. Cet ensemble, d'une capacité de 60 berceaux en structure de crèche collective et 20 places en structure multi accueil se développera sur 1 400 m² SHON environ.

L'équipement s'insère en rez-de-chaussée et R+1 dans un immeuble destiné à accueillir également 87 logements et 92 places de stationnement, dont 5 dédiées à l'équipement public. Un espace de dépose minute est prévu sur rue, face à l'entrée de la crèche. Sa mise en service interviendra à la rentrée 2010.

Cet équipement sera réalisé par la SCI BOULOGNE VILLE A2B LS, promoteur de l'ensemble immobilier, laquelle cédera l'équipement à la SAEM Val de Seine Aménagement, en l'état futur d'achèvement « clos/couvert », dans le courant de l'été 2009, à charge pour cette dernière d'assurer la maîtrise d'ouvrage des aménagements intérieurs.

Le coût d'acquisition en l'état futur d'achèvement sera de 2 395 500 € FIT, en ce compris le coût du foncier, auquel il conviendra d'ajouter le coût des aménagements intérieurs dont les travaux sont estimés à ce jour, en phase « avant projet détaillé » à 1 562 300 € HT.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à solliciter les subventions destinées au financement de cet équipement, aux taux les plus élevés possibles, auprès des différents organismes susceptibles d'apporter leur concours financier, et à en demander le versement direct à la SAEM Val de Seine Aménagement.

Avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales : La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Avis de la Commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

Mme Vouette :

M. le Maire, nous sommes bien entendu favorables à cette délibération, mais comme elle concerne un projet de crèche, je voulais juste faire une incidente sur ce que vous avez dit tout à l'heure, sur les bureaux sur l'île et le projet de crèche d'entreprise. Je ne suis pas du tout contre les crèches d'entreprise, à condition qu'il n'y ait pas que cette offre. Il faudrait tout de même faire attention dans cet aménagement que l'on n'en arrive pas à être obligé de laisser venir les personnes en voiture.

Si on a des salariés qui viennent de loin avec de jeunes enfants, cela va devenir difficile de leur dire de se mettre dans un parking et de traverser le pont, surtout l'hiver.

M. Baguet :

Je n'ai pas parlé de crèche d'entreprise sur l'île Seguin. Lorsque M. Vincent m'a interrogé pour savoir si j'avais rencontré les dirigeants de TF1, j'ai répondu oui et c'est à cette occasion que j'ai demandé au responsable de réfléchir à une crèche d'entreprise dans leurs locaux actuels, puisqu'ils accueillent mille nouveaux salariés qui viennent d'Issy-les-Moulineaux dans le bâtiment derrière, pas sur l'île Seguin.

Il y a beaucoup de salariés de TF1 qui habitent Boulogne-Billancourt et, puisqu'ils augmentent le nombre de salariés, ce serait bien qu'ils créent une crèche d'entreprise, mais pas sur l'île Seguin, cela paraît difficile, puisqu'il n'y aura pas de voiture. Je partage votre réflexion.

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.

14 - CARTE SCOLAIRE - COMITE TECHNIQUE PARI-TAIRE DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE DU 26 JUIN 2008 - OUVERTURES ET FERMETURES DE CLASSES A LA RENTREE 2008/2009 - COMMUNICATION.

Rapporteur: M. Baroli

Je souhaite vous faire part, en cette veille de vacances, de l'évolution de la carte scolaire, c'est-à-dire, au sens de l'Education nationale, des ouvertures et fermetures de classe qui seront effectives à la rentrée du 2 septembre prochain.

Le Comité Départemental de l'Education Nationale du 28 mars dernier a décidé sept fermetures de classe et deux ouvertures de classe, soit un solde de cinq fermetures de classe :

- Fermetures pour les maternelles Silly, Gabriel et Charles Voisin, Lazare Hoche, Point du Jour, et les élémen-

taires Silly (il s'agit du cours préparatoire hébergé à la primaire Jacques Deray), Billancourt et Point du Jour.

- Ouvertures pour les élémentaires Centre ville et Pierre Grenier, correspondant notamment à la création de Classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD) à la rentrée prochaine.

Bien que conscients de la volonté très légitime de l'Education nationale d'ajuster évolutions démographiques et postes budgétaires, le Député-Maire et moi-même avons été surpris par le nombre important de fermetures de classe à Boulogne-Billancourt. Le Député-Maire a immédiatement fait part à Monsieur Claude Michellet, Inspecteur d'Académie; de sa volonté de faire appel des décisions du Comité Départemental de l'Education Nationale.

Un dernier point sur les effectifs a été fait mi juin, qui a conforté le Député-Maire dans sa décision de faire appel et les arguments de la Ville ont été entendus par l'Inspection d'Académie : le comité technique paritaire départemental de l'éducation nationale du 26 juin dernier a annulé les décisions de fermeture des maternelles Point du Jour et Silly. Le solde de l'évolution de la carte scolaire est donc de trois fermetures de classe.

Il y aura ainsi à la rentrée de septembre prochain 115 classes maternelles, contre 117 à la rentrée 2007, et 168 classes élémentaires, contre 169 (hors CLIN et CLIS) à la rentrée 2007.

Par ailleurs, la situation de trois établissements sera revue à la rentrée 2008 :

- la maternelle Abondances qui, avec une moyenne d'un peu plus de 29 élèves par classe à ce jour, n'a pas eu d'ouverture de classe,

- la maternelle Gabriel et Charles Voisin dont l'exiguïté et le manque de fonctionnalité des locaux pourraient, à mon sens, justifier une réouverture, même si les effectifs ne correspondent pas aux critères de l'Education nationale,

- et l'élémentaire Pierre Grenier, où sera suivie avec attention la mise en œuvre des Classes à Horaires Aménagés Danse.

Il peut sembler paradoxal que ces fermetures de classe soient observées dans un contexte d'augmentation des effectifs scolaires, notamment en maternelle. En effet, d'après les inscriptions enregistrées à ce jour, les effectifs en maternelle seraient, à la rentrée prochaine, de l'ordre de 3 120 élèves, contre 2 967 cette année, et les effectifs en élémentaires de l'ordre de 4 190 élèves, contre 4 165 cette année.

Il est important de noter à cet égard que la carte scolaire a traduit, cette année, un évident effort d'ajustement budgétaire de la part de l'Inspection d'Académie, et ceci pour l'ensemble du département.

Par ailleurs, ces évolutions démographiques correspondent à des évolutions différenciées selon les groupes scolaires. L'analyse des effectifs, école par école, met en évidence certains déséquilibres entre les différents groupes scolaires, qui devront être revus dans le cadre d'un ajustement de la carte scolaire. Celui-ci vous sera soumis d'ici la fin de l'année ; ses objectifs seront de créer une sectorisation pour la future école Maître Jacques, de régler par effet de domino les déséquilibres observés sur le nord (groupes Escudier et Paris notamment) et le centre (groupe Ancienne Mairie) de la Ville, et d'anticiper l'arrivée des premiers arrivants sur la ZAC Seguin-Rives de Seine, prévue pour 2009.

Je vous remercie de bien vouloir prendre note de cette communication.

Mme Laureau :

M. le Maire, mes chers collègues, je vous remercie de cette communication qui confirme l'article paru dans Le Parisien du 28 juin dernier et les communiqués de l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine.

Je me réjouis que sur les 7 fermetures de classes prévues, 2 aient été annulées, et je me réjouis de la décision d'ouverture dans les écoles Centre-ville et Ferdinand Buisson A, qui répondent aux priorités de l'Education nationale, à savoir : accompagnement des évolutions démographiques, maintien de la politique spécifique en faveur des écoles de l'éducation primaire, renforcement de l'encadrement pédagogique.

Ces changements s'intègrent dans la logique de l'évolution des effectifs entre l'annonce faite le 28 mars par l'inspecteur d'académie et l'évolution des nouvelles inscriptions et désinscriptions, attendons-nous à ce que d'autres mesures soient appliquées au lendemain de la rentrée, une fois effectué le décompte définitif des élèves. Rendez-vous donc le 2 septembre prochain pour prendre la mesure réelle du nombre d'enfants par classe.

Je voudrais profiter de cette communication pour rendre hommage aux trois associations de parents d'élèves qui, depuis le mois d'avril, se sont mobilisées pour limiter les fermetures de ces classes. Elles ont rédigé de nombreux courriers, mails et lettres de relance à l'attention de M. Michelet, en vous mettant systématiquement en copie, et déclenché de nombreuses réunions avec les instances compétences. Elles apprécieraient, j'en suis sûre, que vous ne minimisiez pas leur rôle et celui des parents bénévoles œuvrant quotidiennement pour le bien-être des enfants. Leur vigilance, leurs remontées de terrain nous sont nécessaires.

La pluralité est un fondement de notre démocratie et je crois beaucoup en cette complémentarité des modes d'actions et j'espère que les commissions extra-municipales

telles que la cantine et la sécurité aux abords des écoles, seront maintenues.

Qu'entendez-vous par : "Par ailleurs, la situation de trois établissements sera revue, et en particulier concernant l'élémentaire Pierre Grenier ?" Envisagez-vous de modifier la carte scolaire ?

Comme le disait Mme Shan, la mixité est un choix politique au sens fort et nous en avons besoin dans le quartier sud. La concentration dans certains établissements scolaires d'élèves appartenant à des milieux socialement homogènes est un problème important. Elle met à mal l'un des principes majeurs du service public d'enseignement dans un Etat démocratique, la possibilité pour chaque enfant d'accéder, quelles que soient ses origines, aux mêmes conditions de scolarisation. Il existe une corrélation très forte entre la réussite scolaire et l'origine sociale. La concentration dans un même établissement d'enfants issus de milieux sociaux dits défavorisés peut devenir un handicap pour tous ceux qui y rassemblés et donc nuire à leur future intégration économique. Elle contribue ainsi à pénaliser les élèves concernées et à faire baisser l'efficacité générale du service public de scolarisation, tout en en augmentant le coût.

Je rappelle que l'une des missions de l'école est justement l'intégration sociale et culturelle, et nos valeurs républicaines et démocratiques ne luttent-elles pas justement contre toute forme de ségrégation économique, sociale, ethnique, religieuse et culturelle ?

Les 7, dont fait partie l'école Ferdinand Buisson A, constituent à mon avis une forme de discrimination positive moderne visant à accorder des ressources supplémentaires aux établissements accueillant une forte proportion d'enfants de milieux défavorisés dans la perspective d'aider les établissements à forte concentration d'élèves défavorisés.

La carte scolaire au départ visait justement à maintenir la mixité sociale, mais ne fait qu'accentuer la relégation des plus défavorisés. En effet, ceux qui en ont les moyens réussissent à la contourner, grâce parfois à l'achat d'une adresse parisienne dans le seizième arrondissement ou à l'inscription dans une école privée.

Les autres, tentent la dérogation en inscrivant leur enfant dans un établissement à option rare, sachant qu'un choix d'option de langue de filière internationale est quasi-inexistant dans les quartiers défavorisés, qui se spécialisent plutôt dans l'accueil des enfants en grande difficulté, comme les plans de cohésion sociale, les soutiens scolaires, etc.

Il faudra également penser au collège Jean Renoir, pour que l'on puisse justement maintenir les options les plus attractives, et la CHAD (classes horaires aménagés danse) de l'école Ferdinand Buisson A en est une.

Merci.

Mme Vouette :

M. le Maire, je serai plus concrète. J'ai deux points.

Le premier concerne l'école Maître Jacques, et je ne connais pas la sectorisation exacte et l'origine des élèves qui vont aller dans cette école, mais il m'a été indiqué qu'il y aurait probablement pas mal d'enfants qui auraient à traverser la Route de la Reine. On sait tous que cet axe est relativement dangereux. Le Conseil général n'y a pas fait grand-chose pendant de nombreuses années. Dès maintenant, il faudrait prévoir de sécuriser la traversée de la Route de la Reine et mettre un feu rouge au carrefour à côté.

Mon deuxième point porte sur la fermeture de classes, alors même que le nombre d'élèves augmentera à la prochaine rentrée, et vous nous dites que vous êtes surpris. Il n'y a pas de quoi. Le Gouvernement a annoncé les choses clairement et ce n'est pas fini, puisque M. Darcos a annoncé cette semaine avoir proposé pour 2009 de nouvelles suppressions de postes.

M. le Maire, vous êtes par ailleurs député, le cumul de mandats, on en pense ce que l'on en pense, mais en l'occurrence il pourrait être utile. On vous propose de voir, avec vos collègues de l'UMP, à stopper la casse du service public et de l'Education nationale.

M. Tisseyre :

Je serai très bref, juste une question : pouvez-vous nous donner des précisions sur l'utilisation des locaux de l'école Ferdinand Buisson A pendant le mois de juillet ?

Mme Shan :

Je voulais simplement dire merci pour la proposition de recomptage à la rentrée, qui nous permettra de mettre en adéquation l'augmentation du nombre d'élèves en primaire et les nombres de classes de la ville.

L'ajustement de la carte scolaire lié à l'ouverture future de l'école Maître Jacques sera-t-il travaillé en concertation avec les associations de parents d'élèves, ainsi que cela avait été déjà commencé ? Un travail assez long, mais dans lequel beaucoup s'étaient investis.

M. Baroli :

Je vais répondre à quelques points. L'objectif de la carte scolaire, c'est important, c'est d'avoir une vision équilibrée de l'ensemble de la communauté éducative : enseignants, parents, municipalité et surtout enfants. C'est bien vérifier et bien voir. A l'heure actuelle, c'est vrai que nous avons un solde négatif que nous avons ramené de 5 à 3.

L'important également, c'est de réorganiser cette carte scolaire en fonction de l'évolution démographique. Je sais que lorsqu'on regarde l'évolution démographique de notre ville, il y a quelques points à regarder de très près, notamment le nord, et le sud avec Pierre Grenier et l'apport des terrains Renault.

Concernant les commissions, je voudrais vous dire, Mme Laureau, que ces commissions existent, qu'elles continueront, et j'ai bien l'intention de mener cette délégation avec le maximum d'écoute et de concertation. Avec le député-maire, nous avons reçu les différentes fédérations de parents d'élèves, l'inspecteur d'académie. J'ai reçu des comités de parents des différentes écoles et je compte continuer à mener cette concertation pour le développement du système éducatif sur la ville.

Concernant Maître Jacques, nous sommes conscients des problèmes de sécurité, également du problème de carte scolaire. Nous en reparlerons un jour dans le détail. Ce n'est peut-être pas la situation idéale pour une école sur la ville. J'ai commencé avec mes collègues, M. Mougin et M. Gardillou, à travailler sur tous les problèmes de sécurité. Il faut vraiment prendre ces problèmes en amont. Il n'y a pas que le feu rouge. Il faudrait peut-être empêcher les enfants de traverser la Route de la Reine à certains endroits, et parfois entre les voitures. On est en train d'ouvrir une concertation importante et je suis prêt à vous rencontrer.

Concernant Pierre Grenier, pendant le mois de juillet, le centre de loisirs est occupé par une association de la ville. L'engagement avait été pris en février 2007.

M. Baguet :

Mme Vouette, je me propose de vous répondre sur ma fonction de député, mais pas dans cette enceinte. Cela peut avoir un intérêt pour la ville d'avoir un maire parlementaire.

Le Conseil donne acte à M. Baroli de sa communication.

15 - DISPOSITIF P@SS 92 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS CORRESPONDANTES AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE.

Rapporteur: M. Baroli

En septembre 2005, le Conseil Général des-Hauts-de-Seine a lancé le dispositif P@ss92. Présenté comme « un passeport loisirs » destiné aux élèves de 5^{ème}, il vise à favoriser la pratique d'une activité culturelle ou sportive par les collégiens du département.

Le dispositif P@ss92 est une aide financière directe permettant aux familles de régler une partie des participa-

tions demandées pour accéder à des activités culturelles, sportives et artistiques.

Le montant de 70 € est réparti sous la forme de 4 chèques infalsifiables et nominatifs de 10, 15, 20 et 25 €.

Les associations, organismes à but non lucratif ou du secteur marchand ou les services municipaux affiliés encaissent les chèques et sont remboursés par le prestataire chargé par le Conseil Général de gérer le dispositif. Ces chèques n'occasionnent pas de dépense supplémentaire pour les prestataires d'activités.

Le P@ss92 a été étendu, à la rentrée 2006, aux élèves des classes de 4^{ème} des collèges publics et privés sous contrat d'association. La ville de Boulogne-Billancourt a décidé d'adhérer au P@ss92 à la rentrée 2006, en tant que prestataire artistique, culturel et sportif acceptant les règlements P@ss92 par les services municipaux suivants : bibliothèques, pôle multimédia, cyber forum, école des sports, ateliers artistiques, conservatoire à rayonnement régional, spectacles au centre Georges Gorse.

Compte tenu du succès rencontré par ce dispositif, P@ss92 concernera, à la rentrée 2008, tous les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} des établissements publics ou privés sous contrat du département des Hauts-de-Seine.

Le P@ss92 concerne également les élèves domiciliés dans les Hauts-de-Seine, mais scolarisés hors du département ainsi que ceux scolarisés dans le département mais n'y résidant pas.

La liste des différents organismes et associations affiliés à Boulogne-Billancourt est jointe en annexe de la présente délibération.

Aujourd'hui, il vous est proposé de reconduire l'adhésion de la Ville au dispositif mis en place par le Conseil Général des Hauts-de-Seine.

La seconde convention jointe à la présente délibération a quant à elle pour objet de définir les modalités d'acceptation par la commune des titres présentés par les bénéficiaires et les modalités de remboursement des titres.

Afin que la ville de Boulogne-Billancourt puisse renouveler son adhésion au P@ss92 et que ce dernier puisse s'appliquer aux services municipaux concernés, il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes. »

Avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales : La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Avis de la Commission des Finances : Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Solère :

Le dispositif P@ss 92 est un dispositif très intéressant qui s'étend cette année aux classes de sixième. Il faut également que la ville relaie plus au niveau de la population ce dispositif, qui n'est pas assez connu à Boulogne-Billancourt. Pas assez de familles en profitent. A l'occasion de la signature du renouvellement de cette convention, nous allons en profiter, notamment avec le BBI, pour communiquer largement sur ce dispositif.

Mme Shan :

D'abord une question aux conseillers généraux : pourquoi la subvention du Conseil général n'est pas gérée directement, au lieu de passer par le groupe Accor, ce qui requiert pour les élèves domiciliés dans les Hauts-de-Seine, mais scolarisés hors du département, une procédure assez lourde, et c'est même un véritable challenge que d'obtenir les chèques du P@ss 92 quand on est dans cette configuration ?

Sur la communication faite, il y aura une indication importante à donner aux familles, notamment sur la date de validité des bons, limitée au 31 décembre de l'année en cours. Or souvent ces bons sont adressés aux familles courant ou fin octobre, et certaines activités ont déjà été payées. Il est toujours possible de les utiliser ailleurs, mais certaines activités ne donnent lieu qu'à une facturation échelonnée débutant après le 31 décembre. Il ne faut pas attendre pour régler avec ces chèques, alors même qu'il est prévu qu'elles les acceptent, car cela ne fonctionne pas, notamment le conservatoire. Il y a pas mal d'indications à donner aux familles pour qu'elles puissent se servir de ces chèques.

Dans l'annexe, ces chèques sont acceptés de manière beaucoup plus ambitieuse, puisque j'ai dénombré au moins 7 autres associations où ils peuvent être utilisés à Boulogne.

M. Solère :

Le fait de passer par un prestataire, c'est pour des raisons pratiques. Il a été considéré plus efficace de passer par un professionnel du chèque ; il y en a plusieurs sur la place, dont celui du département. Je vais regarder par rapport à la question précise que vous posez. Je constate que dans le département, on est plutôt en retard à Boulogne-Billancourt sur l'utilisation par les familles de P@ss 92. C'est dommage. Ce dispositif n'est pas assez connu. Plus on en parlera, mieux ce sera.

M. Baroli :

Je rejoins M. Solère. Au niveau des collégiens pouvant accéder, 56,5% les utilisent. Il y a un gros effort de communication à faire, car c'est une initiative intéressante et il faudra s'y attacher dans les mois qui viennent. Je compte

bien sur le dynamisme des conseillers généraux pour résoudre ces problèmes techniques pour faciliter la vie des familles, et surtout les loisirs des enfants et des collégiens.

La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité.

16 - CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE ET DE STABILISATION L'OLIVIER - 20 RUE DE MEUDON - SUBVENTION - CONVENTION DE FINANCEMENT - AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Missoffe

Le centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation L'Olivier situé 20, rue de Meudon a été livré en février dernier. Cet équipement, d'une capacité de 29 places géré par l'association AURORE, accueille les personnes sans domicile fixe en vue de leur fournir un toit et d'œuvrer à leur réinsertion sociale. Il s'agit du premier chaînon du dispositif global de l'insertion à Boulogne-Billancourt qui comprend aussi le centre d'hébergement et de réinsertion social La Colombe et la maison relais de la rue Diaz.

Cette opération menée par la Ville au cours de l'année 2007 a été financée pour partie par l'Etat à hauteur de 353 681,68 €. Le versement de cette subvention est soumis à la conclusion d'une convention avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine, délégataire des aides à la pierre.

Je vous propose donc d'approuver les termes de la convention ci-jointe et d'autoriser le Maire à la signer.

Avis de la Commission des Affaires générales et sociales : La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Il a souhaité avoir des éclaircissements quant à l'attribution des hébergements d'urgence.

Avis de la Commission des Finances : Le projet de délibération n'a pas donné lieu à des questions ou commentaires. Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Tisseyre :

M. le Maire, en commission, j'avais demandé la liste des associations caritatives qui œuvraient sur le territoire de Boulogne-Billancourt et dont il est fait référence dans la convention d'attribution de la subvention pour l'hébergement des personnes défavorisées.

Par ailleurs, pour avoir été confrontés au problème des personnes des SDF lors des permanences d'élus, nous serons très vigilants quant aux modalités d'accès d'urgence pour les personnes vraiment en difficulté.

Mme Even :

Lors de la commission, nous avons également réclamé

l'article 6, et voir l'article 5 de la convention.

M. Baguet :

Le document a été mis sur table. La liste des associations vous sera communiquée.

Mme Missoffe :

Avec Mme de Villepin, nous sommes très souvent en contact avec l'Olivier par une connaissance du sujet. Il fallait d'abord rencontrer les personnes qui s'en occupaient et les associations qui travaillaient sur le centre Edouard Vaillant, et qui maintenant travaillent avec Aurore. De temps en temps, il y a un réaménagement à faire. On les écoute, on regarde leurs attentes et le rôle de chacun. Je vous donnerai la liste des associations avec lesquelles nous sommes en contact.

M. Baguet :

Sur cet engagement, il faut reconnaître que la ville s'est beaucoup investie. Les aides de la ville et de la DDASS pour le centre de La Colombe et d'Edouard Vaillant s'élevaient à 424 000 € en 2005, 532 000 € en 2006, 635 000 € en 2007 et pour 2008, La Colombe et les Oliviers, 1 103 000 € de coût de fonctionnement.

Nous sommes très attentifs et un peu ville pilote en la matière, puisque nous avons un processus d'insertion complet des personnes en difficulté assez performant, entre l'Olivier, La Colombe et par la suite le centre de la rue Diaz, qui héberge les personnes en voie d'insertion avant l'attribution de logements sociaux.

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n°16 est adoptée à l'unanimité.

17 - DEVELOPPEMENT DURABLE ET MODES DE DEPLACEMENT DOUX - PARTICIPATION A LA SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITE - COMMUNICATION.

Rapporteur : Mme Bruneau

M. le Maire, mes chers collègues, depuis 7 ans maintenant, au niveau européen, une semaine de la mobilité est organisée pour toutes les villes qui veulent y concourir.

Nous avons décidé cette année, pour une première fois, d'en faire un événement pour Boulogne et de s'inscrire dans le cadre de cette semaine de la mobilité qui se tient au niveau européen du 16 au 22 septembre et, en concertation avec les commerçants du boulevard Jean Jaurès que nous avons réunis, nous avons décidé de mettre en place une journée spécifique dans le cadre de cette semaine pour rendre le boulevard Jean Jaurès piéton entre Marcel Sembat et la route de la Reine, et en faire une opé-

ration de communication, de sensibilisation et de convivialité.

Cette communication a pour objet de vous parler de cette journée spécifique qui aura besoin de la participation des uns et des autres.

Nous laisserons la rue Gallieni en circulation, car ce n'est pas simple de gérer les passages transversaux et de couper les axes de communication.

Sachez que c'est une première opération de développement durable pour la ville. On s'appuiera sur le kit de communication du ministère, puisque nous sommes ville inscrite de référence sur ce programme et, tout au long de l'année, j'aurai l'occasion de vous présenter des actions ciblées ayant pour vocation de sensibiliser la population et d'aller dans le sens du changement des comportements, de la compréhension du pourquoi on doit vivre autrement pour avoir moins d'émissions de gaz à effet de serre sur la ville. Il y a une très large palette de possibilités.

Des choix plus précis vous seront présentés en début d'automne par rapport au bilan que nous faisons en ce moment de ce qui peut être une politique durable pour la ville.

La communication de ce soir concerne uniquement la journée du 20 septembre, à laquelle vous serez j'espère nombreux, et je souhaite que la population ait l'envie de connaître les modes de déplacements doux pouvant exister pour la ville, sachant que le thème de cette année est l'air, l'air que je respire dans ma ville, et nous avons tous intérêt à pouvoir mieux respirer dans ce Boulogne-Billancourt que nous voulons plus durable.

Mme Vouette :

A l'heure où tout le monde prend conscience de la nécessité d'agir pour lutter contre la pollution et le réchauffement climatique, il serait inconcevable que Boulogne-Billancourt reste sur des schémas dépassés. Vous nous parlez de mobilité et de l'air que l'on respire dans notre ville, oui, mais, monsieur le Maire, Oui, mais M. le Maire, ce problème, ce n'est pas une semaine dans l'année, et même une journée dans la semaine dans l'année sur un territoire somme toute très modeste.

Nous sommes vraiment surpris. Cela fait des années que l'on demande en vain que la ville participe à la réalisation d'un réseau cyclable départemental. On nous répond que la ville n'est pas adaptée. On se demande bien pourquoi. Toutes les autres villes s'y mettent. Aux Pays Bas, ils ont des problèmes de place et ils arrivent à s'y mettre partout. C'est juste une question de volonté politique.

On demande également des zones piétonnes en centre-ville. Il paraît que cela déplaît aux commerçants. Je vous

invite à aller faire un tour au centre de Strasbourg, qui est une immense zone piétonne, les commerçants sont très heureux et cela fonctionne très bien.

Le développement durable, ce sont aussi les questions énergétiques. On en a un peu parlé tout à l'heure. J'espère qu'une étude sera lancée et nous vous disons, il faut vraiment orienter les nouvelles constructions, entre autres sur les terrains Renault, sur des bâtiments à énergie positive, il faut orienter les réhabilitations vers des techniques de bâtiments économes en énergie, car cela coûte moins cher en charges, et il faut orienter les marchés publics vers les solutions durables, l'approvisionnement bio ou labellisé pour les cantines scolaires ou les crèches, l'utilisation de matière recyclables.

S'il vous plaît, ce n'est pas juste une opération de communication. Je n'appelle plus cela de la communication, mais une opération de com. sur une journée dans l'année pour quelque chose de tout à fait modeste. J'espère que l'on va arrêter cette vitesse pépère et passer à la vitesse supérieure.

M. Tisseyre :

M. le Maire, je me réjouis que notre ville se donne enfin les moyens de participer à cette grande manifestation qu'est la semaine européenne de la mobilité. Ce n'est pas faute de l'avoir réclamé par le passé. Cela étant, la communication dont vous venez de nous faire état ne précise pas exactement l'ensemble des manifestations programmées. J'attends donc plus de détails quant aux différents événements, ateliers ou autres activités proposés aux Boulognais, afin de les sensibiliser aux différents modes de mobilité.

De plus, cette manifestation s'inscrit sur la seule journée du samedi 20 septembre. Qu'avez-vous prévu durant toute cette semaine ?

Par ailleurs, j'espère qu'un feed-back complet de cet événement permettra à notre ville un projet encore plus ambitieux en 2009, en coupant la circulation rue Gallieni, notamment concernant les surfaces réservées à cet événement. Ainsi on pourrait, par exemple, utiliser les quais ou un axe transverse de la ville. Pourquoi ne pas s'associer à nos villes voisines, dans ce cadre, Paris par exemple, afin d'offrir une continuité transterritoriale ?

Mme Bruneau :

Je vous l'ai dit, cette communication ciblait exclusivement une manifestation que nous organisons pour la première fois de manière expérimentale. Il est clair qu'un plan global de développement durable vous sera présenté à la rentrée et en début d'automne, qui couvrira, et vous avez vu quelques éléments dans le BBI, un ensemble de sujets très spécifiques. Sur le développement durable, on est en

transversalité et on touche à beaucoup de choses.

Je retiendrai ce que peut être l'achat public et le marché public, car, pour le coup, Boulogne-Billancourt est très évolué sur le sujet. Nous avons tenu récemment à Boulogne-Billancourt une manifestation très appréciée sur l'achat éco-responsable. Depuis quelques années, et dans l'ancienne délégation que j'occupais, j'ai pu engager avec les services une ligne d'achats durables pour la ville, qui est assez remarquée et remarquable, et j'en félicite les services.

Sur beaucoup d'autres sujets, nous aurons beaucoup à vous dire. Vous avez raison, il faut le faire. J'en ai la volonté. Le maire a inscrit dans son programme, cette réalité du développement durable pour la ville, et nous aurons une politique à vous proposer à la hauteur de ce que peut faire Boulogne-Billancourt, ce qui n'avait pas été affirmé auparavant. Comptez sur moi pour faire avancer ce sujet, qui est une passion pour moi.

Cette journée, je reconnais que c'est une seule journée, mais si tout le monde y participe pleinement, vous aurez au moins démontré que vous y croyez et ce sera la possibilité de faire une semaine complète l'année prochaine avec toute la population.

Mme Vouette : Mme Bruneau s'inquiète de savoir si on croit au développement durable. Je signale que la majorité du groupe @lternance se déplace à vélo dans Paris et Boulogne-Billancourt.

(Applaudissements.)

M. Baguet :

Je vous informe que le dernier conseil communal des enfants a formulé une demande pour transformer une école en modèle d'énergie positive, et j'ai souscrit à ce projet. Nous allons réfléchir, avec M. Baroli et M. Ricard, pour savoir comment nous allons pouvoir appliquer l'ensemble de ces mesures à une seule école. Cela permettra aux enfants de toucher du doigt ce qu'est l'énergie durable. Je ne leur ai pas dit qu'on le ferait pour le mois de septembre, mais nous allons essayer d'aménager une école type sur la ville, parmi la trentaine que nous comptons.

Le Conseil donne acte à Mme Bruneau de sa communication.

18 - SECURITE AUX ABORDS DU PARC DES PRINCES - CAMERAS DE SURVEILLANCE - PLAN DE FINANCEMENT - APPROBATION.

Rapporteur : M. Gardillou

Ainsi que vous le savez, les Boulonnais sont régulièrement confrontés à des actes de dégradation de biens lors des matchs de football aux abords du Parc des Princes. Afin de mieux assurer la tranquillité du quartier, il vous est

donc proposé que la ville assure la maîtrise d'ouvrage et participe au financement d'un dispositif de vidéosurveillance.

Les différentes autorités en charge de la sécurité - Préfecture de Police de Paris, Police Nationale (Direction départementale de la sécurité publique 92), Ville de Paris, Ville de Boulogne Billancourt, Conseil Général - se sont en outre rapprochées pour étudier la possibilité d'installer sur le territoire de Boulogne-Billancourt cinq caméras de vidéo protection urbaine, pilotables à distance, complétant ainsi celles déjà implantées sur le territoire de la Ville de Paris.

Ces caméras se situeront à l'angle de la Route de la Reine, place André Malraux, rue Marcel Loyau/rue du pavillon, rue Salomon Reinach/avenue R. Schuman et rue du Château/ avenue R. Schuman.

Ces caméras fonctionneront sous l'autorité de la salle d'information et de commandement de la Préfecture de Paris à la Cité, pour toutes les manifestations aux abords du Parc des Princes.

Pour le reste du temps, c'est la police municipale de Boulogne-Billancourt, et la police nationale au-delà de 22 heures, qui récupéreront le pilotage de ces caméras pour assurer une surveillance complémentaire sur ce secteur.

Le budget de ce dispositif incluant la maintenance pendant 4 ans est estimé à environ 200 000 €, subventionné par l'Etat à hauteur de 40 000 €, 80 000 € financés par le Conseil général et la ville financera le reste.

Encore une fois, on peut se féliciter des bonnes relations avec nos partenaires institutionnels, qui nous permettent de ne pas supporter la totalité du financement des caméras, bien qu'elles soient installées sur la ville de Boulogne-Billancourt. M. Baguet était attaché à ce qu'il n'y ait pas la double peine pour les riverains du parc du Prince : la nuisance locale et le financement global du dispositif. Sur ce dossier, on s'est pas mal débrouillé pour que la ville ne supporte pas tout.

M. Solère avait sollicité, devant le Préfet de police de Paris, un éventuel financement ou une aide du PSG sur ce dispositif, car on ne peut pas nier le lien direct entre le PSG et ces nuisances. Le président à l'époque avait refusé. Cela ne lui a pas réussi, puisque 10 jours après, il quittait le PSG. On peut peut-être essayer avec le nouveau président du PSG.

Afin de permettre l'engagement de cette opération, je vous propose d'autoriser le Maire à signer une convention de financement et de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil général des Hauts-de-Seine, la Préfecture de police et la société Sports Événements, et un marché d'une durée 3 ans avec la société FORCLUM comprenant deux lots : l'un

pour la pose, le paramétrage et la maintenance des caméras, l'autre pour la fourniture et la pose de la fibre optique.

Avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales : La commission a émis un avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne n'a pas pris part au vote, le groupe @lternance a voté contre et il a été demandé dans quelles conditions les riverains allaient être tenus informés de la mise en place de ces caméras.

Avis de la Commission des Finances : M. le député-maire a apporté des précisions sur la ventilation du financement et fait part de la part relative de l'Etat, supérieure à ce qui avait été promis initialement, et il a émis des regrets sur la non-participation financière du PSG et de la SESE. Sur ce dernier point, il a émis des regrets étant donné que les matchs ont lieu le soir uniquement pour augmenter l'audimat.

Mme Vouette a rebondi sur ces propos et a indiqué que c'était une réelle volonté politique. Si jamais le PSG refusait de participer, il fallait que les autorités refusent de lui donner les autorisations. Une lettre a déjà été cosignée par M. Duhamel et M. Devedjian, qui restée sans réponse.

Avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet :

Quand j'étais en charge de la sécurité, j'avais suggéré que le maire de Boulogne cosigne une lettre avec M. Devedjian : dans un premier temps, un courrier simple a été envoyé à la Ligue de Football professionnel, car c'est surtout la ligue qui encaisse les 600 M€ de droits de télévision de Canal + chaque année, et c'est elle qui demande que les matchs soient le soir, car cela favorise l'audimat sur Canal + et, en contrepartie, Canal + verse plus de droits, au PSG et à la SESE, société d'exploitation du Parc des Princes, ex-filiale de Canal + et maintenant filiale de Colonies Capital. Ils n'ont pas eu de réponse. Un deuxième courrier a été envoyé en recommandé, et ils ont eu malheureusement une fin de non-recevoir. C'est pour cela que l'Etat se devait d'être au minimum présent dans ce projet, car la sécurité aux abords de ces grands équipements sportifs est de la responsabilité de l'Etat.

L'Etat était parti sur un pourcentage de 10% et il va donner 40 000 € plus 10 000 €, mais c'est un minimum, car les riverains qui subissent les nuisances du Parc ne peuvent pas en plus être contraints de financer avec leurs impôts les dérapages des utilisateurs du Parc des Princes.

M. Vincent :

M. le Maire, il s'agit d'un projet ancien. Nous nous félicitons qu'il aboutisse. Je rappelle que c'est un projet qui remonte à 2003, qu'il avait été préparé et mis au point par

notre collègue M. Jalenques, maire adjoint à la sécurité. Ce qui nous frappe, c'est que vous avez rappelé les discussions qui ont eu lieu sur le partage avec la Ligue de Football et la société du Parc des Princes mais, à l'origine, le schéma devait très intégralement financé par le Conseil Général l'Etat. Là, on ne présente pas de plan de financement de cette nouvelle dépense. Cela me surprend personnellement.

M. Baguet :

Il n'a jamais été question que ce soit financé à 100% par l'Etat et le Conseil général, puisque c'était la ville qui devait porter ce projet. C'était à la ville d'être maître d'œuvre, ce qui est anormal, puisque la ville assume la responsabilité juridique et le suivi administratif, et doit en plus participer au financement. La demande de l'Etat a toujours été très claire : un triple financement, et c'est là où il était prévu, et c'est pour cela que j'ai fait faire un courrier cosigné par le maire de Boulogne-Billancourt et le président du Conseil général.

Mme Vouette :

J'avais repris le PV d'octobre dernier, car la dernière fois que c'est venu au Conseil Municipal, c'était en octobre 2007 et notre groupe avait refusé que la ville prenne part à ce financement. Déjà à l'époque, il y avait un souci.

Il a été omis quelque chose au sujet de la commission des finances, puisque M. le Maire, vous vous étiez engagé à renvoyer un courrier cosigné par exemple avec le président du groupe UMP du département, qui peut peut-être avoir un poids suffisant pour faire bouger les choses, afin que le PSG participe au coût de l'opération. Je vous rappelle que vous vous y êtes engagé lundi dernier. Il ne faudrait pas l'oublier.

Autre point : il ne s'agit pas d'une double peine, comme dit M. Gardillou, mais d'une quadruple peine, car les contribuables boulonnais paient avec leurs impôts nationaux la présence renforcée des forces de police. Ils devraient payer avec leurs impôts locaux les caméras. Les riverains soumis aux nuisances et aux casses y vont souvent de leur poche pour des problèmes de franchise de police d'assurance. Et en plus, quatrième peine, ils subissent les nuisances sonores, le bouclage du quartier, les embouteillages.

Je reviens sur ce que l'on vous dit depuis des années : la manière forte et la sécurisation à outrance de la ville n'ont jamais réussi à régler le problème du Parc des Princes. Ce n'est pas la peine de poursuivre ainsi, cela ne fonctionne pas, mais il faut discuter avec l'Etat, le Département et Paris pour obtenir des mesures dissuasives comme dans d'autres pays : l'éloignement des matchs, le prix des places, déplacer les parkings et mettre des navettes, et, de toute façon, exiger un financement systématique

et conséquent par les partenaires privés qui récupèrent les bénéfices médiatiques de ces rencontres sportives.

M. Tisseyre :

Par rapport à cette délibération, qui nous paraît importante, force est de constater que les riverains subissent chaque fois les nuisances du Parc des Princes lors des manifestations de toutes sortes, et en particulier lors des soirs de match, où des débordements de plus en plus déli-rants et de moins en moins contrôlés se déroulent au vu et au su de tous sur la voie publique. A ce titre, on ne peut que regretter que toutes les mesures prises jusqu'ici n'aient pas rempli leur objectif en dépit d'une mobilisation importante des CRS, dont j'aimerais avoir le coût du déploiement sur le terrain, souvent en créneaux d'heures supplémentaires le samedi et le dimanche.

Par principe, j'estime que c'est aux protagonistes, en particulier à la SESE et au PSG, de participer financièrement, et non aux Boulonnais, qui ont déjà très largement contribué en subissant les nuisances depuis fort longtemps.

J'avais demandé en commission le positionnement de ces caméras. On m'a donné une liste orale. J'aurais préféré un visuel, plus parlant.

En dehors des périodes de manifestations, elles ne présenteront que peu d'intérêt pour la ville, même si on m'a expliqué leur système de rotation sur axe.

Je voterai contre cette délibération, dans la mesure où je ne vois pas pourquoi les Boulonnais seraient condamnés dans cette affaire, comme le dit ma collègue, à une quadruple peine, les nuisances d'un côté et la pénalité financière visant à amoindrir ces nuisances.

M. Baguet :

Je vous réponds en deux mots. Je ne sais pas pourquoi, Mme Vouette, vous semblez absolument vouloir associer le Président du groupe UMP et le Président du Conseil général. Cela fait plusieurs fois que vous le dites. Pourquoi pas un autre président de groupe ? Pourquoi pas le Président du groupe PS à la Région, qui pourrait aussi participer ? Je n'ai pas besoin de cosigner avec qui que ce soit quelque courrier que ce soit. Nous allons profiter du fait qu'il y a un nouveau président du PSG pour le solliciter.

C'est un dossier très ancien, et, si nous sommes un peu coincés aujourd'hui, Mme Vouette, c'est parce que vos amis socialistes de la ville de Paris ont obtempéré avant même que l'Etat ne demande quoi que ce soit, puisque c'est la ville de Paris, le Conseil général de la Seine, qui a pris sur lui de payer les caméras plein pot.

Lorsque nous nous sommes inquiétés de cette précipi-

tation de la ville de Paris, nous nous sommes retrouvés, du côté Hauts-de-Seine, avec la ville de Boulogne-Billancourt et le Conseil général, pris par la demande de l'Etat qui disait: "c'est fait du côté parisien et c'est financé en totalité par la ville de Paris." J'ai participé aux négociations, Pascal Cherki me l'a dit, cela a été financé sur des crédits que la ville de Paris vote chaque année pour le fonctionnement de la préfecture de police. Ils ont pris sur ces crédits et installé leur caméra.

Après, au nom de la cohérence pour la protection et la sécurité du public à la sortie du Parc des Princes, le Préfet de police a demandé que les mêmes caméras soient installées côté Boulogne-Billancourt. Cette décision a été prise après le regrettable décès du supporter, suite à un match à la porte de Saint-Cloud. L'Etat a demandé à avoir les moyens de contrôler et d'intervenir le plus rapidement possible après ce dramatique accident.

Nous nous retrouvons aujourd'hui un peu coincés. En même temps, il faut souscrire à la demande de l'Etat, qui paraît légitime, car c'est à l'Etat d'assurer la sécurité autour du Parc des Princes. Il a des obligations, il faut lui donner les moyens de pouvoir assumer ses responsabilités autour des grands événements. A partir du moment où il y a plus 5 000 personnes, c'est telle catégorie ; plus de 10 000 personnes, c'est une autre catégorie ; plus de 40 000, une troisième, et les responsabilités sont totales.

Quant au PSG, il participe depuis aux efforts de sécurité.

C'est un sujet que je connais un peu, car je suis à l'origine de l'amendement d'interdiction administrative dans les stades. C'est moi qui ai fait voter cet amendement en janvier 2006, et j'avais pris l'exemple du Parc des Princes où pour les matchs à très hauts risques, 5 dans l'année, notamment PSG/OM, on mobilise 2 000 policiers des Compagnies Républicaines de Sécurité qui ne viennent, ni de Marseille, ni de Boulogne-Billancourt, ni de Paris, mais de l'extérieur, de Rennes, de Toulouse, Bordeaux, ou Strasbourg, et mettent une journée à se déplacer, assurent une journée de service, et repartent en autocar.

Comme ils font trois jours de déplacement, ils ont une journée de récupération. Vous multipliez par 2000 CRS, cela fait 8 000 journées perdues.

J'ai participé aux débats sur le hooliganisme, et co-signé l'amendement qui a permis de dissoudre les associations de supporters, ce dont je suis très fier. La dernière association dissoute méritait largement de l'être, car on ne peut pas transformer un stade de football en une arène raciste, antisémite et violente. Il faut prendre des sanctions difficiles et très courageuses. C'est ce que l'on a fait, la ministre de l'intérieur a été très efficace en la matière.

Il faut augmenter le prix dans les stades, avoir des

horaires plus dans l'après-midi. Les femmes dans les stades apportent beaucoup d'apaisement. On a découvert cela en Angleterre. Il faut faire venir des femmes et des enfants dans les stades, il faut des tarifs attractifs et des matchs en début d'après-midi, ce qui évite les phénomènes d'alcoolisme n fin de soirée.

Il y a un certain nombre de mesures à prendre : la consignation dans les commissariats de police pour signer pendant les matchs. C'est moi qui ai fait voter cette mesure à l'Assemblée Nationale. Il faut aller plus loin, comme cela se fait en Angleterre, où le match est à 3 heures et le hooligan reste au commissariat jusqu'à la fin du match, alors qu'en France, il n'est pas possible de les garder au commissariat car notre législation n'est pas adaptée.

Il faut changer les mentalités françaises, car on passe de la consignation à la rétention et on est en train d'essayer d'apporter des réponses. C'est un vrai sujet et un vrai dossier. Il faut continuer à mettre la pression sur la Ligue de Football et les clubs.

C'est un sujet que j'ai beaucoup suivi à l'Assemblée Nationale et il n'était pas mauvais que j'apporte des éclaircissements.

Je mets aux voix cette délibération qui ne m'enchantent pas, mais il faut tout de même débloquent ces caméras de sécurité et de surveillance de vidéo protection, à la fois pour sécuriser les supporters qui ne sont pas des hooligans et sécuriser les riverains.

M. Fourcade :

Nous voterons cette délibération, car il faut protéger les Boulonnais.

Il y a un autre élément : plus on pourra déplacer des matchs de football vers le grand stade pour le remplacer pas des matchs de rugby, plus la paix civile régnera. C'est un point à ajouter.

M. Baguet :

C'est l'objectif suprême. Le football à Saint Denis et le rugby au Parc des Princes. On est tous d'accord !...

Ont voté pour : 50 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 5 dont 1 par mandat (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 0

La délibération n° 18 est adoptée.

19 - MARCHE ESCUDIER - TARIFS DE STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE - INSTAURATION A

TITRE EXPERIMENTAL DE 45 MINUTES GRATUITES LES DIMANCHES ET JOURS FERIES AVEC CONTROLE PAR DISQUE DE STATIONNEMENT.

Rapporteur : M. Gardillou

Afin de faciliter le stationnement des usagers du marché Escudier le dimanche matin, et d'éviter que les places des rues avoisinantes ne soient occupées par des véhicules statiques pendant la totalité du week-end, une zone de stationnement payant a été créée le dimanche matin et les jours fériés de neuf à treize heures et représente 213 places.

Après concertation avec les commerçants du marché, il vous est proposé d'ajuster le dispositif et d'instaurer, à partir de septembre prochain, et à titre expérimental, la gratuité des 45 premières minutes de stationnement dans ce secteur, le dimanche ainsi que les jours de marché fériés. Au-delà des 45 minutes, l'automobiliste s'acquittera de la taxe de stationnement au tarif en vigueur, à savoir 1.50 ? pour 1 heure.

Le contrôle de la durée de stationnement gratuit se fera par l'apposition d'un disque de stationnement européen qui sera distribué directement par les commerçants et le régisseur du marché.

La fabrication de 5.000 disques, pour un coût total estimé à 3.000 €, sera financée pour moitié par l'Association des Commerçants des Marchés de Boulogne-Billancourt et pour l'autre moitié par la Ville.

Avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales : La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis Pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Avis de la Commission des Finances : Mme Vouette a cherché à connaître les conséquences de ce dispositif pour les riverains ayant opté pour le stationnement résidentiel et a demandé si un tarif résidentiel avait été prévu dans le nouveau parking du Parchamp.

Une réponse a été faite en deux temps par M. Tellini et par M. Baguet. Concernant le quartier, il s'agit d'une zone rouge dans laquelle il est interdit de stationner, même le week-end. Les Boulonnais le savent quand ils achètent leur carte. Concernant le tarif du parking du Parchamp, il est le même que celui des autres parkings de la ville.

Avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade :

M. le Maire, je suis très réservé sur cette initiative, pour trois raisons.

La première est qu'il est vraiment dommage de faire

coïncider la mise en place d'une carte gratuite avec l'ouverture du parking du Parchamp. C'est vraiment une erreur de faire coïncider les deux.

Deuxièmement, quitte à le faire, il faut le faire pour les deux grands marchés. Il n'y a aucune raison de privilégier le marché Escudier par rapport à celui de Billancourt, dont le chiffre d'affaires augmente plus vite.

En troisième lieu, le gros ennui est que c'est l'utilisateur qui est maître sur la carte de l'heure de départ de ces 45 minutes et c'est un système incontrôlable. J'arrive devant le marché à 10 heures du matin, je mets comme point de départ 11 heures et je suis tranquille jusqu'à 11 heures 45. C'est incontrôlable et vous n'avez ni les effectifs ni les techniques pour contrôler.

Je m'abstiendrai donc ou je ne participerai pas au vote sur cette initiative sûrement intelligente, mais je crois qu'il aurait fallu le faire sur les deux marchés.

Mme Vouette :

Une remarque générale : lorsque nous intervenons en commission, nous le faisons au niveau du groupe, puisque nous travaillons ensemble. Ce n'est pas la peine de dire "Mme Vouette a dit que..." c'est le groupe @lternance qui a posé la question.

M. Gardillou :

Je voudrais juste dire à M. Fourcade que concernant le disque, il ne s'agit pas de définir l'heure de départ, mais l'heure à laquelle on arrive. Il suffit d'ajouter 45 minutes et c'est la contractuelle qui l'ajoutera pour voir si l'heure est dépassée. Le disque fonctionne dans l'autre sens. C'est un projet que vous avez dû lire, puisque vous avez fait une campagne et nous nous y sommes opposés. Dans notre volonté d'appliquer le programme municipal en concertation, sans dogmatisme, avec tous les commerçants et les personnes participant, tout le monde est assez favorable à cette mesure. Il faut dire que le marché de Boulogne, le dimanche, c'est la seule zone payante, alors que le samedi, toutes les zones sont payantes. Il y a absolument la nécessité de payer partout. Il n'y a que le dimanche que l'on paie sur ce simple axe.

Permettre aux Boulonnais le dimanche matin de ne pas prendre une contravention en faisant son marché n'est pas une méchante mesure.

Mme Bauche :

Une suggestion : ne serait-il pas possible de programmer nos parcmètres pour que l'on ait les premières 45 minutes gratuites ? A ce moment-là, on le met devant le pare-brise, c'est bien l'heure d'arrivée réelle et cela économise le prix des disques.

M. Baguet :

Le disque bleu, qui ne date pas d'aujourd'hui, est remis en vigueur dans un certain nombre de villes. C'est une expérimentation, qui répond à une très forte demande de la part des commerçants sédentaires du secteur, car lorsqu'on veut s'arrêter devant l'église Notre Dame pour acheter une baguette ou une bouteille de vin, les voitures ne peuvent pas s'arrêter et sont aussitôt verbalisées. L'avantage de ce système, c'est que les gens pourront rester 45 minutes pour faire leurs courses, l'idée étant d'organiser des rotations des véhicules. Il faut que les véhicules circulent le plus possible. A chaque nouveau véhicule, c'est un consommateur de plus. Il faut organiser ce mouvement autour du marché.

Le samedi, tout est payant, le dimanche matin, il n'y a que la zone rouge autour du marché qui l'est.

Pour répondre à Mme Vouette sur le parking du Parchamp, il y a des abonnements programmés comme sur l'ensemble des parkings, avec un abonnement résident mensuel 24 h sur 24, ou nuit plus week-end. Le tarif est de 110 € ; non résident, 138 €. Il y a bien une réduction consentie aux résidents utilisateurs de ces parkings.

M. Tisseyre :

Premier point : M. Gardillou a parlé d'une période expérimentale. Connaît-on la durée de cette période ? Si oui, après cette période, pourrait-on remettre les 45 minutes en jeu et dire qu'il faut une heure, car cela prend du temps de faire ses courses à Escudier. Vous avez parlé des disques, cela n'a pas été relevé par le rapporteur, pourtant je l'ai dit en commission, je me suis étonné du prix des disques : 1,70 € pièce.

M. Baguet :

La ville d'Houlogate vient de réhabiliter le disque bleu sur sa commune et demande une participation de 2 €. A mon avis, le prix de revient du disque se situe autour de 1,50 € ou 1,70 €..

Mme Vouette :

Je reviens sur un point : cela me faisait un peu sourire de vous entendre dire qu'il fallait favoriser la circulation des véhicules. Qu'en pense Mme Bruneau ? Toute cette délibération consiste à favoriser la circulation routière dans Boulogne-Billancourt le dimanche, alors que c'est essentiellement des Boulonnais ou des personnes qui n'habitent pas loin qui viennent faire leurs courses.

M. Baguet :

Vous avez tort, car la fréquentation des deux marchés touche l'ensemble de la population et il y a des personnes de Boulogne nord qui vont le samedi matin à Billancourt

et inversement, pour des questions d'emploi du temps. Ces deux marchés ont très bonne réputation, vendent des produits de bonne qualité et sont attractifs. Si on peut favoriser l'activité de nos marchés et des commerces sédentaires à proximité, ce sera une bonne chose. On ne peut pas non plus transformer la ville du jour au lendemain en ville pionnière de l'écologie. Tout le monde n'est pas en capacité de faire du vélo. Il faut trouver un équilibre.

On a vu à Paris ce que donnait une trop forte exigence sur les voies de circulation des bus, qui a mis la pagaille dans la ville pendant quelque temps, y compris sur les rives riveraines.

Mlle Cardetas :

On vous a demandé, je n'ai pas entendu la réponse, concernant le marché de Billancourt, puisque vous dites que vous allez faire à Escudier une expérimentation de 45 minutes. Pourquoi ne pas le faire pour le marché de Billancourt, qui est également en zone rouge ? On le fait dans un marché ou sur les deux ?

M. Baguet :

M. Gardillou vous a expliqué que l'ensemble de la ville est payante le samedi. Le dimanche, l'ensemble de la ville est gratuite, sauf autour du marché Escudier. C'est pour cela que nous le faisons uniquement sur le marché Escudier. Le samedi, c'est toute la ville qui est payante. La gratuité ne s'applique que le dimanche, sauf autour du marché.

Ont voté pour : 40 dont 2 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 dont 1 par mandat (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

N'ont pas pris part au vote : 10 dont 2 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mme LAUREAU)

La délibération n°19 est adoptée.

20 - ECLAIRAGE PUBLIC - CONCLUSION D'UN CONTRAT DE PARTENARIAT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - COMMUNICATION.

Rapporteur : M. Gardillou

Je vais être précis sur ce dossier important.

La compétence éclairage public a été transférée à la Communauté d'Agglomération Val de Seine, le 1er janvier 2004 et l'audit des équipements, effectué en 2005, a mis en évidence le vieillissement des installations des deux villes.

Ainsi, à Boulogne-Billancourt, l'éclairage public est assuré par 6.200 points lumineux fixés sur 5.500 mâts de toutes tailles. Un réseau électrique ancien, de plus de 45 ans d'âge, alimente l'ensemble de ces équipements. L'âge des candélabres est en moyenne de 23 ans, mais ils présentent de fortes disparités.

Il ressort de cette situation que le réseau basse tension des deux villes doit être totalement rénové et en priorité celui de la partie nord de Boulogne-Billancourt.

Par ailleurs, alors que la tendance est d'utiliser des lampes de faible puissance, les installations sont encore en partie composées d'anciennes lampes de plus de 400 watts. Il en résulte une consommation électrique annuelle de l'ordre de 4,86 MWh. qui correspond à 4.100 heures de fonctionnement pour des lampes d'une puissance moyenne de 190 watts.

Les conséquences de cette situation sont aujourd'hui les suivantes : multiplication des interventions de dépannage et des risques de panne, l'installation ne répondant plus aux normes de sécurité actuelles, une consommation non maîtrisée, installation localement surdimensionnée et/ou inefficace et performances lumineuses non satisfaisantes, absence de dispositions en matière de développement durable des installations.

Au vu de cette situation, le Conseil Communautaire lors de sa séance du 18 octobre 2007, s'est déclaré favorable à la passation d'un contrat de Partenariat Public/Privé d'une durée de vingt ans et un appel de candidatures a été publié.

Les principaux éléments du programme prévoyaient : la conception, l'ingénierie, le financement et la réalisation de la rénovation de l'éclairage des voies du territoire communautaire, et la mise en lumière des éléments du patrimoine bâti et paysager ; le renouvellement, l'entretien, la maintenance, la gestion de l'ensemble des installations sur une période de 20 ans ainsi que les illuminations de fin d'année.

A l'issue d'une procédure de dialogue compétitif, ayant conduit trois candidats à remettre une offre finale, celle présentée par la société ETDE a été classée n°1. Les principales caractéristiques de son projet sont les suivantes :

- 75 % des installations seront renouvelées pendant les 42 premiers mois du contrat (3,5 ans), le coût de cette phase de rénovation accélérée, hors plan lumière, est de 32.034.723 € HT,

- utilisation d'une technique de micro-tranchée pour la réfection du réseau de distribution afin de minimiser la gêne résultant des travaux,

- système de télégestion informatisée par point lumineux, pour le pilotage et la modulation de l'éclairage,

- maîtrise de l'énergie et optimisation de la consommation à 94 MWH sur la durée du contrat, soit une écono-

mie d'environ 30%,

- établissement d'un bilan carbone annuel,
- maîtrise d'œuvre confiée à un professionnel reconnu,

Monsieur Roger NARBONI,

- établissement d'un plan lumière par quartier,
- mise en lumière des 40 sites patrimoniaux à

Boulogne-Billancourt,

- illuminations de fin d'année.

Ainsi, les travaux d'investissement, qui seront réalisés pendant les 42 premiers mois du contrat (3,5 ans) permettront de reconstituer un réseau de distribution moderne, offrant un service conforme aux normes. A l'issue de cette première période de reconstruction, les interventions sur la voirie seront limitées, réduisant alors les dégradations aux revêtements de chaussées et trottoirs.

Dès l'entrée en vigueur du contrat et pendant toute sa durée, le titulaire devra entretenir les installations et s'assurer que les niveaux d'éclairage et les normes de fonctionnement sont maintenus aux niveaux fixés par les clauses contractuelles.

Le titulaire du Contrat est chargé de la mise en œuvre des illuminations de Noël, le projet des premières années reprendra les principes déployés ces dernières années, puis de manière progressive et en étroite collaboration avec la municipalité, il évoluera progressivement en intégrant des éléments de nouveauté.

Enfin, cette opération sera l'occasion de mettre en valeur, dans le cadre du plan lumière, les bâtiments les plus remarquables du patrimoine des deux villes, ainsi, d'ici le début de l'année 2012, quarante sites seront mis en valeur à Boulogne-Billancourt.

La fourniture de l'énergie est à la charge du titulaire du Contrat, un mandat de la CAVDS permet à ETDE d'assurer la gestion du contrat de fourniture d'énergie électrique ainsi que le paiement des factures.

Le loyer annuel est fixé à 3,5 millions d'euros HT la première année, il progressera ensuite au fur et à mesure de l'engagement des investissements pour se stabiliser à partir de la cinquième année à 4,4 millions d'euros HT (montants exprimés en valeur janvier 2008).

Enfin, il est apparu que la réalisation d'un tel programme de rénovation de l'éclairage public, nécessite d'être coordonné et organisé de manière précise avec l'ensemble des interventions qui se dérouleront sur l'espace public et principalement la programmation et la réalisation des travaux de réfection de voirie communautaire ou départementale, mais aussi pour ce qui concerne les travaux des différents concessionnaires et notamment les réseaux haut débit.

Afin de piloter l'ensemble de ces interventions et d'en maîtriser les conséquences sur la vie des quartiers, la

Communauté d'Agglomération a prévu de passer un marché d'ordonnancement → pilotage-coordination.

Ainsi que vous pouvez le constater, c'est un important Contrat de Partenariat qui vient d'être signé. Il est en cours de notification et prendra effet à partir du 1er septembre prochain, pour une durée de vingt ans.

Bien évidemment, vous serez régulièrement tenu informés de la préparation de l'engagement des différentes phases du projet de rénovation et je m'engage à ce que, chaque année, une communication sur le rapport d'activités soit effectuée devant notre assemblée.

M. Tellini :

Je tentais pour faire court, de dire bravo, mais je vais tout de même vous l'expliquer. Ce n'est pas pour la rapidité d'intervention, mais je voudrais faire observer que l'on vient de voter ce soir un règlement intérieur, que l'article 15, dans son premier alinéa, précise que les questions inscrites à l'ordre du jour doivent être résumées ! Vous avez un expert, M. Fournier, capable de faire passer trois délibérations en trois minutes.

Je reviens sur le bravo pour dire que c'est effectivement une belle opération, importante, c'est le premier PPP de la communauté d'agglomération, et je me félicite que ce projet n'ait pas été détricoté en cette période de grandes ruptures.

Mme Vouette :

J'aurais voulu répondre à M. Tellini et lui dire que ce premier projet de PPP va coûter la bagatelle de 100 millions à la communauté d'agglomération. Ce n'est pas négligeable. Je ne suis pas certaine qu'une autre manière de procéder n'aurait pas coûté moins cher.

Avec mon collègue de Sèvres socialiste, M. Blandin, nous nous sommes étonnés d'avoir eu à disposition un document purement commercial, extrêmement peu précis sur ce que l'on allait utiliser et avoir, et un autre document parlait d'une installation de vidéosurveillance compatible avec ce qui allait être fait.

Je voulais juste signaler que nous avons tout de même émis de très grosses réserves sur le coût et sur la nature des prestations, qui n'étaient pas définies.

Mme Bauche :

Je souhaite vraiment, et beaucoup des associations d'astronomes, dont certains boulonnais, souhaitent que l'on fasse attention à la pollution lumineuse du ciel. Il est intéressant d'éclairer les trottoirs et les rues, jamais ni les fenêtres ni le ciel.

M. Baguet :

Vous avez parfaitement raison.

C'est un contrat extrêmement important, de par la somme, de par le nombre de supports touchés sur les deux communes respectives. Je me suis franchement beaucoup interrogé sur ce PPP, pour plusieurs raisons, dont la première est que l'on va hériter du transfert du département à la commune des voies départementales majeures comme les avenues Jean-Baptiste Clément, Pierre Grenier, Jean Jaurès, la rue de Paris, et pour assurer ce transfert, on va remettre ces voiries en l'état.

A côté de cela, on a le marché du mobilier urbain qui arrive à échéance et qui a été prorogé par la communauté d'agglomération jusqu'en mars 2009.

Enfin, on a l'installation du réseau très haut débit qui va être mis en place par le Conseil général et on a des demandes d'opérateurs privés sur la ville.

Et enfin, on avait ce PPP qui a tout de même posé des difficultés en termes de gestion de l'espace public.

Ce qui me souciait, c'était vraiment d'assurer la bonne coordination des travaux. Si on refait la voie, les riverains seront contents, mais si on intervient 15 jours après pour le mobilier urbain, à nouveau un mois après pour le PPP d'éclairage public et à nouveau après pour l'installation du très haut débit, les Boulonnais vont se dire : qu'est-ce qui leur arrive en mairie, la voie est neuve et ils font travaux sur travaux ?

Il faut coordonner l'ensemble de ces interventions absolument indispensables et cela ne sera pas simple. C'est pour cela que l'on a, avec la ville de Sèvres, proposé de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour tout coordonner, d'autant que l'on est déjà dépendant des interventions d'urgence comme EDF, GDF ou le SEDIF. C'était une première grosse réserve.

La deuxième est que c'est un contrat extrêmement lourd. On parlait tout à l'heure de la durée du contrat pour le génie climatique. C'est un contrat de 20 ans, mais on peut le comprendre compte tenu du volume des investissements. Ils s'engagent à refaire l'ensemble du parc de l'éclairage public sur les deux communes en 3,5 ans. Lorsque la totalité du parc sera rénovée, nous aurons des économies de consommation d'électricité de 30%, or le prix de l'électricité est croissant. Il y a beaucoup d'éléments positifs et également des éléments suscitant des interrogations. Nous avons pris la décision. Cela a été voté en communauté d'agglomération après de très longues études. On est parti dans ce partenariat.

C'est également une démarche économique et publique intéressante, car c'est une première. Il faut bien tenter et mettre en place des PPP dont tout le monde parle. C'est le premier sur la communauté d'agglomération. Il a été réfléchi de longue date par les précédentes municipalités.

On le poursuit. On verra bien, mais il faudra être extrêmement vigilant dans son application.

Le Conseil donne acte à M. Gardillou de sa communication.

21 - MARCHES D'APPROVISIONNEMENT DE PLEIN VENT, ROUTE DE LA REINE ET AVENUE PIERRE GRENIER - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU DELEGATAIRE POUR L'EXPLOITATION - APPROBATION.

Rapporteur : M. Coquebert de Neuville

Par délibération du 7 février 2008, le Conseil Municipal a approuvé le recours à une délégation de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de plein vent de la route de la Reine et de l'avenue Pierre Grenier, et a autorisé le Maire à lancer la consultation correspondante

Ces marchés étaient déjà exploités selon ce même principe par la société SOMAREP, titulaire d'un contrat de 3 ans, du 1er août 2005 au 31 juillet 2008

A l'issue d'un appel à candidatures, la Commission compétente en matière de délégation de service public simplifiée a déclaré recevables deux candidatures. Après examen de leurs garanties professionnelles et financières, les deux candidats, la société DANOUN et la société SOMAREP, ont été invités à proposer une offre.

Un seul des deux candidats, la SOMAREP, a détaillé une offre, des propositions de gestion et d'exploitation, des modalités prévisionnelles d'exécution du service, ainsi que des propositions budgétaires.

Après analyse de l'offre et audition du candidat, la Commission compétente en matière de délégation de service public simplifiée s'est prononcée en faveur de la candidature de la société SOMAREP.

En termes d'activité, il est à noter que la SOMAREP envisage une intensification de l'activité des deux marchés. Notamment :

- en prolongeant les horaires du Marché Pierre Grenier jusqu'à 21h, les jeudis soirs, afin de satisfaire la clientèle locale qui travaille à l'extérieur,
- en créant sur ce marché, une fois par mois, une brocante où pourraient intervenir commerçants et particuliers. Le marché Pierre Grenier était un peu fragile et il fallait lui trouver des activités complémentaires.
- En passant le marché Biologique Route de la Reine à une fréquence hebdomadaire, au lieu des 1er et 3ème samedis de chaque mois.

Ces éléments sont importants : si ces marchés de proximité sont très appréciés, ils peuvent aujourd'hui être mieux adaptés aux nouveaux modes de vie et de consom-

mation des populations

Il vous est donc proposé d'approuver le choix de la société SOMAREP en qualité délégitaire. La convention correspondante se caractérise par les points suivants :

- un contrat d'une durée de trois ans ;
- le versement par le délégitaire d'une redevance forfaitaire, de 500 euros pour les exercices 2009/2010 et 2010/2011;
- l'engagement du délégitaire sur la qualité de l'exécution du service public et sur les modalités de gestion;

Il vous est également proposé d'approuver la convention de délégation de service public jointe en annexe et d'autoriser le Maire à la signer.

Avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales : La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité savoir si l'emplacement pour le marché Pierre grenier pouvait être revu.

Avis de la Commission des Finances : Avis favorable de la commission, les groupes de l'opposition ne prenant pas part au vote.

Mme Bauche :

Je sais que c'est une question difficile. Dans le quartier dont je m'occupais, c'est-à-dire le marché biologique de la Route de la Reine, la SOMAREP n'a pas versé dans l'originalité, car c'est un copié-collé. Elle vous propose ce qu'elle nous a proposé il y a 3 ans. Elle propose à nouveau de passer un marché alternant tous les 15 jours à une fréquence hebdomadaire. C'est déjà le cas depuis 3 ans. Elle propose des animations qu'elle n'a pas faites, et également de ne pas payer la première année. Finalement, on n'est pas à 500 € près.

La nouveauté, c'est qu'en contrepartie d'éventuelles défaillances, le délégitaire pourrait se voir appliquer des pénalités. Il a été défaillant une semaine sur deux.

Honnêtement, c'est sûrement difficile pour eux de le faire, car ils ont tout intérêt à faire mieux, et je me demandais si on ne pouvait pas leur suggérer d'adjoindre des produits type produits du terroir, car beaucoup de petits commerces de ce type ont fermé récemment et cela pourrait intéresser les Boulonnais.

M. Tisseyre :

Je vais être complémentaire, puisque je vais parler du marché de l'avenue Pierre Grenier. Concernant ce marché, le problème est récurrent. Il est étouffé le dimanche par le marché de la porte de Saint-Cloud et le marché Escudier, et le jeudi a du mal à trouver des clients. J'espère que ce énième plan de sauvetage aura des effets. Les habitants y

sont très attachés, en particulier les personnes d'un certain âge, et ce serait regrettable pour le quartier qu'il disparaisse.

M. Coquebert de Neuville :

En fait, la DSP couvre une partie qui fonctionne bien, le marché biologique, et une partie qui marche mal, dont personne ne veut, et c'est pour cela que cela a été packagé.

On a essayé de mettre un peu d'originalité dans les horaires pour les femmes qui travaillent, le soir, en modifiant les espaces, on a enrichi le contenu avec un peu de brocante, des produits du terroir, mais ce n'est pas évident, car l'emplacement Pierre grenier n'est pas rentable. Le délégitaire, avec qui j'ai longuement discuté, achète la référence Boulogne-Billancourt mais il gagne sa vie avec le marché biologique. On était un peu trop exigeant avec eux et on n'avait personne.

Mlle Cardetas :

On parle de brocante et j'ai émis une réserve sur l'avenue Pierre Grenier, qui est une départementale. A une certaine heure, les voitures vont à une allure folle. Il y a pas mal d'enfants. Le marché Grenier fonctionnait très bien lorsqu'il était rue Emile Duclaux, car il y avait les commerçants et c'était piétonnier, puisque les voitures ne stationnaient pas le jour du marché, et cela ne posait aucun problème. Avenue P. Grenier, même les riverains sont réticents lorsque vous voyez le boucher et le pot d'échappement de la voiture...

M. Baguet :

C'est une bonne idée. Pourquoi on ne reprend pas cette idée ?

Mlle Cardetas :

Je ne sais pas.

M. Baguet :

Pour quelle raison cette initiative n'a-t-elle pas été poursuivie ?

Mlle Cardetas :

Je suis une boulonnaise de longue date. Pendant très longtemps, c'était rue Emile Duclaux. Après, les voitures stationnaient jour et nuit. Après, M. Cohen avait mis en stationnement payant et on peut dire aux riverains que tel jour, ils ne peuvent plus stationner, car il y a le marché.

M. Baguet :

Je crois qu'il faut reprendre ce dossier et creuser l'idée

de Mlle Cardetas. Mais il faut assurer la continuité et je vous propose donc d'approuver ce point, Peut-être que l'emplacement du marché sur cette avenue un bruyante et très fréquentée n'est pas très encourageante pour faire ses courses.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22 - PROMOTION DE L'ARTISANAT LOCAL - CHARTE DE QUALITE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES HAUTS-DE-SEINE - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Coquebert de Neuville

Depuis 2003, la Ville s'associe à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine dans le cadre de l'opération « Charte Qualité ». Cette initiative vise à promouvoir l'artisanat local en récompensant les entreprises qui s'engagent dans une démarche de qualité d'accueil, de conseil et de disponibilité envers leur clientèle.

Les entreprises qui le souhaitent se soumettent à des visites d'évaluation réalisées par des conseillers de la Chambre de métiers spécialement mandatés. Celles qui remplissent les critères de qualité définis se voient attribuer le label de conformité à la Charte Qualité au cours d'une cérémonie qui se déroule à l'hôtel de ville. Les entreprises ainsi distinguées reçoivent différents supports de communication visuelle permettant de les identifier.

La précédente édition de la Charte Qualité a permis de distinguer 151 entreprises artisanales boulonnaises, parmi lesquelles 23 dans le secteur de l'alimentation. 38 dans le secteur du bâtiment. 35 dans celui de la fabrication et 55 dans les services.

La participation financière de la Ville est fixée à 6 500 €, somme inscrite au budget 2008 et qui sera versée selon les modalités suivantes :

- 50 % du montant prévisionnel à la signature de la Convention,
- le solde à la clôture des visites réalisées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine.

Cette initiative, en encourageant les entreprises à améliorer la qualité de leurs relations avec leur clientèle, contribue à la promotion des activités artisanales et à leur développement. Elle est l'occasion de rendre hommage à un secteur dynamique et très apprécié dans notre Ville. Je vous propose donc, pour la sixième année consécutive, de renouveler cette opération.

Avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales : La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Il a été demandé si les commerçants des marchés étaient concernés par cette délibération.

Avis de la Commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. Tisseyre :

Je trouve que cette initiative est opportune, car elle vise à reconnaître l'effort de nos artisans, à rendre un réel service de qualité des proximités. C'est également une reconnaissance par rapport aux jeunes artisans qui prennent le risque de s'installer et enfin, cela encourage le service de proximité.

J'ai demandé le courrier dont il est fait état à l'article 2. En fait, je voulais savoir si les commerçants sédentaires des marchés Grenier, Escudier, Billancourt et Route de la Reine étaient sollicités pour postuler à cette opération. Si tel n'est pas le cas, ne pourrait-on pas les associer, car la plupart assurent un service de qualité avec professionnalisme et gentillesse et ils auraient vocation à prendre part à cette charte.

M. Ricard :

Les charcutiers et boulangers considérés comme artisans car ils fabriquent, et commerçants car ils vendent. Ils payent et à la Chambre de Commerce et à la Chambre des Métiers.

M. Tisseyre :

Je voulais dire qu'un boucher ou un fromager qui est tout le temps sur le marché peut très bien être dans cette charte, dans la mesure où on le retrouve régulièrement sur le marché. Ce sont en général des produits de qualité. Les personnes viennent de partout sur nos marchés. Je trouve que l'on pourrait les associer à cette démarche. Ce serait logique et normal.

M. Ricard :

Ce sont surtout les sédentaires, mais pourquoi pas chez les autres ?

M. Baguet :

Nous allons poser la question. C'est la Chambre des Métiers qui pilote ce projet. Et nous ne sommes que partenaire. C'est peut-être un peu plus compliqué pour les artisans des marchés, mais ils sont assez stables à Boulogne-Billancourt.

M. Coquebert de Neuville :

J'ai compris qu'il fallait tenir boutique. Dans un marché, on ne tient pas boutique, il y a des flux. Il s'agit d'avoir un achalandage sympa, un personnel accueillant.

M. Tisseyre :

Ce que vient de dire Monsieur est applicable complètement aux sédentaires du marché. Ils sont là tout le temps et ont une boutique. Pour moi, c'est identique à un commerce.

M. Baguet :

Nous n'allons pas régler le problème ce soir. Votre suggestion est bonne.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23 - PARKING DU PARCHAMP - ACCES SECONDAIRE A LA STATION BOULOGNE-JAURES - MISES EN SERVICE - COMMUNICATION.

Rapporteur : Mme de Rose

Commencés en juillet 2006, les travaux du parking du Parchamp sont maintenant achevés. Les premiers automobilistes peuvent emprunter le parc de stationnement de 315 places depuis le 4 juillet dernier.

Cette ouverture était un événement réellement attendu par l'ensemble des riverains, les spectateurs du TOP, les clients des commerces et restaurants voisins, les visiteurs de l'Hôpital Ambroise Paré et du marché Escudier.

Cet équipement a été conçu, construit et sera exploité par le concessionnaire Q PARK sous forme d'une délégation de service public pour une période de 30 ans. L'équipement est gardienné en permanence, accessible 24 h/ 24 h pour les abonnés et bien sûr également adapté aux personnes à mobilité réduite. Comme vous le savez, l'accès des véhicules se fait par la rue du Parchamp et la sortie par l'avenue Charles de Gaulle.

Equipé de deux ascenseurs, il est totalement intégré dans le site y compris les rampes d'accès et de sortie qui seront pour partie recouvertes et végétalisées.

Par ailleurs, le quartier bénéficiera à la fin de l'année d'un square réaménagé de 3.000 ml. Il sera largement planté avec des arbres en pleine terre et les espaces seront adaptés soit au repos soit aux jeux des enfants.

Une salle de quartier, d'une capacité de 300 personnes, réalisée entre le plafond du parking et le square, viendra parfaire à l'automne ce lieu de vie et de services.

Par ailleurs, par délibération d'octobre 2005, la Communauté d'Agglomération Val de Seine avait décidé de participer pour un montant de 227 333 € HT, représentant les deux tiers de la dépense, aux travaux de création d'un deuxième accès à la station de métro Boulogne - Jean Jaurès, sur la ligne 10.

Cette station est très utilisée par les Boulonnais. Elle est classée, par la RATP, au 147ème rang en termes de fréquentation, ce qui est important compte tenu de ses caractéristiques à quai unique central et du dimensionnement de ses accès.

Ainsi, les statistiques de fréquentation recensent un total annuel de 3.195.000 passages, ce qui représente une moyenne de 12.255 voyageurs les jours ouvrables. Aux heures de pointe, le matin entre 8 et 9 heures ainsi que le soir entre 18 et 19 heures, c'est un nombre de voyageurs respectivement de 1.788 et 1.511 que l'on décompte.

Les conditions d'accès par les seuls débouchés sur le boulevard Jean Jaurès apparaissaient dans ces conditions de plus en plus inconfortables.

Après une phase d'études, de validation du projet par la commission de sécurité de la RATP et de mesures acoustiques, les travaux de l'accès secondaire débouchant sur le trottoir nord rue du Château se sont engagés en mars de cette année. Ils viennent de s'achever, et l'accès est ouvert au public depuis la fin du mois de juin dernier.

Ce nouvel accès à la station, situé non loin de la rue Fessart, permet de faciliter l'accès à la station pour les habitants situés à l'est du boulevard Jean Jaurès.

C'est une amélioration dont je me réjouis, et je compte dans quelques temps, lorsque les passagers s'y seront habitués, faire effectuer une enquête de fréquentation et de satisfaction.

Ces deux opérations ayant été menées par notre Communauté d'Agglomération du Val de Seine devraient, je l'espère, contribuer à faire connaître et apprécier son action par tous les riverains du quartier dont le Député-Maire a bien voulu me confier la responsabilité.

Mme Bauche :

Je voulais, mes chers collègues, nous féliciter collectivement. Nous avons fait les études, creusé le trou et vous allez l'inaugurer. Nous vous accompagnerons.

Je crois réellement qu'il s'agit d'un équipement de quartier, pour le nord de Boulogne-Billancourt, très important et attendu depuis longtemps. Vous savez dans quel état se trouvait le square auparavant, ce que nous avons mené comme études pour en faire quelque chose de ludique, culturel et reposant a été un modèle de concertation avec le quartier, et tout le monde y trouvera grand plaisir.

La salle de quartier se trouvera dans un environnement où les sorties nocturnes des gens qui la loueront, mettra les riverains à l'abri du bruit.

M. Fourcade :

Avec le contrat de partenariat pour l'éclairage public, et avec les deux opérations dont vient de nous rendre compte Mme de Rose, nous voyons quel est l'intérêt de la communauté d'agglomération, et je dédie ces deux communications à tous ceux qui s'interrogeaient sur la nécessité d'avoir une communauté d'agglomération.

Ces trois opérations montrent bien qu'en mettant en commun un certain nombre de ressources, de fonctionnaires et d'élus, on peut arriver à des résultats rapides donnant satisfaction à un très large public.

M. Baguet :

Je ne souscris pas tout à fait à vos propos. Ces trois délibérations ne permettent pas de justifier la communauté d'agglomération. Nous aurions très bien pu piloter ces dossiers seuls, car c'est par notre taxe professionnelle boulognaise que nous abondons très largement la communauté d'agglomération. Nous ne faisons que récupérer, après prélèvement par la communauté d'agglomération, une partie de la taxe professionnelle. Il fallait faire ce parking à cet endroit. C'était dans notre programme électoral de 1995, l'un au nord de Boulogne-Billancourt, à l'église Notre Dame, l'autre au pont de Billancourt. Vont avoir fait une étude et découvert qu'il manquait des stationnements à cet endroit. Vous avez mis quelques années à le faire. Celui de Notre Dame et l'autre, à faire, sont absolument nécessaires.

Cela a pris un peu de temps, les conditions n'étaient pas évidentes. Il nous faudra régler le lourd contentieux que nous avons avec l'exploitant, qui veut absolument nous faire payer des charges qui, d'après les services, ne relèvent pas de la communauté d'agglomération. Le contentieux est de l'ordre de 800 000 €, de mémoire. Il faudra lever ce contentieux avant de donner un blanc-seing à la société qui exploite ce parking.

Sur l'aménagement du parking, Nous nous étions engagés à faire un premier sous-sol de hauteur pour accueillir les véhicules des commerçants du marché, et la ville a financé cette surcharge foncière de construction pour avoir cette grande hauteur. Nous découvrons aujourd'hui que nous ne pourrions pas utiliser cet étage, que nous avons surpayé, car notre exploitant ne veut pas le réserver aux commerçants du marché la veille des marchés : le samedi soir pour le dimanche, le lundi soir pour le mardi, le jeudi soir pour le vendredi.

Nous risquons donc de nous retrouver avec des voitures basses qui vont prendre la place d'une camionnette plus haute et, quand les commerçants du marché vont descendre dans le parking, tout l'étage sera plein, et ils seront obligés de ressortir pour se mettre sur la voirie extérieure. Il faudrait donc trouver un arrangement avec le concessionnaire. Nous ne pouvons accepter, d'un côté que cet étage de grande hauteur soit surfacturé, de l'autre que

nous n'ayons pas la possibilité d'y accéder.

Concernant les travaux voisins, vous dites qu'il y a eu une très grande concertation sur l'aménagement du parking. C'est vrai, mais nous n'avons tout de même pas encore réglé le problème du statut de la rue de l'Eglise. Une partie des riverains souhaitent voir transformer cette rue en voie piétonne, d'autres la laisser en voie de circulation. Je pense qu'il faudra poursuivre la concertation, notamment compte tenu, d'une part du magasin Picard, qui a des livraisons quotidiennes, et des contraintes de fonctionnement légitime de l'église Notre Dame.

Il faudra retravailler un peu tout cela. Le responsable de la voirie et M. Gardillou travaillent à ce dossier, et je crois que ce serait bien de refaire une réunion avec les commerçants du secteur, y compris en y associant le directeur du lycée Notre Dame, qui a à connaître la nature de l'activité dans ce secteur.

Mme Bauche :

Vous avez raison, la rue de l'Eglise restait à figner, si je puis dire, et tous les partenaires que vous venez de citer ont participé à une dernière réunion, qui a dû avoir lieu en février. Il ne vous reste donc plus qu'à conclure. On s'orientait à l'époque sur une "piétonnisation" partielle, c'est-à-dire éventuellement le dimanche. Les jours de livraison du Picard, où les gens se promènent un peu moins, le trafic aurait pu continuer comme auparavant. Tous les schémas existent, je crois.

M. Baguet :

Je ne nie pas votre travail, mais il ne suffit pas de prendre la décision. J'ai rencontré les différents acteurs et les avis sont très contradictoires, même sur l'état du square, qui sera tout de même très minéral, puisque, compte tenu de la hauteur de terre, il y aura assez peu de belles plantations.

Je vous rappelle que les crédits ne sont pas inscrits pour tous les travaux de voirie.

Mme Bauche :

Si toutes les décisions étaient à 100% excellentes et opposées à des décisions 100% très mauvaises et que ceci soit consensuel, ce serait beaucoup plus facile.

M. Baguet :

Nous sommes là pour assumer nos responsabilités, poser des questions, recueillir les réponses et trancher.

Mme de Rose :

Lors de notre très récent comité de quartier, la question

a été évoquée et, à l'unanimité, la perspective d'une rue de l'Eglise piétonne a été rejetée. C'est une consultation parmi tant d'autres.

M. Baguet :

On va reprendre ces discussions sur l'aménagement du quartier. En tout cas, félicitons-nous que ce parking soit ouvert. C'est une bonne chose.

Le Conseil donne acte à Mme de Rose de sa communication.

24 - ZAC SEGUIN - RIVES DE SEINE - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AFTAM POUR L'ACQUISITION D'UNE RESIDENCE SOCIALE COMPRENANT 96 LOGEMENTS SUR L'ÎLOT A3Aa DE LA ZAC - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Gallant

M. Baguet :

J'avais évoqué son possible retrait en commission des finances. Je vous confirme que je souhaite retirer ce point. J'ai rencontré les responsables de la Croix Rouge et les responsables de Renault. C'est un projet extrêmement compliqué, sur lequel mon prédécesseur lui-même s'était longuement interrogé, une opération à tiroirs où serait déplacé le foyer d'Aftam, l'angle de la rue du Dôme et du boulevard Jean Jaurès, la Croix Rouge installée ici, et la Maison médicale de garde. Ce serait une opération à double détente.

Le foyer Aftam serait installé sur le Trapèze, réalisé par ICADE ; la Maison médicale de garde, serait installée provisoirement dans des bungalows dans un autre endroit du Trapèze, et réintégrerait les lieux en 2014, mais j'ai découvert au passage que la Croix Rouge était prête à recueillir dans son nouvel immeuble la maison médicale de garde contre un loyer de 75 000 ? annuels, alors que jusqu'à présent, elle est hébergée gratuitement. La ville de Boulogne-Billancourt participe à hauteur de 81 000 ? en rémunérant la secrétaire et en assumant un certain nombre de prestations.

Que la Croix Rouge réalise ses actifs pour se désendetter, c'est une chose, demander 75 000 € de loyer à une ville paraît un peu excessif.

Deuxième chose : on demandait une surcharge foncière de 170 000 € à ICADE Renault pour leur permettre de réaliser une opération de construction d'appartements neufs de 8 000 m² moins 1 800. Renault et la Croix Rouge allaient vendre 6 200 m² et demandaient à la ville de finan-

cer le déplacement de l'Aftam et de payer un loyer. La ville ne peut pas être déficitaire de tous les côtés.

Il faut trouver une solution. Soit ils nous offrent les locaux de la maison médicale de garde et on en devient propriétaire, mais il n'y a pas de raison que l'on paie une surcharge foncière qui enrichit le propriétaire et les promoteurs.

J'ai donc demandé que cette délibération soit reportée. J'attends la réponse de Renault et de la Croix Rouge pour qu'ils se mettent d'accord sur ce qu'ils pourront apporter à la ville.

25 - RESEAU FRANÇAIS DES VILLES-SANTÉ (RFVS) DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS) - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE.

Rapporteur : M. Baguet

Je propose la désignation de notre collègue, M. Morand, Conseiller municipal délégué à la santé, l'hôpital et la maternité, pour nous représenter dans le Réseau Français des Villes Santé, membre de l'OMS.

Avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales : La commission a émis un avis favorable.

Ont voté pour : 50 dont 5 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 5 dont 1 par mandat (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

La délibération n° 25 est adoptée.

Je vous souhaite à chacune et chacun un très bon été, et je vous donne rendez-vous pour notre feu d'artifice, qui sera tiré de l'Île Seguin dimanche soir, 13 juillet, sans oublier le bal des pompiers à la caserne rue Gallieni, le dimanche soir, et ceux encore en pleine forme pourront danser de nouveau le lundi soir. Ce n'est peut-être pas très agréable pour les voisins, mais il faut que jeunesse s'amuse !

Merci beaucoup.

La séance est levée à 0 h 20.

